



L'égalité dans la mire, l'inégalité dans la peau
Comprendre l'écart entre les attentes et la réalité des parents
dans le partage des tâches

Mémoire

Julie Garon

Maîtrise en sociologie
Maître ès arts (M.A.)

Québec, Canada

© Julie Garon, 2013

Résumé

Le présent mémoire s'intéresse à l'écart qui existe entre la volonté admise des individus de partager les tâches domestiques et parentales de manière égalitaire et les données d'enquête qui font état de l'inégalité qui subsiste tant dans le temps alloué que dans le type d'activités exécutées par les hommes et les femmes. En se penchant sur la manière dont s'organisent les pratiques domestiques et parentales, cette étude a pour objectif de cerner sur quoi reposent les sentiments de satisfaction et d'insatisfaction des parents québécois. Les résultats tirés d'une démarche qualitative d'enquête par entretiens menée auprès de huit hommes et huit femmes montrent que les individus conçoivent toujours les deux genres comme fondamentalement différents et leurs rôles comme complémentaires. Ce faisant, bien qu'ils disent adhérer fortement à l'égalité, ils aspirent plutôt à des rapports équitables, ce qui contribue à expliquer pourquoi l'égalité n'est jamais atteinte.

Table des matières

Résumé.....	iii
Remerciements.....	vii
Introduction.....	1
Chapitre I : La remise en question des rôles sociaux et familiaux.....	7
1. Les transformations de la place des femmes dans la société québécoise.....	7
1.1 <i>De l'interdépendance intrafamiliale à la dépendance des femmes</i>	8
1.2 <i>Les allers-retours des femmes entre travail domestique et travail salarié</i>	10
1.3 <i>Les acquis des femmes</i>	13
1.4 <i>La modification de la composition des ménages québécois</i>	15
2. La crise de l'institution familiale.....	19
2.1 <i>Du modèle de famille unique à la multiplication des formes familiales</i>	20
2.2 <i>Les nouvelles formes familiales</i>	23
2.3 <i>La transformation du sens de la relation conjugale et de l'enfant</i>	24
2.4 <i>L'impact de ces transformations sur les identités masculine et féminine</i>	27
Chapitre II : Le genre et l'égalité : deux « réalités » inconciliables.....	31
1. La construction du sexe et du genre.....	31
1.1 <i>Le sexe et le genre comme lieux de pouvoir</i>	32
1.2 <i>Le genre comme performance</i>	34
1.3 <i>La construction sociale du masculin</i>	36
1.4 <i>La construction sociale du féminin</i>	38
1.5 <i>Les différentes manières de concevoir la propreté et l'ordre selon le genre</i>	40
1.6 <i>L'inégalité construite des hommes et des femmes face à l'univers domestique</i>	41
2. L'égalité comme nouvel idéal social.....	44
2.1 <i>L'égalité comme aiguillon</i>	45
2.2 <i>Les nouveaux modèles d'arrangement conjugal</i>	46
2.3 <i>Question et hypothèses de recherche</i>	48
Chapitre III : Méthodologie.....	51
1. Les critères d'échantillonnage.....	51
2. Le schéma d'entrevue.....	55
2.1 <i>L'histoire parentale</i>	55
2.2 <i>Les pratiques parentales</i>	56
2.3 <i>Les représentations des rôles parentaux</i>	57
3. Le déroulement des entretiens.....	58
4. Le portrait des répondants.....	59
5. La méthode d'analyse.....	60
6. Les limites et biais de l'enquête.....	61

Chapitre IV : L'écart entre les attentes et la réalité : le besoin de réduire la dissonance cognitive	63
1. L'omniprésence de la norme égalitaire	63
1.1 <i>La portée limitée de l'égalité</i>	64
1.2 <i>L'importance de l'égalité dans le rapport aux autres</i>	67
2. Le poids des modèles traditionnels	73
2.1 <i>L'influence des représentations traditionnelles sur les pratiques</i>	74
2.2 <i>L'influence du capital de manières sur les pratiques</i>	80
3. La gestion des insatisfactions.....	86
3.1 <i>La responsabilité renvoyée hors du couple</i>	87
3.2 <i>La volonté de rééquilibrer les charges</i>	93
3.3 <i>Les mots et les gestes qui permettent d'accepter l'inégalité</i>	98
 Chapitre V : L'inévitable inéquité.....	105
1. L'inaccessible étoile.....	106
2. Le prix de l'injustice	111
 Conclusion.....	115
 Bibliographie.....	119
 Annexe I : Schéma d'entrevue	123
Annexe II : Formulaire de consentement.....	127
Annexe III : Avis de recrutement	131

Remerciements

Je tiens d'abord et avant tout à remercier Madeleine Pastinelli, qui a dirigé ce mémoire de recherche, pour tout le temps qu'elle m'a consacré durant sa réalisation. Ses conseils toujours justes et avisés m'ont aidée à clarifier ce projet dès ses prémices, puis à pousser plus loin ma réflexion au fur et à mesure de son avancement. Je n'aurais pas pu imaginer un meilleur soutien pour mener à bien ce travail. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à Gérard Duhaimé pour la confiance qu'il m'a témoignée. Les occasions de recherche et de découverte extraordinaires qu'il m'a données m'ont permis d'entamer mon apprentissage du métier de sociologue et, ce faisant, de profiter de ses connaissances et de son expérience qu'il a partagées avec générosité. Il a fait de ma maîtrise une expérience extrêmement enrichissante. Je souhaite aussi souligner la contribution essentielle de Mathieu Leclère, qui a nourri ma réflexion dès nos premières conversations à teneur sociologique autour de frites épicées. Son intérêt pour mes idées, sa confiance et son dévouement me donnent l'impression qu'aucun rêve n'est hors de portée. Merci de ta volonté sans cesse renouvelée de marcher toujours plus longtemps sur la corde raide de l'utopie qu'est l'égalité. Je veux enfin témoigner ma gratitude à tous ceux et celles qui ont contribué à faire de ce projet une réalité en acceptant de prendre de leur temps précieux pour me rencontrer malgré des horaires que je sais très chargés. Vous m'avez ouvert les portes de votre univers domestique et je vous en suis extrêmement reconnaissante. Merci aussi à mes amis et à ma petite sœur, qui m'ont généreusement ouvert leurs réseaux respectifs durant la phase de recrutement afin de m'aider dans la progression de cette recherche.

Je ne peux passer sous silence l'appui sur lequel j'ai pu compter de la part du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et de l'Association des femmes diplômées des universités de Québec (AFDU Québec). Leur soutien financier a contribué au succès de ce projet.

Introduction

Le modèle de la famille à double revenu étant aujourd'hui le plus répandu, peu à peu, de nouvelles demandes sont adressées aux hommes et aux pères pour qu'ils prennent davantage part aux tâches domestiques et parentales et qu'ils partagent les responsabilités familiales avec leur conjointe. Les rôles de père et de mère sont donc en constante évolution depuis les dernières décennies, se transformant l'un par rapport à l'autre. Cependant, malgré la volonté marquée des individus de transposer la norme égalitaire intériorisée dans le quotidien conjugal, les dernières études réalisées sur les ménages au Québec révèlent qu'un écart important subsiste dans le temps alloué quotidiennement par les hommes et les femmes au travail domestique et parental. D'abord, il semble que les priorités des uns et des autres soient différentes. En 2005, 60 % du temps professionnel est réalisé par les hommes alors que 62 % du temps de travail domestique est accompli par les femmes. Envisagé autrement, on s'aperçoit que les femmes consacrent 44 % de leurs heures productives au travail professionnel et 56 % au travail domestique alors que ces proportions sont inversées chez les hommes qui eux, consacrent 66 % de leur temps productif aux activités professionnelles et 34 % aux activités domestiques. (Dallaire, 2007) Toujours en 2005, 96 % des femmes contre 83,4 % des hommes déclarent consacrer du temps aux tâches domestiques. Cependant, une disparité importante subsiste dans le nombre d'heures qu'ils y dédient. Alors que les hommes affirment consacrer 3 heures par jour aux tâches domestiques, les femmes, elles, disent s'y adonner pour l'équivalent de 4,7 heures par jour.

En ce qui concerne plus précisément les travaux ménagers, cette même étude montre que les femmes sont deux fois plus nombreuses (42,6 % contre 21,5 %) que les hommes à investir 15 heures ou plus par semaine dans ce type d'activités. Lorsque l'on s'intéresse plus particulièrement aux couples avec enfants, ce taux s'élève à 53,7 % pour les femmes comparativement à 24,5 % pour les hommes. Si l'on ne considère que les hommes et les femmes en couple avec enfants qui consacrent 30 heures ou plus aux travaux ménagers, ces proportions baissent à 22,3 % et 6,4 % respectivement. Globalement, chez les familles biparentales avec au moins un enfant mineur, il arrive près de neuf fois plus

souvent que la femme consacre plus de temps aux travaux ménagers que la situation inverse se produit. En ce qui concerne les soins aux enfants, le tiers des pères en couple avec enfants, soit 33,4 %, déclarent y consacrer 15 heures ou plus par semaine alors que chez les mères dans la même situation, ce taux s'élève à 51,1 %. Lorsque l'on ne s'intéresse qu'à ceux et celles qui investissent 30 heures ou plus par semaine dans les soins aux enfants, les proportions passent à 16,6 % pour les pères et 33,5 % pour les mères. Globalement, il semble qu'au Québec en 2006, peu importe la situation familiale, l'investissement des femmes est toujours plus important que celui des hommes lorsqu'il est question des heures dédiées aux travaux ménagers et aux soins des enfants. (Ministère de la Famille et des Aînés, 2011b)

Mais au-delà de ce que nous apprennent ces données qui ne traitent que des différences entre les hommes et les femmes dans le partage des tâches en termes de temps, plusieurs études empiriques montrent que le rôle parental des femmes et des hommes demeure fortement ancré dans des référents traditionnels de genre. (Doucet, 2001) En effet, certaines tâches domestiques sont prises en charge quasi-exclusivement par les femmes, notamment tout ce qui concerne le linge (lavage, repassage, réparation) et le nettoyage de la salle de bain; d'autres sont effectuées très majoritairement par les hommes, essentiellement ce qui a trait à l'entretien de la voiture (lavage, réparation) et aux réparations dans la maison, bien que les femmes s'acquittent plus souvent des tâches masculines que les hommes n'accomplissent les tâches féminines; et certaines tâches sont interchangeable, même si elles continuent à être exécutées par une majorité de femmes : parmi celles-ci on compte notamment les courses, la cuisine, la vaisselle et le ménage. Les femmes continuent également à assumer la plus grande part de la dimension « responsabilité » en ce qui concerne la planification, l'établissement du calendrier, l'orchestration et la coordination des activités familiales. (Daly, 2004)

Il semble qu'il en soit de même pour ce qui concerne les tâches parentales, bien que l'écart entre le temps consacré par les hommes et les femmes soit moins important qu'en ce qui a trait aux tâches domestiques. D'abord, il faut noter que peu de pères ont la charge exclusive de tâches liées aux soins des enfants. Cependant, cette situation est plus fréquente

lorsqu'il s'agit de jouer avec les enfants ou de participer à des activités avec eux (18,5 % des cas) et de les conduire à l'école ou à la garderie (13,2 % des cas). C'est exclusivement ou habituellement les pères qui, dans un très faible pourcentage de cas, prennent en charge les tâches que sont aider les enfants avec leurs devoirs (6,9 % contre 62,9 % des mères), les mettre au lit ou vérifier qu'ils se couchent (5,3 % contre 44 % des mères), les habiller ou vérifier s'ils sont habillés (2,5 % contre 71,2 % des mères) et rester à la maison avec eux lorsqu'ils sont malades (3,4 % contre 68,7 % des mères). (Ministère de la Famille et des Aînés, 2011a) Cette dernière statistique vient confirmer les résultats d'une étude qui compare le nombre d'heures annuelles d'absence pour obligations personnelles ou familiales chez les employés à temps plein ou partiel au Québec en 2007. Alors que pour les hommes, ce nombre d'heures est de 19,5, il est 4,1 fois plus élevé chez les femmes, soit de 80,6. (Institut de la statistique du Québec, 2008) Ce sont ces tâches traditionnellement féminines qui demeurent donc exclusivement ou habituellement prises en charge par les mères dans des proportions plus importantes bien que dans une moindre mesure en ce qui concerne le fait de mettre les enfants au lit ou de vérifier qu'ils se couchent. Quant aux tâches qui sont aujourd'hui plus souvent partagées à peu près également par les hommes et les femmes, il s'agit de jouer avec les enfants ou de participer à des activités avec eux (70,5 % des cas) et de les mettre au lit ou de vérifier qu'ils se couchent (50,7 % des cas). Conduire les enfants à l'école ou à la garderie est, dans une moindre mesure, une activité partagée également entre les hommes et les femmes (39,7 % des cas) alors qu'une minorité de couples se répartissent à peu près également les activités que sont aider les enfants avec leurs devoirs (29 % des cas), les habiller ou vérifier s'ils sont habillés (25,5 % des cas) et rester à la maison avec eux lorsqu'ils sont malades (24,9 % des cas). (Ministère de la Famille et des Aînés, 2011a)

C'est ce contexte d'inégalités persistantes entre les hommes et les femmes qui a donné naissance à ma réflexion sur le partage des tâches domestiques et parentales. Je souhaite comprendre pourquoi, alors que le mot « égalité » est sur toutes les lèvres et qu'il s'est même hissé au rang des valeurs communes de la société québécoise, un écart important sépare les uns des autres lorsqu'il s'agit de la prise en charge des activités de la maison. Je me suis donc donné pour objectif de cerner ce sur quoi reposent les sentiments

de satisfaction et d'insatisfaction conjugale en regard de la répartition du travail dans le couple, de façon à saisir quel type d'organisation conjugale souhaitent vivre les hommes et les femmes aujourd'hui. Ainsi, par une démarche qualitative d'enquête par entretiens, je me suis intéressée au discours de 16 individus, huit hommes et huit femmes, sur leurs pratiques parentales et leurs représentations des rôles parentaux.

Les deux premiers chapitres de ce mémoire de recherche prennent pour objet la littérature sociologique pertinente au sujet à l'étude. Sont abordés des thèmes tels que le contexte sociohistorique dans lequel est née la revendication pour une plus grande égalité entre les hommes et les femmes, la crise qu'a vécue l'institution familiale avec pour effet la transformation en profondeur des rôles féminin et masculin, la manière dont se fabriquent et s'accomplissent les identités de genre et, finalement, la valeur de l'égalité en tant que modèle, ce qui m'amène à formuler la question de recherche qui sert de ligne directrice à ce travail. Le troisième chapitre présente la méthodologie qui a été mise en œuvre pour cette enquête empirique. C'est ici que sont présentés avec précision le choix des critères d'échantillonnage, le contenu du schéma d'entrevue, la manière dont les entretiens ont été menés, le portrait des répondants, la méthode adoptée pour l'analyse des données ainsi que les limites et les biais de l'enquête. Le quatrième chapitre fait état des principaux résultats de cette recherche. Dans la première partie de l'analyse, je fais ressortir l'omniprésence de l'égalité dans le discours des hommes et des femmes et ce, malgré un contexte d'inégalité apparente. Si le discours sur l'égalité prend tout son sens dans la présentation de soi des participants, il semble que l'idéal égalitaire n'est pas pour autant déterminant de l'organisation des pratiques conjugales. Dans la deuxième partie de l'analyse, je mets en lumière l'influence des modèles traditionnels. En effet, il semble que les représentations et les pratiques héritées des générations passées font encore sentir leurs effets aujourd'hui. Dans la troisième et dernière partie de l'analyse, je dévoile une panoplie de stratégies employées par les individus pour minimiser, pour eux-mêmes et devant les autres, les manquements aux règles auxquelles ils adhèrent par ailleurs et ainsi faire avec la situation qui est la leur. Finalement, le cinquième chapitre de ce mémoire vise à répondre à la question de recherche élaborée en début de travail. C'est ici que je propose une

interprétation des résultats obtenus afin de mieux comprendre ce qu'il en est du partage des tâches domestiques et parentales aujourd'hui.

Chapitre I

LA REMISE EN QUESTION DES RÔLES SOCIAUX ET FAMILIAUX

1. Les transformations de la place des femmes dans la société québécoise

Le partage des tâches domestiques et parentales entre les hommes et les femmes est aujourd'hui une question d'un grand intérêt au Québec, si l'on en croit le nombre de débats publics, de revues populaires et de scientifiques qui prennent pour objet ce thème de la vie quotidienne. Pourtant, il fût une époque où la division des activités liées à la maison n'était pas remise en question puisque considérée comme allant de soi. De nombreux changements sociohistoriques sont venus modifier en profondeur la structure de la société et, du même coup, les rôles que chacun est appelé à jouer au sein de celle-ci. Une fois nos certitudes quant à la répartition des tâches familiales ébranlées, est apparue la nécessité de repenser nos pratiques en matière de partage des tâches et nos représentations des rôles parentaux.

Ceci étant dit, avant de s'intéresser plus précisément à la vie quotidienne telle que vécue aujourd'hui, il semble pertinent de reculer un peu dans le temps afin de mieux comprendre les changements sociaux qui ont fortement contribué à modifier la place des femmes au sein de la société québécoise. Au fil des décennies, parfois malgré des reculs importants quoique transitoires, les femmes ont graduellement vu leurs possibilités s'élargir et leur place dans la sphère publique s'agrandir, ce qui n'a pas été sans répercussions sur les hommes, qui ont progressivement été appelés à redéfinir leur rôle dans la famille. Ce sont les transformations sociohistoriques qui ont entraîné la nécessité de réinventer les rôles que la première moitié du présent chapitre cherche à établir.

Les pages qui suivent servent donc de mise en contexte sociohistorique à la transformation des rapports unissant les hommes et les femmes dans le contexte familial. Les deux premières parties abordent les raisons pour lesquelles les femmes sont passées d'une situation d'interdépendance familiale à une situation de dépendance envers leur mari avant de connaître une relative indépendance. Les deux dernières parties retracent les droits relatifs à la famille acquis par les femmes et les conséquences de ces derniers sur la structure familiale dans son ensemble, statistiques à l'appui.

1.1 De l'interdépendance intrafamiliale à la dépendance des femmes

Jusqu'en 1866, les droits civils de ceux et celles établis en Nouvelle-France et au Bas Canada sont régis par la Coutume de Paris, qui établit la primauté juridique de l'époux, chef de famille et, de ce fait, limite les droits des individus, particulièrement ceux des femmes, au nom de l'institution familiale. Remplaçant la Coutume de Paris à partir de 1866, le Code civil ne modifie pas de manière significative la place des femmes au sein de la société. En effet, ces dernières demeurent régies par le principe de l'incapacité juridique pendant leur mariage. À cette époque, la vie de chacun est soumise aux impératifs de la famille, à laquelle il est quasi-impossible de se soustraire, sous peine, pour les femmes, de vivre en situation de marginalité et de pauvreté; pour les hommes, de se voir incapable d'accomplir le travail productif exigé pour survivre, n'étant pas dégagés des obligations domestiques par une présence féminine. La nécessaire complémentarité des rôles et l'impossibilité presque totale de rompre une union maritale font en sorte qu'il est impensable de vivre sans l'autre. L'agriculture d'autosuffisance constitue l'activité principale de l'ensemble de cette population jusqu'aux environs de la moitié du XIX^e siècle. Les tâches sont spécialisées selon l'âge et le sexe. Ainsi, autant les enfants que les personnes âgées, les hommes que les femmes, participent au travail de production des éléments essentiels à la survie du groupe :

Que ce soit dans la vie domestique ou dans la vie économique et sociale, toute l'activité s'articule autour du groupe familial, ce qui confère aux femmes un rôle de premier plan. L'inégalité des sexes n'est pas remise en question, mais la complémentarité des rôles est indispensable à la survie ou au mieux-être de la communauté familiale. [...] La vie sociale, économique, politique et culturelle se définit, pour les hommes comme pour les femmes, non pas tant en fonction de leur promotion individuelle, mais en fonction de la promotion du groupe familial. (Collectif Clio, 1992 : 80)

Il y a donc une interdépendance entre les individus et chacun occupe une place différente, mais essentielle.

Si, à cette période, la vie personnelle et sociale des individus est fortement liée au groupe familial, la commercialisation de l'agriculture et la nouvelle fonction de consommation acquise par les ménages, qui prennent forme parallèlement vers la moitié du XIX^e siècle, transforment de manière importante les relations au sein de ce dernier. Depuis

les débuts de la colonie, les hommes vendent occasionnellement leur production sur le marché, que l'on pense au bois ou à la fourrure, alors que celle des femmes sert directement à la famille et n'est vendue qu'en de très rares circonstances. Ainsi, lorsque la marchandisation des produits de l'agriculture se généralise, les hommes et les femmes se spécialisent dans des voies distinctes : les hommes se mettent à vendre leur production pour le marché urbain, récoltant ainsi des sommes pouvant être réinvesties afin de grossir leur production, tandis que les femmes continuent à effectuer un travail servant à l'autosubsistance et à la reproduction de leur famille. En ville, le processus s'opère avec plus de rapidité encore puisque les femmes n'ont pas les moyens de produire ce qui sert à la survie du groupe, l'espace étant trop restreint pour leur permettre de cultiver même un jardin. Comme l'explique le Collectif Clio : « Désormais, les familles regroupent des membres qui ont des fonctions économiques différentes : les anciens rapports d'interdépendance se transforment en rapports de dépendance entre ceux qui ont des revenus et ceux qui n'en ont pas. » (Collectif Clio, 1992 : 201)

À la fin du XIX^e siècle, la population urbaine est proportionnellement deux fois plus importante qu'elle ne l'était en 1850 et le mouvement d'industrialisation, qui a commencé à prendre forme au milieu du siècle, s'enclenche véritablement. Si la difficulté des familles ouvrières à joindre les deux bouts contribue à encourager de nombreuses femmes à travailler en usine pour apporter un salaire d'appoint à celui de leur mari, salaire qui ne représente que la moitié du salaire masculin, plusieurs préfèrent travailler contre rémunération à domicile afin d'être plus à même de concilier travail rémunéré, travail domestique et soin des enfants. Déjà à cette époque, on voit apparaître la double journée de travail et un modèle de participation caractérisé par la nécessité de combiner travail familial et travail salarié pour les femmes, puisque les hommes ne participent pas aux tâches domestiques et parentales, faisant en sorte que les femmes doivent adapter leur horaire aux contraintes générées par ces deux types d'occupation. En 1891, le cinquième de la main d'œuvre manufacturière est féminin et cette fraction s'élève à un tiers lorsque l'on ne considère que les milieux urbains de Québec et de Montréal. Pourtant, la réprobation sociale face au travail des femmes, particulièrement celui des femmes mariées, considéré quasi-illégitime et potentiellement immoral, est virulente. (Collectif Clio, 1992) C'est qu'à

cette époque, la bourgeoisie lance des campagnes visant à introniser les femmes de familles prolétaires en « reines du foyer », ce qui, à l'inverse, cantonne les hommes dans le rôle de « pourvoyeur ». Selon Tahon, « On assiste à une opération qui, d'une part, tend à refouler les femmes de l'industrie et, d'autre part, à les ériger en mères de famille, en commençant à donner un contenu à ce rôle ». (Tahon, 1995 : 65) Dans un contexte où les conditions sanitaires sont peu propices à la santé des travailleurs et contribuent à un taux élevé de mortalité infantile, ce nouveau rôle attribué aux femmes permet d'assurer non seulement qu'un membre de la famille en particulier soit responsable des conditions sanitaires dans lesquelles les autres travailleurs évoluent, mais également de dégager le temps nécessaire pour permettre aux autres membres de la famille de travailler, en les délestant des tâches domestiques et parentales qui, autrement, diminueraient leur disponibilité pour le travail salarié. Par une main-d'œuvre disponible, physiquement apte au travail et reposée après une longue journée de travail, donc plus productive venue la journée suivante, la bourgeoisie assure un meilleur rendement à ses industries. (Tahon, 1995) Dans les mots du Collectif Clio, la place des femmes dans la société a été transformée, faisant en sorte que ne leur soit réservée qu'« une toute petite place où elles sont reines prisonnières : la sphère domestique ». (Collectif Clio, 1992 : 246) Ce nouveau rôle attribué aux femmes a pour conséquence de les placer dans une relation de dépendance vis-à-vis de leur mari et de leurs enfants, puisqu'elles ne produisent plus les ressources et ne gagnent pas un revenu leur permettant d'assurer elles-mêmes leur survie. Par ailleurs, dans une société de plus en plus fondée sur la production de biens de consommation destinés au marché, le travail domestique, qui lui, ne rapporte pas de profits, perd progressivement de la valeur. (Collectif Clio, 1992)

1.2 Les allers-retours des femmes entre travail domestique et travail salarié

La Première Guerre mondiale est l'occasion, pour les jeunes femmes célibataires, d'intégrer plus nombreuses le marché du travail, poursuivant la tendance déjà en marche depuis la fin du siècle précédent. Cependant, une fois la guerre terminée, les hommes reprennent la place en emploi qu'ils occupaient avant d'être remplacés par les femmes, ce qui exige de ces dernières qu'elles retournent à leur fourneau, le secteur de l'emploi n'étant pas en mesure d'absorber autant de travailleuses. Envisagées sous l'angle de la trilogie

épouse-mère-ménagère, les femmes étaient, dans les mots de Thivierge, considérées comme n'accomplissant « qu'accidentellement » une tâche rémunérée, leur vocation première étant domestique. Selon les croyances populaires, les jeunes filles sont en perte sur le marché du travail, les enfants souffrent de la négligence de leur mère lorsque celle-ci est en emploi et les femmes, en période de récession, prennent les postes des travailleurs masculins. On comprend que l'image collective que l'on a des femmes à cette époque justifie le cantonnement de ces dernières dans des secteurs d'emploi qui constituent le prolongement de leurs fonctions maternelles supposées « naturelles », leurs salaires inférieurs à ceux des hommes et les piètres conditions de travail dans lesquelles on les fait travailler.

La Deuxième Guerre mondiale voit le retour massif des femmes sur le marché du travail. Par contre, la forte demande de main-d'œuvre dans l'industrie de guerre génère un manque de personnel dans l'industrie des services, que ce soit dans les écoles, les hôpitaux, les transports ou les communications. Ainsi, pour combler ce manque, le gouvernement fédéral met en place une campagne visant à recruter des employées à temps partiel parmi les ménagères. Dans ce but, il met sur pied des garderies pour libérer les mères de famille afin qu'elles puissent disposer du temps nécessaire pour occuper un emploi à l'extérieur de la maison. Il reste que le travail des femmes n'est pas bien vu de tous. Une partie du clergé de même que certains des intellectuels et des politiciens les plus nationalistes s'opposent à la participation québécoise à la guerre et ciblent le travail des femmes et leur présence dans l'armée afin de justifier leur position. Ils accusent les femmes, traditionnellement considérées comme les gardiennes de la langue et de la foi, d'abandonner leur famille, d'encourager la délinquance juvénile et de sacrifier les intérêts de la nation canadienne-française en étant sur le marché du travail : « Selon le nationalisme traditionnel, une des composantes de l'identité collective est la vie familiale selon le modèle habituel : mère au foyer, chef de famille masculin et de nombreux enfants. Les épouses travaillant à l'extérieur risquent de bouleverser cet ordre. » (Collectif Clio, 1992 : 388) C'est au cours de la même période que le premier Ministre Mackenzie King annonce que seront versées des allocations familiales, aussi appelées *baby bonus*, aux mères. La guerre de 1939-1945 a permis aux instances gouvernementales de réaliser l'importance des ménagères, principales

responsables des achats de consommation dans la famille ainsi que de l'épargne familiale. Ces allocations, puisque versées aux mères, sont fortement critiquées, notamment par le clergé et par l'administration de Maurice Duplessis, puisque considérées comme constituant une entrave importante à l'autorité du père, chef de famille.

Malgré tout, ces gains du côté des femmes ne modifient pas leur place dans la société, ce qui fait en sorte qu'une fois la guerre terminée, tous les efforts sont déployés afin de les faire rentrer au foyer. Le gouvernement, appréhendant l'augmentation du taux de chômage comme dans les années 1930, va même jusqu'à modifier les lois fiscales, faisant en sorte de pénaliser les hommes dont l'épouse travaille, et à fermer les garderies mises sur pied durant la guerre. Toujours dans le but d'encourager le retour des femmes au foyer, une propagande visant à rappeler les plaisirs de l'univers domestique et de la féminité dans tous leurs aspects les plus conservateurs se met à circuler. On assiste au retour à un Québec plus traditionnel : accroissement du nombre de mariages et diminution de l'âge moyen des femmes au moment de celui-ci, hausse du taux des naissances justement surnommé le baby-boom, augmentation du nombre d'enfants par famille, retour de nombreuses femmes au foyer, diminution du nombre de celles aux études, déplacement de millions de familles vers les banlieues, hibernation des mouvements féministes. C'est l'époque de la mystique féminine, idéologie qui valorise, chez la femme, le rôle de la ménagère, tout en sophistiquant celui-ci en prescrivant, via une foule de médias, une manière plus élaborée de le remplir :

Faire la cuisine ne suffit plus. Il faut varier les menus, suivre les principes d'une alimentation saine, utiliser au maximum les ressources du congélateur, du *blender*, du *presto*, du *Corningware*, etc. Il faut courir les endroits les plus économiques pour faire son marché. Savoir coudre est devenu un impératif. Les machines à coudre font maintenant les plissés, les boutonsnières, les piqûres et mille autres points. On passe des patrons *Simplicity* aux patrons *Butterick* en attendant d'accéder aux prestigieuses coupes de *Vogue*. Le nettoyage se raffine et le savon devient un produit qui se présente déguisé en canettes et en bouteilles. Faire le ménage représente une véritable entreprise. L'éducation des enfants se transforme en redoutable occupation. *L'école des parents* n'en finit plus de prodiguer ses conseils. Les dilemmes se multiplient : Faut-il permettre ou interdire ? Quel jouet éducatif faut-il acheter ? Comment devenir l'amie de ses enfants ? Faut-il éduquer à la propreté à un an ou à deux ans ? À quel âge peut-on autoriser les sorties mixtes ? La maison doit être bien décorée et, de préférence, il faut tout faire soi-même : les tentures, les couvre-lits, le papier peint, la décoration florale. Il faut être jolie, bien coiffée et bien maquillée, surtout à six heures quand monsieur revient du travail. Il faut savoir recevoir, préparer les buffets, organiser les *parties* en laissant à monsieur le soin de mélanger les cocktails. Et dans ses moments de loisir, il faut aller aux réunions d'écoles,

s'occuper de la bibliothèque municipale, de la campagne de souscription des scouts, fréquenter les associations d'action catholique et aider son mari à tenir la comptabilité. (Collectif Clio, 1992 : 414-415)

Si de nombreuses femmes québécoises demeurent à la maison pour répondre à ces nouvelles normes, la nécessité financière d'occuper un emploi rémunéré combinée au besoin social de main-d'œuvre féminine dans une majorité des sphères de la vie économique fait en sorte qu'une partie croissante de la population féminine choisit d'intégrer le marché de l'emploi. Si bien que les vingt années comprises entre 1950 et 1970 peuvent être définies comme un intervalle durant lequel la participation des femmes sur le marché du travail se généralise et constitue un passage vers l'acceptation sociale du travail des femmes à l'extérieur et ce, malgré le fait que les femmes étaient présentes dans le monde du travail depuis le début de la révolution industrielle. (Collectif Clio, 1992)

1.3 Les acquis des femmes

C'est en 1954 que l'abolition officielle du double standard en matière de séparation conjugale permet aux femmes de demander la séparation de corps en cas d'adultère de la part de leur conjoint. Auparavant, seuls les hommes détenaient ce privilège, à moins qu'ils n'aient établi leur concubine sous le toit conjugal, dans quel cas une femme pouvait faire la demande de séparation. C'est à partir du moment où ce droit est accordé aux femmes québécoises que les demandes de séparation se mettent à abonder. Le divorce, pour sa part, reste une procédure rare puisque nécessitant une décision du Parlement fédéral en plus d'être une décision particulièrement onéreuse. Ce n'est qu'avec la loi fédérale C-187, adoptée le 1^{er} juillet 1968, que le divorce devient légal. Ceci implique qu'à partir de cette date, il n'est plus nécessaire d'obtenir une décision spéciale de la part du Sénat canadien afin de divorcer. De plus, cette loi fait en sorte d'élargir les motifs pouvant constituer des causes valables de divorce. L'année suivante, la loi fédérale C-150 est adoptée, légalisant la contraception et permettant l'avortement en certaines circonstances d'exception. Les femmes doivent toutefois obtenir le consentement d'un comité de médecins chargé du jugement pour mettre fin à une grossesse non désirée, ce qui confère aux médecins un certain droit de regard sur la reproduction féminine. Ce n'est qu'en 1988 que l'avortement est décriminalisé par la Cour suprême du Canada, qui juge inconstitutionnel l'article 251 du

Code criminel à la suite du procès du Docteur Henry Morgentaler, confirmant l'autonomie reproductive des femmes.

Entre-temps, l'année 1964 marque une autre victoire importante pour les femmes québécoises. Par la loi 16, l'infériorité légale de la femme est abolie. Les femmes sont maintenant reconnues comme des personnes autonomes à l'intérieur de la société conjugale. Plus précisément, cette loi fait en sorte qu'elles ne se voient plus contraintes de présenter la signature de leur époux pour effectuer des transactions courantes et qu'elles peuvent dorénavant exercer des responsabilités légales telles qu'intenter un procès ou être exécuteur testamentaire. En 1977, une autre victoire est remportée par les femmes du Québec : le concept de puissance paternelle est retiré du Code civil pour être remplacé par celui d'autorité parentale, qui permet de reconnaître cette même autorité aux femmes. En 1980, une révision importante est apportée au Code civil qui entraîne l'égalité juridique des conjoints au sein du mariage. Dès lors, chacun est responsable de la direction morale et matérielle de la famille, chacun collabore aux charges du ménage selon ses capacités respectives et tous deux sont solidaires des dettes encourues au sein de ce dernier. Ce n'est pourtant qu'en 1989 que les conjoints deviennent des égaux au sein du couple et de la famille par l'adoption de la Loi favorisant l'égalité économique des époux. Celle-ci stipule que peu importe le régime matrimonial choisi, la rupture de l'union doit entraîner le partage à parts égales du patrimoine, soit les résidences principale et secondaire, les véhicules et les meubles de la famille ainsi que les gains accumulés dans un régime de retraite public ou privé au cours du mariage. Ainsi, une femme mariée qui est demeurée à la maison pour prendre soin des enfants a dorénavant droit à la moitié des biens accumulés par son mari au cours de leur union. (Collectif Clio, 1992)

La décennie suivante marque le début des mesures de conciliation travail-famille. En effet, c'est au cours de l'année 1990 que le gouvernement fédéral apporte des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage afin de permettre aux pères et aux mères de recevoir des prestations de 10 semaines. Puis, l'année suivante, la Loi sur les normes du travail est ajustée afin que les parents qui le désirent puissent jouir d'un congé parental sans solde de 34 semaines lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, congé qui est

prolongé à 52 semaines en 1997. Après de nombreuses délibérations avec le gouvernement fédéral, entamées au cours de la même année, les gouvernements du Québec et d'Ottawa signent, en 2005, une entente sur le financement et la mise en œuvre du Régime québécois d'assurance parentale, qui permet l'entrée en vigueur du programme le 1^{er} janvier 2006. (Conseil du statut de la femme, 2011) Le RQAP est un plan qui non seulement offre une période de congé lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, mais qui garantit également un revenu durant cet intervalle ainsi qu'une protection de l'emploi à tous les travailleurs admissibles, qu'ils soient salariés ou autonomes. Il comprend un congé réservé exclusivement à l'usage de la mère, un congé réservé exclusivement à l'usage du père ainsi qu'un congé qui peut être partagé entre les deux parents comme bon leur semble. En réservant un congé non transférable aux pères, le RQAP vise une plus grande participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants de même qu'un meilleur partage des responsabilités familiales entre les parents. Afin de permettre une plus grande souplesse dans son utilisation, le programme offre également deux options à ses usagers : le régime de base ou le régime particulier qui diffèrent en termes de la durée du congé et du taux de remplacement du revenu offert. (Conseil du statut de la femme, 2010) Parallèlement à la mise en place de ce programme, des efforts sont faits pour mettre sur pied des services de garde accessibles aux parents québécois. Ainsi, le plan Bacon, établi en 1974, constitue la première politique gouvernementale en matière de garderies. Il mène, en 1979, à la création, par la Loi sur les services de garde à l'enfance, de l'Office des services de garde, dont le mandat est de mettre sur pied et de financer des garderies de qualité en milieux familial et scolaire. (Collectif Clio, 1992) Ce n'est pourtant qu'en 1997 que naissent les centres de la petite enfance que l'on connaît aujourd'hui et que sont mis sur pied les services de garde à cinq dollars par jour pour les enfants de moins de cinq ans, services dont le coût est indexé en 2004 pour monter à sept dollars par jour. (Conseil du statut de la femme, 2011)

1.4 La modification de la composition des ménages québécois

Durant cette même période, d'importantes transformations ont lieu dans la composition des ménages québécois. Si le divorce est autrefois une pratique peu courante puisque nécessitant une décision de la part du Parlement fédéral, la loi sur le divorce de

1968 ouvre la porte à de nombreux couples insatisfaits. En effet, alors qu'en 1969, on compte au Québec 8,7 divorces pour 100 mariages, cette proportion grimpe à 44,8 divorces pour 100 mariages en 1987 (Collectif Clio, 1992) et à 63 divorces pour 100 mariages en 2008. (Institut de la statistique du Québec, 2012) Cette croissance fulgurante a pour effet de faire apparaître clairement les inégalités économiques entre les hommes et les femmes puisque le divorce entraîne bon nombre de ces dernières dans une situation de pauvreté avec leurs enfants. (Collectif Clio, 1992) Comme le décrit le Collectif Clio :

La rupture des mariages a révélé la pauvreté des femmes qui ne peuvent concilier un travail rémunéré à faible salaire avec le soin des enfants; pour reprendre l'expression de l'économiste Anne Gauthier, des milliers de femmes sont passées de la dépendance économique vis-à-vis du mari à la dépendance vis-à-vis de l'État-mari. Si la pauvreté individuelle des femmes pouvait se camoufler derrière le salaire d'un mari, celui-ci parti, elle éclate au grand jour. L'effritement des solidarités familiales et communautaires traditionnelles, la montée des divorces et la croissance de la monoparentalité sont autant de phénomènes qui rendent visible cette pauvreté. (Collectif Clio, 1992 : 534)

Cette situation est d'autant plus importante que la monoparentalité est aujourd'hui un phénomène très répandu. En effet, en 2006, c'est 27,8 % des familles québécoises qui sont monoparentales. Qui plus est, c'est encore les femmes qui, dans une proportion de 77,9 % en 2006, sont principalement à la tête de ces ménages, bien que cette proportion tende à diminuer. Le nombre de familles recomposées est également à la hausse, atteignant en 2006 les 14,2 % parmi les familles biparentales. (Institut de la statistique du Québec, 2012) La popularité du divorce a aussi des répercussions importantes sur le mariage en tant que tel. En effet, de plus en plus d'individus passent outre ce rite de passage en choisissant l'union libre comme mode de vie à deux. Trop peu fréquent avant 1981, le phénomène de l'union libre n'était pas mesuré de manière systématique. Si cette pratique a cours dans les années 1970, elle est vécue comme un refus de se conformer aux normes de l'époque ou encore comme une période d'essai avant de faire le grand saut. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que l'union libre devient pratique courante. Ainsi, entre 1981 et 1986, le pourcentage de couples québécois vivant en union libre monte de 8,6 % à 12,6 %. (Collectif Clio, 1992) Ce taux continue à augmenter progressivement jusqu'à atteindre 19,4 % en 2006 alors que dans la même année, on compte 37,5 % des couples québécois qui sont légalement mariés (non séparés). (Institut de la statistique du Québec, 2012) La croissance fulgurante du taux de naissances hors mariage qui passe de 4 % en 1963 à 35,6 % en 1989 (Collectif Clio,

1992) et qui atteint 63 % en 2011 (Girard, 2012), constitue la preuve que l'union libre est devenue une solution de rechange au mariage. Suivant l'importance de ce phénomène, les lois s'élargissent afin de permettre aux individus choisissant ce type d'union de conclure entre eux des ententes de vie commune, bien qu'elles ne leur permettent pas d'inclure toutes les clauses comprises dans le contrat de mariage. En réduisant l'écart qui existe légalement entre les droits des individus mariés et vivant en union libre, ces lois contribuent à la popularité de l'union libre comme mode de vie conjugal ainsi qu'à l'augmentation des naissances hors mariage.

Si le taux de naissances connaît une augmentation importante au cours de la période d'après-guerre, cela est dû au fait que le nombre de femmes qui ont des enfants augmente alors que le nombre de femmes qui ont des familles nombreuses, lui, diminue. Ce phénomène, surnommé le baby-boom, ne doit pas camoufler le fait que le nombre de naissances diminue graduellement depuis le XIX^e siècle et que cette baisse s'est généralisée au cours de la première moitié du XX^e siècle. Selon la démographe Madeleine Rochon, parmi la génération de femmes québécoises nées entre 1911 et 1916, 26 % des femmes n'ont pas eu d'enfants alors que dans la génération de celles nées en 1944-1945, ce taux est de 12 % seulement. Il semble donc que l'expérience de la maternité soit devenue, à cette période, un impératif social auquel il est difficile de se soustraire. Quant à la taille des familles, seulement 7,6 % des femmes nées entre 1916 et 1921 qui vont se marier auront plus de 10 enfants alors que ce taux baisse à 3,5 % chez celles nées entre 1922 et 1926. À cette époque, c'est 40 % des femmes mariées qui ont un ou deux enfants ou encore, aucun enfant. Dans un contexte urbain où l'instruction est devenue obligatoire et le travail des enfants, interdit, il est de moins en moins intéressant d'avoir une progéniture nombreuse qui ne contribue plus aux charges du ménage, si bien qu'en 1940, les Québécoises n'ont plus en moyenne que trois enfants par famille. L'âge des femmes à la naissance de leur premier enfant est également variable selon les générations : alors que celles nées immédiatement après la guerre connaissent l'expérience de la maternité en moyenne vers l'âge de 21 ou 22 ans, celles nées vers 1962 retardent cette expérience pour ne la connaître que vers l'âge moyen de 26 ans. Dans l'ensemble, on voit plutôt le taux de natalité des Québécoises diminuer de 10 % entre 1956 et 1966 et le taux de fécondité des Québécoises

passer de 3,77 en 1961 à 1,91 en 1971. (Collectif Clio, 1992) Aujourd'hui, on constate qu'au Québec, le fait d'avoir des enfants n'est plus une caractéristique inhérente à la vie conjugale. En effet, 48,3 % des couples sont sans enfants en 2006. Au cours de la même année, les familles biparentales se répartissent comme suit : 41,2 % ne comptent qu'un seul enfant, 41,8 % en incluent deux, alors que dans 17 % des cas, on en dénombre trois ou plus. Dans le cas des familles monoparentales, ces pourcentages sont respectivement de 62,7 %, 27,9 % et 8,5 %. (Institut de la statistique du Québec, 2012) Quant au taux de fécondité des Québécoises, s'il diminue de 3,77 en 1961 à 1,91 en 1971 tel que mentionné plus haut (Collectif Clio, 1992), il passe à 1,69 en 2011. (Girard, 2012) L'âge des femmes à la naissance de leur premier enfant est également plus élevé. Si en 1962, comme on l'a vu, l'âge moyen pour vivre cette expérience est de 26 ans (Collectif Clio, 1992), il est dorénavant de 28,3 ans en 2011. (Girard, 2012) Qui plus est, en 2010-2011, 47,5 % des femmes arrivent à la trentaine sans avoir connu la maternité, alors que ce taux est de 42,6 % en 1990-1991 et de 29,8 % en 1980-1981.

Finalement, il semble que le modèle de la famille à double revenu se soit véritablement installé au Québec. En 2010, 68,4 % des familles biparentales avec des enfants de moins de 6 ans comptent deux parents sur le marché du travail. Si l'on ne s'attarde qu'aux femmes, il s'avère qu'en 2008, 73,6 % des mères d'enfants d'âge préscolaire vivant avec un conjoint exercent un emploi alors que ce pourcentage s'élève à 83,9 % pour les mères d'enfants de 6 ans ou plus vivant avec un conjoint. (Conseil du statut de la femme, 2012) Si ce sont encore majoritairement les femmes qui profitent de la majeure partie du Régime québécois d'assurance parentale offert au Québec (Conseil du statut de la femme, 2010), on voit ici qu'elles retournent nombreuses sur le marché du travail à la suite de ce congé, particulièrement lorsque les enfants sont en âge d'aller à l'école.

Ce survol des changements sociohistoriques qui se sont produits au cours des deux derniers siècles permet d'illustrer la considérable transformation qu'a connue le paysage québécois. Si les femmes sont au premier plan de ce récit, c'est qu'elles ont, plus que tout autre groupe, bénéficié de ces changements. Progressivement, elles se sont vues attribuer

les mêmes droits que les hommes et un statut égal à ces derniers. Elles ont profité d'un élargissement important de leurs droits et de leurs possibilités, tant sur le plan personnel que professionnel. Mais ces bouleversements sociaux et historiques ont eu de profonds impacts sur la famille en tant qu'institution. La section qui suit permet de mieux comprendre les changements structurels qu'a connus cette institution ainsi que la manière dont les rôles de chacun ont été appelés à se redéfinir, l'un en fonction de l'autre.

2. La crise de l'institution familiale

Bien que la famille apparaisse comme une institution millénaire immuable, l'histoire nous apprend qu'il n'en est rien. La famille emprunte des traits particuliers selon le contexte économique, politique et symbolique dans laquelle elle se situe. Certains disent même qu'elle est « la forme du social la plus multiforme, la moins univoque ». (Tahon, 1995 : 7) Elle est le reflet de la société à laquelle elle appartient.

Plus concrètement, les formes familiales contemporaines, nées des changements qui ont eu cours dans les cinquante dernières années, sont en rupture radicale avec la famille à modèle unique qui existait précédemment. Les certitudes que l'on connaissait jadis sont ébranlées par l'infinie variété de manières de vivre en famille qui constitue notre paysage actuel. Car cette transformation de l'institution familiale a apporté avec elle une volonté de redéfinir nos rapports au sein même de cette institution et de ne plus jouer, vis-à-vis de nos proches, les mêmes rôles qui nous étaient autrefois imposés. Ce sont les identités mêmes des individus qui sont remises en question et la manière d'incarner la féminité et la masculinité qui est appelée à changer. C'est l'ensemble de ces mutations de l'institution familiale que cherche à circonscrire et à expliciter la deuxième moitié du présent chapitre.

Les pages qui suivent ont pour but d'expliquer comment du modèle de la famille moderne on est passé à celui de la famille contemporaine. La première partie vise à présenter les facteurs ayant contribué à cette rupture et à montrer de quelle façon ils ont précipité l'éclatement de la famille moderne. La deuxième partie permet de faire ressortir

les nouvelles formes familiales issues de cette rupture. La troisième partie prend pour objet la manière dont se sont modifiées la relation conjugale et la relation à l'enfant au sein de la famille. La dernière partie porte plus particulièrement sur l'impact de ces changements sur les identités masculine et féminine.

2.1 Du modèle de famille unique à la multiplication des formes familiales

Pour Marie-Blanche Tahon, c'est dans le contexte social du XIX^e siècle qui voit naître les idéaux de liberté et d'égalité que se met en place le processus d'individuation. La popularisation de l'importance du sentiment amoureux dans le choix de l'époux ou de l'épouse de même que le début de la salarisation des femmes sont également des facteurs qui sont propices à son éclosion. Si les hommes vivent aussi ce processus, son accélération a lieu, pour les femmes, à la suite de la Deuxième Guerre mondiale. Cette période, marquée par la perte de l'influence de la religion, le développement de l'État providence, avec notamment la création des pensions de retraite et la démocratisation de l'enseignement, l'avènement de la société de consommation ainsi que la diffusion massive de la pilule, permet l'entrée et le maintien des femmes sur le marché du travail. Tout cela transforme fortement le statut de la femme qui se voit enfin reconnaître le droit de contrôler sa fécondité, marquant l'accession des femmes au statut d'individu, ce qui n'est pas à confondre avec la diffusion massive sur le marché de la pilule anticonceptionnelle, la preuve étant que la baisse de la natalité a été amorcée avant que les anovulants envahissent les tablettes. C'est cette élévation de la femme à égalité de l'homme qui a donné lieu à la diversification des formes familiales actuelles, ce qui représenterait selon Tahon une transformation sociale radicale qui rend les règles de l'alliance et de la filiation incohérentes aux yeux des individus. (Tahon, 1995).

Pour sa part, Daniel Dagenais qualifie les transformations auxquelles on assiste aujourd'hui de crise de l'institution familiale, vécue par chaque membre de la famille comme une crise d'identité individuelle, qui se traduit par l'éclatement de la famille moderne en une pluralité de modèles familiaux. S'il s'entend avec Tahon pour dire que l'aboutissement du processus d'individuation est la cause de cet éclatement, il précise que ceci vaut autant pour les hommes que pour les femmes. Ce n'est donc pas le simple fait,

pour ces dernières, de pouvoir décider ou non d'avoir un enfant qui a transformé en profondeur la famille, ces deux phénomènes n'étant pour lui qu'une coïncidence historique. L'accession au statut d'individu donnerait plutôt lieu au refus, de part et d'autre, d'entrer dans une relation sur la base de son genre avec pour objectif de le réaliser auprès de l'autre.

Selon lui, la société moderne s'oppose à la société traditionnelle par l'émergence d'une frontière nette entre espace public et espace privé, résultat de l'apparition d'un être universel dans le monde. Alors que dans la société traditionnelle, la naissance dicte une place dans la société dont on ne peut se défaire, apparaît dans la société moderne la possibilité d'entrer en société en tant que sujet indéfini, c'est-à-dire dénué des caractéristiques que confère la naissance, ce qui implique un rapport personnalisé au monde, soit de se présenter à autrui selon des goûts et des préférences qui ne relèvent, en théorie, que de soi-même. Il y a donc, du coup, nécessité d'éduquer l'enfant en tant qu'être universel et non simplement de transmettre le métier et les comportements propres à la condition sociale et au genre dans lesquels est né l'enfant. Cette nouvelle manière de socialiser les enfants en tant qu'individus entraîne le besoin d'une différenciation des sexes, soit l'identification à un genre et aux qualités qui en découlent, dans le cadre de l'intimité familiale, afin de reproduire la différence entre famille et société. La réalisation des caractéristiques considérées « naturelles » de l'existence tel le genre, secondaires par rapport à l'universalité du sujet, sont donc reléguées tant pour les hommes que pour les femmes à la sphère domestique, contribuant à créer la frontière entre les espaces public et privé. C'est que, dans la sphère publique, n'entrent en jeu que des sujets de droit, des égaux, alors que dans la sphère domestique, ce sont des individus qui ont des identités particulières qui entrent en relation. Les singularités des individus ne se manifestent donc que dans le rapport plus intime de la vie familiale. Ainsi, l'homme ne peut, par exemple, user de l'autorité que lui confère son rôle de père dans le domaine public du travail. Mais les deux figures socialisatrices maternelle et paternelle, différenciées sur la base du sexe, n'ont de sens que lorsque réunies puisque dans une société où l'on a affaire qu'à des individus, la réalisation d'une activité associée à un genre ou à l'autre est envisagée comme une préférence personnelle. Ce n'est que dans le cadre de la relation amoureuse que l'on peut construire son identité concrète et être reconnu pour ce que l'on est, ce qui implique

que le genre ne peut s'accomplir que dans ce rapport. Comme l'illustre Dagenais : « Une femme qui accomplirait, sans destinataire subjectif masculin, des activités de femme aurait simplement un job qui lui convient ! Quand ces activités de femmes sont assumées pour l'amour d'un homme, elles prennent alors leur caractère générique. Réciproquement, c'est quand l'homme remet son salaire à sa femme qu'il réalise sa masculinité. À l'usine, il n'est pas un homme, mais un individu abstrait. » (Dagenais, 2000 : 28) C'est donc en choisissant de réaliser des activités féminines pour un homme dans le cadre de la relation conjugale que les actions et la manière d'être d'une femme sont décodées comme étant féminines. À l'extérieur de ce rapport, la femme n'est envisagée que comme ayant des préférences individuelles. La même chose vaut pour les hommes et les activités qui leur sont traditionnellement dévolues.

Ce qui est caractéristique du passage de la société moderne à la société post-moderne et qui marque, selon Dagenais, le passage de la famille moderne, à modèle unique, à celui de la famille contemporaine, aux formes multiples, c'est l'estompage de la frontière étanche entre espace public et espace privé entraîné justement par le refus des individus d'entrer en relation sur la base du genre et, donc, la volonté d'universalisation du sujet dans toutes les sphères de l'existence. En effet, un nouveau modèle familial apparaît dans les années 1980 qui donne à voir des hommes et des femmes qui ne souhaitent plus avoir une relation avec un individu via lequel ils peuvent réaliser leur genre et construire leur identité subjective. Ces derniers recherchent plutôt un partenaire possédant certaines qualités objectives concrètes avec lequel partager un moment dans une vie : « Quelles que soient les exigences, il en résultera un accord dans lequel *l'identité de chacun est construite en dehors de la relation*. Il y a ici une désubjectivation de l'engagement. [...] Mais, cette recherche de l'âme sœur procède de la reconnaissance élémentaire que l'homme n'est pas fait pour vivre seul. Sur cette base, pourquoi n'importe qui ne ferait-il pas l'affaire, moyennant goûts et intérêts communs ? » (Dagenais, 2000 : 233-234) Si le choix d'un partenaire se fait de plus en plus par la recherche de caractéristiques objectives accumulées pièce par pièce, il va de soi que celles-ci deviennent toutes fonction des goûts personnels de chacun. La volonté des hommes et des femmes d'entrer en relation sur la base de leur individualité propre et de ne pas s'investir l'un dans l'autre pour façonner leur identité entraîne donc une précarité des

unions, ce qui mène à la multiplication des types de famille que l'on connaît aujourd'hui. Dagenais formule ainsi la réserve qu'il a pour la thèse de Tahon :

Ce qu'elle dit vaut pour les deux sexes. En conséquence je ne vois pas la raison d'insister sur le fait que les femmes deviendraient des individus abstraits seulement lorsqu'elles acquièrent le « contrôle de leur corps ». [...] Si on doit admettre que les femmes ont porté un large pan de la socialité moderne globale, il faut admettre également que les époux contemporains sont tombés d'accord, en même temps, pour ne plus s'engager l'un en l'autre. Ou pour être l'un pour l'autre de purs individus. (Dagenais, 2000 : 242-243)

L'origine de la transformation de la structure familiale ne résulterait donc pas, comme le conclut Tahon, de la lutte féministe et de l'élévation de la femme à égalité de l'homme qui ont permis à la femme de devenir un individu et donc de s'individualiser à son tour. Ce serait plutôt, selon Dagenais, le processus d'individuation qui, ayant atteint tant les hommes que les femmes, les aurait tous deux poussés à ne plus vouloir être pour l'autre que la moitié d'un tout, modifiant les identités de genre et les rôles qui y sont associés ce qui aurait, du même coup, transformé les rapports de couple. Cela implique qu'avec l'avènement de la famille contemporaine, la relation conjugale devient une expérience existentielle facultative puisque l'autre n'est plus nécessaire pour compléter son identité propre. La diversité des types d'union possibles et la multiplication du nombre de celles-ci au cours de la vie d'un individu témoignent de cette nouveauté. Autrefois stable, la vie de couple est aujourd'hui profondément précaire. (Dagenais, 2000)

2.2 Les nouvelles formes familiales

Comme le souligne Tahon, cette instabilité de l'union conjugale donne lieu, depuis le début des années 1970, à une augmentation du nombre de familles monoparentales (qui ne résultent pas du veuvage), recomposées et en garde partagée. Les chercheurs constatent également certaines transformations sociales liées à la famille, notamment une diminution des mariages y compris des remariages, une hausse de l'union libre, une augmentation du nombre de divorces y compris lorsqu'il s'agit de deuxièmes mariages, une baisse de la natalité ainsi que le passage du modèle de la famille centrée autour d'un père pourvoyeur et d'une mère ménagère à celui de la famille à deux revenus.

La hausse de la divorcialité est au nombre des transformations sociales significatives qui ont eu lieu au sein de la famille depuis les dernières décennies. Non seulement cet accroissement du nombre de divorces a une incidence sur celui du nombre de familles monoparentales, de familles recomposées et de familles en garde partagée, mais il est également, selon Tahon, le symbole d'une mutation des valeurs largement partagées dans la société. En effet, il serait le reflet de l'importance accordée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à l'autonomie des individus ainsi qu'au droit au bonheur. (Tahon, 1995) Le concept de la relation pure, élaboré par Giddens, décrit la transformation de sens qu'a connu l'intimité, faisant en sorte que la vie de couple implique aujourd'hui une ouverture mutuelle, une appréciation des qualités uniques à chacun et un entretien de la confiance réciproque des partenaires à travers la confiance. Suivant cette idée, la popularité de l'union libre comme mode de vie à deux et la popularité du divorce seraient le reflet de la valeur nouvellement accordée à la satisfaction personnelle à tirer de la vie conjugale, ce qui ferait en sorte qu'il n'y aurait raison de poursuivre la relation que dans la mesure où le désir d'en faire partie est mutuel. (Giddens, 1993) Ce qui ne veut pas dire qu'il y a remise en cause de la vie de couple dans son entièreté. Les statistiques sur le remariage en constituent la preuve. (Tahon, 1995) Comme le précise Tahon : « il [le divorce] reflète une modification des mœurs, de pratiques et des opinions. L'ampleur que prend aujourd'hui le divorce indique une mutation qualitative : l'acceptation que désormais la précarité conjugale fait partie de la notion contemporaine de la famille. » (Tahon, 1995 : 130) Ainsi, au-delà de la transformation des valeurs que représente le divorce et les changements pratiques qui en découlent, Tahon s'entend avec Dagenais pour dire que ce phénomène est une preuve de l'instabilité des unions actuelles et de l'acceptation de celle-ci.

2.3 La transformation du sens de la relation conjugale et de l'enfant

Avec la recherche d'un partenaire sur la base de goûts et d'intérêts communs vient non seulement une précarité de la relation conjugale, mais également une nouvelle relation conjugale qui n'est plus intimement liée à une finalité procréatrice. Si dans la famille moderne, il y a une claire intention de limiter la taille de la famille à un moment donné, dans la famille contemporaine, c'est la parentalité elle-même qui devient optionnelle : « En

comparaison des régimes traditionnel et moderne, le régime de fécondité postmoderne se caractérise par la précision chirurgicale de son intention procréatrice ! Ce qui apparaît là, ce n'est plus la taille d'une famille, mais la décision de *vivre l'expérience de la parentalité*, une fois ou deux, quand on le décide. » (Dagenais, 2000 : 218) La parentalité, autrefois partie intégrante de la vie de couple, voire le but ultime de cette mise en relation, devient comparable à un projet de vie, tel le voyage ou l'achat d'une maison. Qui plus est, la relation parentale est envisagée par plusieurs comme une entrave à la relation conjugale, les parents étant aujourd'hui constamment surpris de la place que prennent les enfants dans leur vie. Cela a pour conséquences, d'une part, la diminution de la taille de la famille contemporaine; d'autre part, l'hésitation, de la part des parents, à s'occuper pleinement de leurs enfants dans la mesure où le père n'est plus prêt à représenter l'autorité vis-à-vis de l'enfant pas plus que la mère ne souhaite s'y consacrer entièrement. (Dagenais, 2000)

Si Tahon met également en cause la popularisation de l'union libre au détriment du mariage, la diffusion massive des méthodes contraceptives, l'augmentation du taux de scolarisation des femmes et leur plus grande présence sur le marché du travail, elle précise que la baisse de la natalité est aussi le reflet d'une transformation profonde des mentalités à l'œuvre dans la société : la modification du sens que revêt le fait d'avoir un enfant. Alors que dans la société traditionnelle, l'enfant est envisagé comme le bâton de vieillesse des parents, il vient qu'à incarner, dans la société moderne, l'espoir des parents. Selon Tahon et dans le même sens que Dagenais, le passage à la société post-moderne marquerait une fois de plus la transformation du sens de l'enfant, qui deviendrait l'être qui prouve aux parents et au monde extérieur qu'ils s'aiment. Plus précisément, selon Tahon : « En Occident, en moins de deux siècles (et moins encore dans certaines sociétés), on est passé d'une vision utilitariste – d'abord matérielle (main-d'œuvre, bâton de vieillesse), puis plus immatérielle (sa promotion sociale comblera ses parents et rejaillira sur la famille) – à une visée plus "expressive" (avoir un enfant prouve aux parents, et aux autres, qu'ils s'aiment, que l'enfant est un puits d'amour) [...]. » (Tahon, 1995 : 124) On est donc passé du besoin d'enfants au désir d'enfant. Ce qui n'est pas sans conséquences sur la manière dont sont élevés les jeunes aujourd'hui. L'accent est dorénavant mis sur l'aspect relationnel de la famille. Ainsi, se multiplient les discours qui prônent une augmentation et une

intensification du temps qui devrait être passé par les parents avec leurs enfants. Dans le même sens, les experts soulignent l'importance de la communication au sein de la famille, avec pour but de favoriser l'épanouissement des jeunes. Il n'est donc pas surprenant que le taux de fécondité diminue, la hausse du temps à passer avec sa progéniture, ajouté au fait que les deux parents travaillent dans bien des cas, ne permettant pas de vivre une relation privilégiée avec un nombre élevé d'enfants. (Tahon, 1995)

Dagenais remarque également qu'avec le passage de la famille moderne à la famille contemporaine, il s'effectue un déplacement : la relation de couple est devenue prioritaire sur le rapport à l'enfant et son éducation. C'est en même temps que se modifie le sens que revêt la mise au monde d'un enfant : « Le narcissisme des parents contemporains qui, d'une manière infantile, ont besoin d'enfants pour leur équilibre émotif autant que les enfants ont besoin de parents, n'a rien à voir avec le rapport moderne, qui suppose et appelle des adultes émancipés. » (Dagenais, 2000 : 204) Le rapport s'est donc inversé. Autrefois, le but premier de la formation du couple était de mettre au monde et de socialiser l'enfant : les adultes étaient au service des enfants. Aujourd'hui, le but premier de la mise au monde de l'enfant est de se prouver à soi-même et de montrer aux autres que l'on s'aime et de compléter sa propre vie : les enfants sont donc au service des adultes. Ce nouveau rapport narcissique à l'enfant est marqué par la déresponsabilisation parentale qui a pour conséquence d'une part, l'abandon parental et, d'autre part, l'élévation de l'enfant à une position d'égalité avec l'adulte. Plus précisément, cette déresponsabilisation correspond à un refus de la part des parents de jouer les rôles traditionnels de père et de mère ainsi que de se voir attribuer les qualités qui y étaient autrefois associées, soit l'autorité éducative du père et le souci éducatif de la mère. Cette résistance à assumer la position de parent depuis un rôle précis est plus globalement liée à une volonté de déconstruction des genres. Tout comme les individus ne cherchent plus un partenaire dans le but de réaliser leur genre et leur identité dans le couple, ils ne souhaitent pas non plus réaliser leur genre dans leur rapport à l'enfant. Chacun des parents, homme et femme, désire non pas représenter la moitié de la figure parentale, mais bien l'entièreté de celle-ci :

Le dualisme père-mère a toujours comporté un consentement réciproque à concéder à l'autre la nécessité d'être ce qu'il est. Or, la remise en question des genres est, d'une part, refus de considérer sa manière d'être comme féminine ou masculine (elle est totale) et, d'autre part, refus de considérer la légitimité du rôle de l'autre, sauf bien sûr pour le partage des tâches ! [...] Refusant de considérer la double nécessité de leurs rôles respectifs, le père et la mère s'affrontent sur le terrain du rapport à l'enfant, chacun tentant d'universaliser en quelque sorte sa propre idiosyncrasie. (Dagenais, 2000 : 226-227)

Revenons sur le partage des tâches. Dagenais précise que ce que celui-ci a de particulier dans la famille contemporaine, c'est que bien qu'il soit souvent effectué selon les rôles dits traditionnels, aucun des deux partenaires n'accepte une division sur la base de l'assomption de son genre. La répartition des activités domestiques et parentales n'est admise que comme une affaire de goûts personnels. Quant au fait que chacun des individus souhaite universaliser sa propre manière d'être parent, Dagenais précise que cette nouvelle volonté crée une incapacité chez l'enfant à concevoir ses parents comme formant un tout, comme partageant un objectif commun dans leur rapport à son endroit. Si la famille contemporaine est caractérisée par la déconstruction des genres, elle l'est également par la déconstruction du rapport qui unit les genres pour former une totalité : on assiste donc aujourd'hui à ce que Dagenais qualifie de « divorce de la figure parentale ». (Dagenais, 2000)

2.4 L'impact de ces transformations sur les identités masculine et féminine

Si Dagenais s'attarde davantage à la transformation du rapport à l'enfant, Tahon s'intéresse surtout aux nouvelles conditions dans lesquelles se jouent les rôles des hommes et des femmes au sein de la famille, bien qu'elle précise que le partage des tâches domestiques entre eux reste traditionnel. Selon elle, les pères sont perdants dans la nouvelle donne familiale puisqu'ils ne peuvent plus tirer leur fierté du fait d'être seul pourvoyeur de la famille, mais qu'ils ont en plus à contribuer de façon gratuite aux tâches domestiques et parentales, sur lesquelles les femmes ont une nette longueur d'avance. N'ayant aucun modèle sur lequel se baser afin d'endosser leur nouveau rôle dans la famille, sauf celui de leur mère et de leur épouse, les hommes qui souhaitent prendre en charge une plus large part des soins à donner aux enfants sont forcés de devenir des doublets de leur conjointe, des deuxièmes mères. Ce n'est donc pas, comme le décrit Dagenais, un choix pleinement assumé d'être la figure parentale totale, mais plutôt une contrainte qui s'exerce sur les hommes. Les transformations au sein de la famille ont donc non pas tant pour effet de

modifier le partage des tâches dans le concret conjugal, mais plutôt de bouleverser profondément l'identité masculine.

Si le rôle de l'homme au sein de la famille est appelé à changer, il existe encore aujourd'hui une séparation des fonctions parentales qui fait en sorte que ce sont les femmes qui demeurent les principales responsables des soins aux enfants. Cette division des rôles attribue également les aspects relationnel et communicationnel aux femmes. Ainsi, Tahon s'oppose une fois de plus à la thèse de Dagenais selon laquelle chacun des parents veut assumer seul les rôles de père et de mère. Par contre, elle spécifie que la différence réside, pour les femmes, dans le fait que ces domaines sont aujourd'hui socialement valorisés, ce qui n'était pas nécessairement le cas à d'autres époques. Ce déplacement des valeurs a pour conséquence que « les femmes elles-mêmes, assignées à les gérer dans le privé, auraient tendance à insister moins sur le surcroît de charge que sur les gratifications que cette assignation des rôles implique, sur l'aspect qualitatif, valorisant, qu'elle contient ». (Tahon, 1995 : 186) De plus, certains analystes constatent, selon elle, que l'on assiste actuellement à un processus de féminisation de la société : d'une part, par l'arrivée massive des femmes dans tous les domaines d'emploi autrefois réservés aux hommes; d'autre part, et de façon plus significative encore, par le passage d'une société teintée de valeurs masculines à une société colorée de valeurs féminines. Ainsi, des conséquences très positives sur l'identité féminine découlent des transformations de la famille et ce, malgré le fait que les femmes ne soient pas dégagées de leur responsabilité des domaines domestique et parental. (Tahon, 1995)

Un regard approfondi sur la famille contemporaine et les traits qu'elle a abandonnés de son passé permet de constater de quelle manière tous les aspects de cette institution ont été profondément transformés, ce qui amène chacun de ses membres à redéfinir son rôle vis-à-vis des autres et à questionner son identité profonde. Si autrefois, notre place dans la société et la famille nous était dictée, les multiples manières de vivre en famille et parfois même les différents types de familles desquels un individu peut faire partie au cours de sa vie amènent une instabilité sociale et individuelle importante. Le partage des tâches domestiques et parentales, autrefois clairement circonscrit, se trouve aujourd'hui en proie à

des débats et à des questionnements puisque la déstructuration des rôles et la remise en question des identités masculine et féminine ont rendu les normes floues en la matière. Chacun est appelé à inventer pour lui-même sa ligne de conduite. Pourtant, il semble que l'archétype des genres a encore une influence sur la répartition des activités du quotidien conjugal et que les modèles traditionnels conservent malgré tout une place importante dans les représentations que l'on se fait de l'homme et de la femme. Voyons voir ce qu'il en est dans le prochain chapitre.

Chapitre II

LE GENRE ET L'ÉGALITÉ : DEUX « RÉALITÉS » INCONCILIABLES

1. La construction du sexe et du genre

Le rapport à l'espace domestique et aux rôles parentaux ne peut être examiné en faisant fi de l'influence du cadre normatif qu'est la dichotomie de genre. Car l'individu, marqué par la socialisation qui l'a façonné, est lui-même forcé de penser sa place dans la famille en fonction des contraintes et des prescriptions qui l'ont guidé dans la construction de son identité. Plus encore, ses gestes sont le reflet de ces marqueurs culturels, enfouis au plus profond d'une mémoire dont il n'a bien souvent pas conscience.

Si encore aujourd'hui, le sexe apparaît comme étant à la fois le support et l'objet d'une classification des êtres en deux groupes, bien que la majorité s'entende sur l'aspect arbitraire de leur contenu, l'étude plus approfondie de la question persuade que les différences entre le masculin et le féminin sont largement le produit de la culture. Le genre, comme prolongement du sexe, perd donc son caractère naturel, ce qui implique que les traits associés aux hommes et aux femmes n'ont pas de raison d'être. Il n'en demeure pas moins que ces modèles traditionnels transmis au fil des générations conservent une influence considérable. Il semble en effet que la socialisation des êtres en deux groupes distincts et complémentaires fait en sorte que l'un et l'autre vivent l'univers domestique comme un lieu de fabrication identitaire et que le poids des habitudes est souvent trop lourd pour que la simple volonté permette d'en changer. C'est la manière dont se façonnent les identités de genre et leur impact dans la sphère domestique que la première moitié du présent chapitre tente d'éclairer.

Les pages qui suivent ont donc pour objectif de discuter le caractère construit du genre et l'inégalité qu'il perpétue en ce qui a trait au partage des tâches. La première partie permet de déconstruire le lien implicite existant entre le sexe et le genre, de même qu'entre ces deux variables et les traits qui leurs sont associés. La deuxième partie illustre comment se vit le genre au quotidien et l'impact qu'il peut avoir dans la vie d'un individu. Les deux

parties suivantes visent à présenter la manière dont sont fabriqués les genres masculin et féminin, respectivement. Finalement, la dernière partie permet d'illustrer l'influence de la socialisation de genre sur les compétences futures dans l'univers domestique.

1.1 Le sexe et le genre comme lieux de pouvoir

Rompant avec le savoir scientifique communément établi, Thomas Laqueur nous apprend que si le genre apparaît clairement comme une construction sociale, le sexe est, lui aussi, avant tout construit en tant que catégorie, malgré la naturalité que cette dernière semble receler. À travers les époques, notre manière de la concevoir et les caractères qu'on lui a associés ont servi à bâtir et à légitimer un ordre social et politique. Ainsi, la catégorie même de sexe a été envisagée de manières complètement opposées, selon les périodes auxquelles on s'attarde.

Jusqu'au XVIII^e siècle, les savants considèrent qu'il n'existe qu'un sexe dont le degré de perfection est variable : le sexe mâle. À ce seul et unique sexe correspondent deux genres, dont les droits et les obligations sont radicalement différents. C'est plus précisément le degré de chaleur plus ou moins grand des êtres qui permet de les positionner tout au long de l'échelle verticale et donc hiérarchique du genre, à l'extrémité supérieure de laquelle on trouve le genre masculin et à l'extrémité inférieure de laquelle se situe le genre féminin. Ainsi, les femmes sont considérées comme des êtres auxquels il manque une certaine chaleur vitale. C'est cette carence qui explique la rétention, à l'intérieur du corps, de leurs organes sexuels. Elles sont donc des hommes inversés, vu leurs organes reproducteurs situés au mauvais endroit. La froideur propre aux femmes fait en sorte qu'elles sont considérées comme étant instables et trompeuses alors que la chaleur des hommes est associée à la bravoure et à l'honneur. Pourtant, le corps lui-même, en tant qu'objet, n'est pas déterminant des qualités conférées aux hommes et aux femmes. Il sert plutôt de marqueur auquel on peut imposer des qualités selon l'ordre social que l'on souhaite légitimer : « Mind and body are so intimately bound that conception can be understood as having an idea, and the body is like an actor on stage, ready to take on the roles assigned it by culture. In my account sex too, and not only gender, is understood to be staged. » (Laqueur, 1990 : 61) Des paires d'oppositions telles chaud/froid, nature/culture,

actif/passif, fort/faible sont donc simplement plaquées sur les corps afin de justifier une vision politique du monde. En effet, ces caractéristiques ne sont pas considérées comme relevant du biologique puisqu'il n'y a pas deux espèces de nature différente desquelles tirer des constats empiriques étant donné que seul le sexe mâle est reconnu et considéré. Il n'y a donc pas de limites aux caractéristiques que l'on peut faire porter aux corps. En d'autres mots, la science exprime les préjugés de son époque.

Vers la fin du XVIII^e siècle, un nouveau modèle apparaît, qui vient radicalement distinguer les corps, les classant en deux catégories telles que nous les connaissons aujourd'hui. Cette fois, sur la base de divergences biologiques perçues comme incommensurables, le sexe est envisagé comme le fondement naturel qui distingue les rôles sociaux des hommes et des femmes, tant sur les plans politique, culturel, qu'économique. Progressivement, les organes reproducteurs féminins sont nommés, marquant ainsi leur distance des organes sexuels masculins dont ils étaient, dans le modèle du sexe unique, l'équivalent. Ce qui était considéré comme un pénis ou des testicules inversés, par exemple, devient respectivement un vagin et des ovaires. Cette nouvelle manière de voir les corps n'est pourtant pas liée à des découvertes scientifiques. C'est plutôt une question politique qui motive cette nouvelle lecture du biologique : « The history of the representation of the anatomical differences between man and woman is thus extraordinarily independent of the actual structures of these organs or of what was known about them. Ideology, not accuracy of observation, determined how they were seen and which differences would matter. » (Laqueur, 1990 : p. 88) Car nombreuses et bien souvent contradictoires sont les interprétations culturelles qui peuvent être faites à partir de la différence sexuelle et l'histoire que nous présente Laqueur montre les omissions volontaires de faits scientifiques reconnus qui ont été commises à travers le temps pour privilégier une vision du monde au détriment d'une autre. Le sexe biologique, considéré comme la base solide sur laquelle s'enracine le genre, menace, au contraire, constamment de le subvertir. Prenons l'exemple du clitoris, dont fait état Laqueur. Bien qu'à sa découverte en 1559 le clitoris est considéré comme l'homologue féminin du pénis et que la preuve a été faite avant 1850 qu'il y a une origine embryologique commune entre ces deux organes, il est intéressant de constater que les scientifiques continuent à affirmer pendant des décennies que l'équivalent du pénis chez

la femme est le vagin, préservant la croyance de l'époque dans le modèle du sexe unique. Les faits semblent donc secondaires à ce que l'on veut faire dire aux corps.

Les différentes significations qu'ont prises les corps à travers le temps illustrent bien qu'il n'y en a aucune qui lui soit inhérente. Ni le sexe, ni le genre ne porte en soi une nécessaire distinction des êtres sur la base d'une essence qui leur serait propre ou dans les mots de Laqueur : « Sex and sexual difference are not simply there, any more than gender is. » (Laqueur, 1990 : 222) Il n'y a donc pas de « bonne » manière de concevoir la femme en relation à l'homme. Comme il le souligne :

The whole science of difference is [...] misconceived. It is true that there is and was considerable and often overtly misogynist bias in much biological research on women; clearly science has historically worked to "rationalize and legitimize" distinctions not only of sex but also of race and class, to the disadvantage of the powerless. But it does not follow that a more objective, richer, progressive, or even more feminist science would produce a truer picture of sexual difference in any culturally meaningful sense. (Laqueur, 1990 : 21-22)

Tout discours sur le sexe dépend du contexte dans lequel il se situe, mais quel qu'il soit, il porte déjà en lui une affirmation sur le genre. Partant, il implique une interprétation de l'ordre social dans son ensemble et se situe donc sur le terrain politique de la lutte pour le pouvoir. (Laqueur, 1990) Toutefois, il ne s'ensuit pas que ces catégories soient moins réelles pour les individus qui doivent composer quotidiennement avec elles.

1.2 Le genre comme performance

Judith Butler, qui s'attaque au concept de genre tel qu'il est vécu concrètement, ne le conçoit pas comme étant donné une fois pour toutes : il est plutôt performatif. Ainsi, le genre est construit, partiellement inconsciemment et involontairement, à travers sa mise en scène, à la fois pour soi et pour d'autres. Comme elle le dit : « It is a practice of improvisation within a scene of constraint. » (Butler, 2004 : 1) Il est réalisé dans la répétition constante des codes socialement définis comme étant féminins ou masculins dans le contexte social et culturel propre à une époque donnée. Si le respect des normes constitue ce par quoi les individus peuvent assurer leur survie sociale, défier celles-ci entraîne souvent de la violence à l'endroit de celui ou celle qui en vient à ne plus être considéré

comme humain : « The viability of our individual personhood is fundamentally dependent on these social norms. [...] The terms by which we are recognized as humans are socially articulated and changeable. And sometimes the very terms that confer “humanness” on some individuals are those that deprive certain other individuals of the possibility of achieving that status, producing a differential between the human and the less-than-human. » (Butler, 2004 : 2) Cette violence contre celui qui dévie de la norme est perpétrée dans le but de rétablir l’ordre supposément menacé par ce dernier, suivant la croyance selon laquelle le monde ne serait plus sécuritaire sans la fondation qu’est le système binaire de genre. Butler, pour sa part, réfute la thèse de l’hétéronormativité selon laquelle il y aurait un alignement naturel entre le sexe, le genre et l’orientation sexuelle. L’orientation sexuelle ne découle donc pas plus du genre que le genre est le prolongement naturel du sexe. Selon elle, trop de groupes enfreignent cette norme (les homosexuels, les lesbiennes, les travestis, les transsexuels), prouvant de ce fait qu’elle n’est qu’une construction sociale. Son caractère réducteur a plutôt pour effet de mettre à mal les individus qui ne se sentent pas à l’aise avec le genre ou l’orientation sexuelle qui leur est assigné.

Selon Butler, les normes de genre sont intimement liées aux concepts de savoir et de pouvoir, étudiés par Foucault. Selon ce dernier, le pouvoir se forme dans la production du discours sur la sexualité, non sur la répression de cette sexualité. En incitant les individus à confesser leurs désirs et leurs pratiques sexuels se forme un savoir spécifique, notamment sur ce que constitue être un « vrai » homme et une « vraie » femme. Le pouvoir contraignant des normes de genre opère en dissimulant le caractère construit des qualités masculines et féminines, les faisant apparaître comme relevant de la nature, c’est-à-dire directement liées au sexe biologique des individus : « The question of who and what is considered real and true is apparently a question of knowledge. But it is also, as Foucault makes plain, a question of power. Having or bearing “truth” and “reality” is an enormously powerful prerogative within the social world, one way in which power dissimulates as ontology. » (Butler, 2004 : 215) C’est ainsi que se réalise le processus de normalisation, qui règle la façon dont agissent et se présentent les individus, de même que la manière dont ils interagissent entre eux, tendant vers un « idéal » de masculinité et de féminité.

Le sujet est donc projeté à l'extérieur de lui-même, dans un monde régi par des normes qu'il ne choisit pas, mais à travers lesquelles il doit bâtir son identité. Suivant le postulat d'Hegel selon lequel le désir est toujours un désir de reconnaissance, Butler avance que le genre, animé par le désir de l'autre, vise à être reconnu par autrui. Le sujet est donc vulnérable car il est dépendant de l'autre dans son désir de reconnaissance, cet autre ayant la possibilité d'admettre ou de nier son humanité. Il est aussi dépendant des institutions qui le protègent ou non des menaces de violence auxquelles il pourrait devoir faire face, ce qui leur confère le pouvoir de tracer la limite de ce qui est légitime en matière de comportements de genre et de pratiques sexuelles, excluant nécessairement certains individus : « The demand to be recognized, which is a very powerful political demand, can lead to new and invidious forms of social hierarchy, to a precipitous foreclosure of the sexual field, and to new ways of supporting and extending state power, if it does not institute a critical challenge to the very norms of recognition supplied and required by the state legitimation. » (Butler, 2004 : 115) La performance du genre devient ainsi un lieu de pouvoir par lequel l'être humain est produit. (Butler, 2004)

1.3 La construction sociale du masculin

En s'intéressant plus spécifiquement aux hommes, Daniel Welzer-Lang fait ressortir le rôle que joue l'homophobie dans la construction sociale du genre masculin. Suivant les résultats de son travail d'enquête auprès des hommes, l'homophobie n'est pas seulement une attitude négative et discriminante à l'endroit des personnes homosexuelles. L'homophobie est également et, de façon plus importante, ce qui structure les relations entre les genres, autant au sein du groupe des hommes que de celui des femmes, de même qu'entre ces deux groupes. C'est donc ce qui structure les relations entre les dominants et les dominés, c'est-à-dire entre les vrais hommes et ceux qui n'en sont pas, soit les femmes et leurs équivalents symboliques : les enfants, les handicapés et les homosexuels. Elle constitue la frontière étanche qui permet de distinguer ces deux groupes de même que la norme qui contraint les individus à adopter les traits physiques, les attitudes et les comportements du genre auquel ils appartiennent. Welzer-Lang la définit comme : « l'intériorisation du sexisme dans ses rapports aux autres. *L'homophobie est la discrimination envers les personnes qui montrent, ou à qui l'on prête, certaines qualités*

(ou défauts) attribuées à l'autre genre ». (Welzer-Lang, 1994 : 17) Les rapports entre hommes sont ainsi construits de la même façon que les rapports entre hommes et femmes. Au sein même du premier groupe, certains individus ne correspondant pas aux normes de la virilité sont diminués en étant considérés comme des femmes, ce qui confirme l'infériorité de ces dernières et par le fait même, la domination des hommes sur les femmes. L'homophobie est également le produit de la pensée hétéronormative qui stipule que le sexe, le genre et l'orientation sexuelle devraient être alignés, suivant l'ordre naturel des choses. L'homophobie nie donc le caractère construit du masculin et du féminin et, conséquemment, la hiérarchie qui structure le rapport entre ces deux ordres.

Selon Welzer-Lang, à chaque étape de la vie des jeunes hommes correspond un endroit différent dans lequel ils apprennent, par mimétisme, à être des hommes. Ils sont ainsi à la fois initiateurs de ceux qui n'ont pas encore franchi les étapes par lesquelles ils sont passés et initiés par ceux qui ont accédé aux stades supérieurs avant eux. Tout au long de ce parcours où ils apprennent la virilité et la façon d'y accéder, les garçons doivent canaliser dans la violence tout ce qui, en eux, rappelle le genre opposé. Ils doivent cacher aux autres leur sensibilité, leurs émotions, leur vulnérabilité. Le risque d'être découverts est omniprésent, ce qui fait en sorte que les jeunes hommes vivent dans la peur constante d'être stigmatisés et traités par les autres comme n'appartenant pas au groupe des vrais hommes : « C'est ainsi que p'tit homme apprend le rapport de forces permanent. Quiconque oublie cette règle devient victime désignée. Tout écart dû à la sensiblerie est perçu comme une survivance du monde de l'enfance, une réminiscence ou une (ré)apparition chez l'homme du monde des femmes. Toute sensiblerie doit donc être combattue, voire punie. » (Welzer-Lang, 1994 : 30) Voilà donc comment apparaît la violence entre hommes qui fait suite à la violence dont les jeunes hommes doivent faire preuve à leur propre endroit. En agressant l'autre, en montrant leur domination sur les autres hommes en devenir, ils diminuent les chances d'être les prochaines victimes de leurs pairs. Les apprentissages des jeunes hommes se vivent donc dans la peur, la souffrance et la violence. Par contre, et ce n'est pas peu important, avec la virilité les hommes accèdent à certaines récompenses. Les femmes, qui sont le pivot central du discours des hommes, servent à la fois de mesure de la virilité, signant l'appartenance des jeunes au groupe des vrais hommes, et de récompenses

attribuées aux vainqueurs dans la lutte pour devenir des dominants. L'honneur qui va de pair avec l'accès à la virilité est également au nombre des privilèges accordés aux vrais hommes. (Welzer-Lang, 1994)

1.4 La construction sociale du féminin

En ce qui a trait au genre féminin, les études menées par Serfaty-Garzon auprès de femmes de tous âges et de différents milieux révèlent que malgré l'importance que celles-ci accordent à leur vie personnelle et professionnelle, elles conservent encore aujourd'hui un profond attachement émotif pour la maison ainsi que pour les activités domestiques et maternelles qui y sont liées. Pourtant, cette association entre la femme et l'intérieur est relativement récente dans l'histoire de l'humanité. En effet, dans la période qui se situe entre la Renaissance et les Lumières, les femmes travaillent en grand nombre pour subvenir aux besoins de leur famille, majoritairement pauvres. Si elles ont quand même la charge du domestique, cette dernière ne résume pas leur vie entière. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale que s'élabore le modèle de la maîtresse de maison qui, par l'endoctrinement de toutes les classes sociales, a contribué à modeler l'identité féminine en propageant la norme qui attribue encore aujourd'hui aux femmes la responsabilité de l'espace domestique. On se met alors à associer au foyer des valeurs nouvelles : « Ce dernier est alors auréolé des connotations chaleureuses du repli sur la famille et de la sécurité qui sont véhiculées par les concepts, aux connotations maternelles, de « logis » et de « nid ». » (Serfaty-Garzon, 2008 : 29) Cet enfermement des femmes dans le domestique va de pair avec un certain nombre de devoirs dont ceux de la maternité et de l'éducation des enfants. Apparaît également l'idée suivant laquelle l'intérieur domestique protégerait les femmes à la fois d'elles-mêmes et du monde extérieur. Comme le précise Serfaty-Garzon : « L'un des modes prescrits de cette protection des femmes contre elles-mêmes est leur activité incessante, dès l'enfance, dans la maison et pour le foyer. L'occupation est une vertu féminine et la femme perpétuellement active et économe est un modèle idéal qui dépasse les impératifs de l'économie domestique. Le temps des femmes *doit* être saturé de tâches. » (Serfaty-Garzon, 2008 : 31) Avec cette nouvelle image de « fée du logis » naît aussi un nouveau rapport au

temps pour les femmes, celui de la préoccupation constante qui va de pair avec l'idée suivant laquelle les femmes devraient faire inlassablement preuve de don de soi.

Encore aujourd'hui, malgré le fait que les femmes soient majoritairement sur le marché du travail, on apprend aux jeunes filles l'envie et l'ambition de prendre soin un jour d'une maison et de veiller au bien-être d'une famille. Si parfois, ces jeunes filles devenues femmes tentent de se défaire du modèle intériorisé, les injonctions intérieures semblent plus fortes que le désir de ne pas reproduire les modèles que sont pour elles leur mère et leurs grands-mères. D'autant plus qu'on attend encore des femmes, bien qu'implicitement, qu'elles soient disciplinées et ordonnées, et que ces caractéristiques se traduisent dans le concret de la vie domestique. Le modèle féminin socialement construit au XIX^e siècle est donc encore bien vivant et continue à guider les femmes dans leur définition d'elles-mêmes et dans leurs actions.

Pourtant, si les femmes ont toujours le goût de la maison, celui-ci est aujourd'hui moins fort, voire tourmenté, partagées qu'elles sont entre leur vie domestique et familiale, leur vie personnelle et leur vie professionnelle. Nombreuses sont les obligations qui viennent avec le titre de reine du foyer. Serfaty-Garzon met toutefois davantage l'accent sur les vertus associées aux femmes qui savent tenir maison et sur les avantages qu'elles trouvent à conserver leur rôle traditionnel dans la maisonnée, que l'on pense au plaisir à trouver les tâches faites à leur façon, à l'aura de générosité associée à celles qui savent bien recevoir, en passant par le contrôle de la légende familiale racontée aux membres de la famille et à leur entourage, la maîtrise de la vie matérielle et l'obligation des autres à leur endroit. La volonté de se voir conférer ces vertus et la gloire qui les accompagne fait en sorte que nombre de femmes continuent à vouloir assumer seules la mainmise sur l'univers domestique. Comme le dit Serfaty-Garzon : « Les femmes sont jalouses et fières d'une royauté qu'elles veulent incontestée. » (Serfaty-Garzon, 2008 : 94) Nombre de femmes souhaitent donc encore aujourd'hui correspondre au modèle d'autrefois, celui de « fée du logis », malgré le fait qu'elles soient également appelées à jouer de nouveaux rôles dans la société, notamment sur le marché du travail. C'est ainsi qu'elles se trouvent prises entre les

sentiments de surpuissance et d'épuisement, qu'elles ressentent à la fois une fierté à tenir de nombreux rôles et une amertume à devoir les assumer seules. (Serfaty-Garzon, 2008)

Cette volonté de garder la mainmise sur l'univers domestique est associée au « maternal gatekeeping », concept élaboré par Allen et Hawkins. Ces derniers le définissent comme suit : « Briefly, maternal gatekeeping is a collection of beliefs and behaviors that ultimately inhibit a collaborative effort between men and women in family work by limiting men's opportunities for learning and growing through caring for home and children ». (Allen et Hawkins, 1999 : 200) Ce concept englobe trois dimensions spécifiques. D'abord, il fait référence à la réticence des mères à renoncer à la responsabilité des affaires familiales en établissant des critères rigides, ce qui peut prendre plusieurs formes : la prise en charge de l'organisation familiale en planifiant, en déléguant, en choisissant l'horaire des activités, en effectuant elles-mêmes les tâches, en refaisant ce qui a été préalablement fait par leur conjoint ou en critiquant sa manière de faire. Ensuite, il recouvre la validation externe de l'identité maternelle, c'est-à-dire le fait, pour une femme, de se sentir valorisée par son rôle dans la maison au point de se sentir menacée, identitairement parlant, par une plus grande implication paternelle. Finalement, il renvoie à une conception différenciée des rôles familiaux, soit une représentation traditionnelle de l'homme et de la femme basée sur la complémentarité des rôles qu'ils ont à jouer au sein de l'univers domestique. Ensemble, ces trois facteurs contribuent à expliquer, selon les travaux d'Allen et Hawkins, pourquoi certaines femmes prennent en charge une plus grande part des tâches domestiques et parentales que leur conjoint. (Allen et Hawkins, 1999) Cela explique aussi pourquoi beaucoup de femmes continuent à préférer un simple « coup de main » à une répartition fondée sur l'idée d'égalité. (Serfaty-Garzon, 2008)

1.5 Les différentes manières de concevoir la propreté et l'ordre selon le genre

Chaque société, à une époque donnée, définit ses normes de propreté et d'ordre qui permettent de classer les lieux et les personnes de façon dichotomique. Construits sociaux, les interdits associés à ces normes ne peuvent être expliqués de façon rationnelle et objective. Ainsi, à la suite d'une étude menée en France en 1993, Welzer-Lang et Filiod constatent que les hommes et les femmes ont deux manières différentes de comprendre

l'espace domestique. D'une part, la définition de l'ordre et du désordre, qui est liée à la fois à la désignation de celui-ci et au savoir-faire des individus, diffère selon le genre. L'ordre féminin est un ordre de façade, lisse, d'où rien ne dépasse, où seuls certains objets sont laissés à voir, les autres étant camouflés derrière des portes closes. Au contraire, l'ordre masculin est un ordre instable, irrégulier, dynamique, où chaque chose est à sa place et peut être retrouvée au besoin. D'autre part, les actions posées face à la saleté et au désordre portent la marque distinctive du genre. Il apparaît en effet que les femmes ont des actions préventives, de sorte qu'elles préfèrent nettoyer et ranger à intervalle régulier avant que n'apparaissent la saleté et le désordre tandis que les hommes ont des actions curatives, choisissant de faire le ménage lorsque la malpropreté est visible, que les odeurs se sont installées et qu'ils n'arrivent plus à trouver ce dont ils ont besoin. Bien sûr, certains individus s'éloignent de ce modèle, qui varie d'ailleurs selon le milieu d'appartenance.

Par ailleurs, ces normes différenciées de propreté et d'ordre sont employées par les individus pour définir des espaces et s'approprier des territoires. Plus précisément, « *Dans l'ensemble des espaces, quelles que soient les présences masculines ou féminines, les seuils de territoires sont donnés par les normes de désordre qui constituent des seuils matériels et symboliques à respecter.* » (Welzer-Lang et Filiod, 1993 : 247) Le désordre peut alors signifier la revendication d'un lieu pour soi, mais également la révolte contre l'ordre féminin, que Welzer-Lang et Filiod nomment le désordre d'insoumission. Car les standards qui prévalent dans la maison sont généralement ceux de la personne qui effectue tout ou en partie le nettoyage et le rangement. Ce sont donc majoritairement les femmes qui imposent leurs critères de propreté et d'ordre au sein du couple. Si vingt ans se sont écoulés depuis ces travaux, on peut supposer qu'encore aujourd'hui, nombreux sont les hommes et les femmes souhaitant partager davantage les tâches qui voient leurs interprétations contradictoires des normes ménagères constituer un frein majeur à la mise en place d'une nouvelle organisation conjugale. (Welzer-Lang et Filiod, 1993)

1.6 L'inégalité construite des hommes et des femmes face à l'univers domestique

Kaufmann, dans une étude réalisée en 1992 sur le partage des tâches liées au linge en contexte français, nous apprend que la socialisation différenciée des hommes et des

femmes les rend inégaux face à l'univers domestique. D'abord, reprenons deux de ses concepts-clés : le capital de manières et l'injonction à agir. Le capital de manières, c'est à la fois une façon de concevoir l'univers domestique, des critères de propreté et d'ordre, une définition de la saleté et du désordre et des méthodes concrètes pour faire en sorte d'atteindre ses objectifs en la matière. À mi-chemin entre les représentations et les pratiques au sujet de l'organisation ménagère, il y a ce que Kaufmann appelle les injonctions à agir. Difficilement cernables par l'acteur lui-même, ces schèmes d'action intériorisés au fil du temps et des apprentissages le poussent à agir, parfois même malgré lui. Plus précisément : « À l'automatisme et au silence se mêle en effet ou bien le déplaisir de la pénibilité naissante, ou bien le sentiment diffus d'un vague plaisir [...]. Le plaisir diffus et composite renforçant l'injonction est essentiel pour comprendre la force de ce qui incite à faire ce que l'on souhaiterait par ailleurs ne pas faire. » (Kaufmann, 1992 : 152) Le capital de manières est fonction du contexte social et culturel propre à une époque donnée et ce bagage varie largement suivant les classes sociales. De la même façon, il n'est pas le même pour les hommes et les femmes. Les hommes, selon Kaufmann, ont davantage une conception abstraite du travail domestique, apprise dans l'enfance, mais non par la pratique, ce qui explique pourquoi ils sont moins portés à exécuter eux-mêmes les tâches qu'à critiquer leur conjointe quand les modèles intériorisés ne sont pas reproduits. En effet, s'ils ont des idées générales concernant les activités ménagères, celles-ci sont peu appuyées par des méthodes de travail, ce qui fait en sorte qu'elles ne produisent que très peu d'injonctions à agir.

Les hommes sont donc désavantagés sur le terrain domestique et parental. Si le capital de manières masculin est moins basé sur l'expérience tangible que ne l'est celui des femmes, c'est surtout la faiblesse de l'injonction à agir incorporée qui est en cause. Il s'avère effectivement difficile de développer un sentiment d'urgence face à des tâches que l'on ne ressent pas le besoin d'accomplir, malgré la meilleure des intentions. À l'inverse, si cette impulsion non consciente n'est pas présente, il est peu probable que l'on apprenne les techniques propres à l'univers domestique. Comme le précise Kaufmann :

Les injonctions sont parfois si profondément sédimentées dans le système d'habitudes qu'il s'avère impossible de les déplacer. De là le nombre d'hommes qui « savent » mais « n'y pensent pas ». [...] Une technique sans injonction s'oublie; une injonction trouve rapidement ses techniques d'application. Y compris lorsqu'en apparence il apprend une technique, l'homme-élève essaie surtout d'intérioriser une conception du propre et du rangé. C'est ce qui rend l'apprentissage particulièrement difficile, nécessitant parfois une déconstruction/reconstruction identitaire, ce qui explique la force des résistances. (Kaufmann, 1992 : 224)

L'intériorisation de la norme égalitaire dans un contexte où subsiste un écart entre le capital de manières des femmes et des hommes a un double effet. D'une part, ces derniers en viennent plus souvent qu'autrement à occuper une position subalterne dans l'univers domestique, ce qui les mène à se sentir coupables de ne pas être à la hauteur des attentes personnelles et sociales entretenues à leur endroit. D'autre part, les femmes se trouvent piégées puisqu'elles se sentent incapables de ne pas répondre à l'injonction intérieure, faisant en sorte qu'elles contribuent à créer et à perpétuer l'inégalité au sein de leur couple malgré une volonté contraire. Kaufmann résume ainsi la contradiction inhérente à leur situation :

La notion de piège renvoie au mécanisme dans son fonctionnement; quand la femme renforce elle-même un système de pratiques qu'elle critique par ailleurs, quand une partie de sa personne fait le contraire de ce que pense l'autre partie, quand la vie devient difficile à cause de cette incohérence interne. Le piège se repère par la distance existant entre la réalité des gestes et la représentation, rendant certaines activités pénibles. Il est fondé sur les différences conjugales de manières, qui poussent à agir malgré soi, offrant au partenaire la possibilité de ne pas reconnaître les efforts fournis. (Kaufmann, 1992 : 203)

Parce que le capital de manières peut devenir négatif pour celui qui en détient davantage. Ainsi, celui qui a les exigences les plus élevées et qui a intégré des techniques ménagères spécifiques est poussé à faire davantage de travail domestique, alors que l'autre, jugeant ce qui a été fait selon ses propres critères, ne reconnaît pas l'effort accompli. Comme Kaufmann le spécifie, le capital de manières est généralement plus important chez les femmes, ce qui fait en sorte que ce sont généralement ces dernières pour qui le capital devient négatif, tendant vers le piège qui les enferme. La culpabilité masculine et le piège féminin sont donc les deux versions d'une inadéquation entre représentations et pratiques, faisant ainsi ressortir la puissance de la norme égalitaire. (Kaufmann, 1992)

Si l'on est appelé plus que jamais à redéfinir pour soi-même la place que l'on veut occuper dans l'univers domestique et auprès des enfants plus particulièrement, il semble qu'il ne soit pas si facile de se défaire des normes et conceptions héritées du passé. Le genre, bien qu'il ne soit pas basé sur une nature propre aux êtres, est fondateur de l'identité des individus, que ce soit dans leur manière de se présenter aux autres ou de vivre leur quotidien conjugal. Hommes et femmes, habités par des limites traditionnelles qui guident leurs actions, sont forcés de confronter celles-ci aux idéaux égalitaires qui orientent la société québécoise dans son ensemble. C'est à la croisée de ces deux chemins que les acteurs doivent reconstruire leurs représentations des rôles et leurs pratiques, les entraînant du coup dans une lutte contre eux-mêmes. Car si les normes de genre nous apparaissent d'une force insoupçonnée, la norme égalitaire a elle aussi un pouvoir contraignant sur l'individu qui se manifeste avec force dans les discours. C'est à ce sujet que la section qui suit est consacrée.

2. L'égalité comme nouvel idéal social

Loin d'être contraints à adopter les attitudes et les comportements domestiques et parentaux des générations passées, les acteurs contemporains peuvent tenter de créer pour eux-mêmes de nouveaux arrangements conjugaux. Comme le dit Kaufmann : « Les rôles sont aujourd'hui moins imposés de l'extérieur, moins construits à l'avance, moins prêts à vivre : même s'il s'agit en partie d'une illusion, ils se donnent à inventer. » (Kaufmann, 1992 : 206-207) C'est dans ce contexte qu'entrent en jeu les idéaux égalitaires qui se posent en norme suprême auxquels tous disent adhérer. Cependant, les données d'enquête montrent que l'égalité demeure jusqu'à aujourd'hui un rêve auquel ne correspond pas la réalité.

En effet, il semble que le chemin à parcourir soit parsemé d'embûches pour ceux et celles qui tentent de mettre en place une organisation conjugale basée sur un partage des tâches domestiques et parentales égalitaire. Plus encore, des résultats d'études empiriques témoignent de l'utopie que constitue ce modèle. Ainsi, on peut se demander quel rôle joue

cette norme dans la société québécoise contemporaine et à quoi peuvent effectivement aspirer les hommes et les femmes qui en sont inspirés au quotidien ? C'est à ces questions que la deuxième moitié du présent chapitre tente de répondre.

Les pages qui suivent portent donc plus spécifiquement sur les changements issus de la transformation des rôles féminin et masculin dans la sphère domestique. La première partie a pour objectif de circonscrire le rôle réel que joue la norme égalitaire dans le quotidien des individus. La deuxième partie vise à décrire les nouveaux modèles d'arrangement conjugal, nés de la volonté de vivre ensemble autrement. La troisième partie est l'occasion de poser la question de recherche qui constitue l'objet de la présente étude et de formuler les hypothèses qui peuvent en découler.

2.1 L'égalité comme aiguillon

Avec cette volonté marquée des hommes et des femmes de se distancier des modèles traditionnels qu'incarnaient leurs parents apparaissent les idéaux égalitaires. En effet, dans les dernières décennies, l'égalité est devenue une référence morale et sociale largement partagée, elle s'est imposée dans le monde des idées. (Kaufmann, 1992; Milkie, Bianchi et al., 2002; Cresson, 2004) Pourtant, il existerait, chez les individus, une incapacité à définir le principe même d'égalité (Doucet, 2001; Kaufmann, 1992) qu'ils disent majoritairement vouloir reproduire dans leur quotidien conjugal (Kaufmann, 1992). Arrêtons-nous ici un moment afin de clarifier ce concept. L'égalité réfère au « caractère de ce qui est de même quantité, dimension, nature, qualité ou valeur » (*Le Petit Robert*, 2013) et est synonyme du mot identique. En ce qui a trait au partage des tâches, l'égalité renvoie à une répartition du travail en deux ensembles de tâches identiques et s'apparente à l'interchangeabilité puisque chacun effectue les mêmes tâches, à la même fréquence et pour le même laps de temps que l'autre. Plusieurs chercheurs s'intéressant au partage des tâches ont constaté la puissance de l'idée égalitaire : même lorsque l'égalité n'est pas appliquée, les individus se positionnent par rapport à ce principe, comme s'ils étaient soumis à un impératif social qui les oblige à justifier leurs actions. Plusieurs travaux de recherche sur le partage des tâches domestiques permettent de supposer que le discours des individus sur l'égalité n'est pas tant l'admission d'une volonté d'instaurer des rapports égalitaires au sein

du couple, au sens d'une interchangeabilité des rôles, mais plutôt une preuve de la puissance qu'a acquise l'idée égalitaire dans les dernières décennies. (Serfaty-Garzon, 2008; Kaufmann, 1992).

En effet, nombre d'études ont montré à travers les années que l'interchangeabilité des rôles demeure une abstraction qui ne peut être traduite dans le concret conjugal à long terme. (Welzer-Lang et Filiod, 1993; Kaufmann, 1992). D'abord, le temps passé à effectuer des tâches est impossible à évaluer, puisque les tâches sont constituées en habitudes. (Kaufmann, 1992) Ensuite, il est impossible de mesurer la pénibilité de chaque tâche puisqu'elle varie selon la perception de la personne qui l'effectue. Finalement, l'interchangeabilité force les deux conjoints à trouver une norme commune du propre et du rangé, alors que celle-ci diffère selon les individus. (Welzer-Lang et Filiod, 1993) En fait, ce choix idéologique complique à tel point les choses les plus simples qu'il est rarement appliqué de façon systématique. Il marque plutôt les débuts de la vie de couple (Kaufmann, 1992) et résiste rarement à l'arrivée des enfants (Glaude et de Singly, 1986).

2.2 Les nouveaux modèles d'arrangement conjugal

Selon Welzer-Lang et Filiod, le modèle égalitariste, qui privilégie une interchangeabilité des rôles en tentant de masquer les différences entre les hommes et les femmes, n'est pas appliqué à long terme par les couples contemporains. D'abord, il conduit les couples à une comptabilité complexe des tâches pour que chaque partenaire en fasse autant que l'autre, peu importe ce que sont les préférences individuelles. Ce qui nous ramène à la question du double standard asymétrique : comment gérer à deux l'ensemble des tâches à partir de deux perceptions différentes du propre et du rangé ? Si de nombreux conflits découlent de cette organisation menant plusieurs couples à la rupture, ceux qui tentent de persévérer dans cette direction voient généralement l'homme se plier aux manières de faire de sa conjointe. Welzer-Lang et Filiod stipulent que les hommes qui souhaitent investir la sphère domestique manquent de modèles sur lesquels s'appuyer pour le faire. Ils décrivent donc pour les hommes « la difficulté d'assumer le passage d'un modèle masculin dominant (celui que représente notamment le père) à la construction d'un autre possible ». (Welzer-Lang et Filiod, 1993 : 307) Cette organisation est également

caractérisée par la fusion des deux partenaires dans l'espace domestique. Ainsi, les territoires se partagent, les portes s'ouvrent et les lieux deviennent majoritairement communs : nulle possibilité de revendiquer un territoire uniquement à soi. Cuisine, garage, bureau, salle de bain sont des lieux que peuvent s'approprier tour à tour les hommes et les femmes. Le modèle égalitariste est donc un modèle basé sur la fusion : l'un et l'autre partenaires doivent être interchangeables, élire une norme commune pour définir le propre et le rangé ainsi que partager tous les espaces de la maison. L'impossible application à long terme de ce modèle axé sur la recherche de perfection dans l'égalité entre les hommes et les femmes conduit les couples qui y survivent à passer au modèle à autonomies concertées.

Avec le modèle à autonomies concertées, on voit réapparaître les différences entre les conceptions, les manières de faire et les espaces de l'homme et de la femme. Welzer-Lang et Filiod précisent, tout comme le fait remarquer Dagenais, que ces manières de faire ne sont pas assumées sur la base du genre, mais bien sur celle des préférences personnelles. C'est dans cette acceptation des différences hommes-femmes comme relevant de singularités individuelles que s'inscrit la nouveauté de ce modèle. On passe donc d'une logique organisationnelle qui repose sur une division entre les genres à celle d'une division entre des individus. Si ce modèle donne lieu autant à une complémentarité plus traditionnelle des rôles entre un pourvoyeur et une ménagère qu'à celui de la double charge mentale associée à la gestion des tâches, l'essentiel est que le fonctionnement domestique est basé sur un partage de l'espace et des responsabilités ménagères. On ne compte donc plus les tâches, mais on considère que l'un et l'autre doivent participer aux tâches domestiques, chacun selon ses disponibilités, ses compétences et ses préférences. C'est alors que les espaces se séparent, chacun revendiquant par l'utilisation des seuils symboliques du propre et du rangé ses territoires propres, les lieux communs demeurant régulés par la norme féminine. (Welzer-Lang et Filiod, 1993) Le modèle à autonomies concertées est donc celui formé par un couple du double : « double autonomie, double désir, double trajectoire professionnelle, double prise en charge du travail domestique, double charge mentale. » (Welzer-Lang et Filiod, 1993 : 319-320)

2.3 Question et hypothèses de recherche

Bien que la notion d'égalité fasse aujourd'hui partie intégrante du discours entourant les relations entre les hommes et les femmes, un écart important subsiste entre la volonté admise d'instaurer des rapports égalitaires de genre et les réalisations concrètes dans ce domaine, notamment en ce qui a trait au partage des tâches domestiques et parentales. La présente étude vise donc à comprendre pourquoi, dans le contexte québécois contemporain, ce sont les femmes qui demeurent les principales responsables de l'univers domestique et ce, malgré une adhésion toujours plus prononcée des hommes et des femmes à un idéal d'égalité. Plus précisément, en se penchant sur la manière dont s'organisent les pratiques domestiques et parentales, cette étude a pour objectif de répondre à la question suivante : « Sur quoi reposent les sentiments de satisfaction et d'insatisfaction des parents québécois ? ». En cernant plus spécifiquement les attentes des hommes et des femmes en matière d'organisation domestique et parentale, je souhaite comprendre ce qui freine l'atteinte de cette norme collectivement partagée.

A priori, le sens commun nous porte à croire que les hommes et les femmes sont freinés dans l'atteinte de leurs idéaux égalitaires par des différences en termes de disponibilités, de compétences ou de finances personnelles. Au-delà des facteurs qui expliquent l'incapacité des couples à atteindre l'idéal égalitaire, on peut se demander dans quelle mesure cette situation donne lieu, et pour qui, à de l'insatisfaction. J'avance que la mesure de la satisfaction des individus en regard du partage des tâches n'est peut-être pas tant l'égalité entre les femmes et les hommes, au sens d'une interchangeabilité des rôles, mais plutôt une inégalité acceptable basée sur la complémentarité supposée naturelle des deux groupes en question, c'est-à-dire un partage qui ne fait pas abstraction des caractéristiques liées au genre de chacun, mais dans lequel chacun doit apporter sa contribution. Cette manière de concevoir les aspirations individuelles correspond davantage à la notion d'équité, définie comme étant : « La justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun; vertu qui consiste à régler sa conduite sur le sentiment naturel du juste et de l'injuste. » (*Le Petit Robert*, 2013) Ce concept est donc synonyme de justice et, en ce qui a trait au partage des tâches, renvoie au jugement individuel dans l'attribution des tâches. Contrairement à l'égalité, qui stipule une répartition du travail en deux ensembles

de tâches identiques, l'équité permet un partage basé sur les compétences, les préférences et la disponibilité, tant et aussi longtemps qu'un sentiment de justice en émane. A priori, ce qui est égal est donc susceptible de nous apparaître comme équitable, alors que l'inverse n'est pas nécessairement vrai. Ainsi, j'émetts l'hypothèse que le qualificatif « égalitaire » que choisissent les individus pour identifier le type de rapports auxquels ils aspirent n'est pas représentatif du partage des tâches qu'ils souhaitent réellement vivre, lequel correspond plutôt à un partage équitable, ce qui contribue à expliquer pourquoi l'idéal socialement partagé n'est jamais atteint.

La volonté de transposer la norme égalitaire dans le quotidien conjugal et le rejet du modèle traditionnel exprimés par une majorité d'hommes et de femmes tendent à faire croire que les référents des générations passées n'ont plus de place dans l'imaginaire collectif présent. Or, les travaux théoriques et empiriques sur le genre recensés précédemment nous apprennent qu'il n'en est rien. À la lumière de ces écrits, je soutiens, d'une part, que les imaginaires masculin et féminin projettent sur le couple l'idée d'une unité basée sur la complémentarité des caractères, des compétences et donc des rôles, que cherchent à reproduire l'un et l'autre des conjoints; d'autre part, qu'ayant le désir de répondre aux attentes entretenues à leur endroit dans le but d'être valorisés socialement, ni hommes ni femmes ne souhaitent se délester des avantages que confèrent leurs rôles respectifs. Si l'équité permet des variantes dans le contenu de ce que chacun peut faire en vertu de préférences dites individuelles, l'égalité n'inclut pas une telle flexibilité. Elle suppose plutôt un rapport 50/50 pour chacune des activités domestiques et parentales. Il n'y a donc aucune adéquation possible entre le concept d'égalité et un partage des tâches basé sur la complémentarité des hommes et des femmes. Cependant, je postule que même lorsque l'on vise à atteindre une organisation conjugale jugée équitable, les rôles traditionnels de genre, qui assignent la sphère privée aux femmes et la sphère publique aux hommes, ne peuvent que freiner l'atteinte de cet objectif. J'émetts donc l'hypothèse que le contenu des catégories normatives de genre auquel adhèrent fortement les hommes comme les femmes constitue une barrière importante à la transformation des pratiques en matière de partage des tâches domestiques et parentales, que les acteurs adhèrent ou non à l'égalité en son sens propre.

Alors que l'égalité revêt une importance significative dans le discours des individus, il semble que son rôle soit limité à celui d'idéal orientant la conduite, sans pour autant que les acteurs ne parviennent à calquer leur organisation conjugale sur celui-ci. La littérature nous apprend plutôt à quel point la volonté de partager les tâches conformément à ce modèle complique les choses les plus simples, n'est présente généralement qu'aux débuts de la vie de couple et, à long terme, s'avère être une utopie. Mes hypothèses me portent donc à croire que l'étendue et la limite des possibles quant au partage des tâches domestiques et parentales sont fonction de la place réelle que prend la norme égalitaire dans le quotidien des individus. C'est dans le prochain chapitre qu'est exposée la méthodologie qui permet de vérifier ce postulat.

Chapitre III

MÉTHODOLOGIE

L'objet de la présente étude est de comprendre pourquoi il subsiste un écart important entre la participation des hommes et des femmes au sein de l'univers domestique et ce, malgré l'adhésion socialement partagée à un idéal d'égalité. Afin d'apporter un éclairage nouveau sur cette question, je me suis penchée tant sur les pratiques parentales quotidiennes des individus que sur leurs représentations des rôles parentaux. Qui plus est, j'ai choisi de rencontrer des individus susceptibles d'aspirer ou d'avoir aspiré à répartir les tâches de manière égalitaire au sein de leur couple et d'être réflexifs sur leur expérience.

J'ai opté pour la méthode qualitative, qui était mieux adaptée aux objectifs de la recherche. Je me suis intéressée au discours d'hommes et de femmes pour comprendre le sens qu'ils donnent à leurs actions. Conséquemment, j'ai choisi l'entretien comme mode de collecte des données, vu la richesse et la variété de l'information que l'on peut en tirer.

Ce chapitre a pour but de présenter la méthodologie employée et d'explicitier les choix qui ont joué un rôle déterminant dans l'obtention des résultats. La première partie décrit et justifie les critères d'échantillonnage. La deuxième partie porte sur le contenu du schéma d'entrevue. La troisième partie présente le déroulement des entretiens. La quatrième partie permet de dresser le portrait des participants alors que la cinquième partie vise à décrire la méthode d'analyse employée. Finalement, la dernière partie prend pour objet les limites et les biais de l'enquête afin de relativiser les résultats obtenus.

1. Les critères d'échantillonnage

Ma réflexion entourant les critères d'échantillonnage a été guidée par la volonté de donner à mon échantillon une certaine homogénéité. En effet, la taille d'un échantillon qualitatif ne permet pas d'atteindre une représentativité de type statistique, mais elle doit en revanche permettre d'éclairer certains des mécanismes et des processus à l'œuvre dans le

phénomène étudié, c'est-à-dire le partage des tâches. J'ai donc tenté de circonscrire une population de recherche assez étroitement de façon à ce que les expériences et discours des répondants puissent être comparés les uns aux autres. À l'intérieur des limites ainsi fixées, j'ai cependant tenté de constituer l'échantillon le plus varié possible.

L'opérationnalisation de mon objet d'étude s'est également avérée délicate *a priori* et déterminante des critères d'échantillonnage adoptés. En effet, j'ai dû décider des tâches auxquelles j'allais m'intéresser dans le cadre de la recherche. J'aurais pu ne me préoccuper que des tâches domestiques. Or, je souhaitais rencontrer des individus chez lesquels les circonstances de vie font qu'un partage des tâches non traditionnel est plus difficile à mettre en pratique, voire improbable. La transition à la parentalité est un de ces moments. Comme le souligne Kaufmann : « La naissance du premier enfant marque la fin de la période des débuts, de l'improvisation et de la légèreté. [...] L'arrivée de l'enfant bouleverse le fonctionnement domestique, nécessitant mobilisation et perfectionnement des méthodes. [...] À cet aspect fonctionnel s'ajoute une augmentation des exigences d'ordre. » (Kaufmann, 1992 : 54) Comme je m'intéresse plus particulièrement à la manière dont les couples sont amenés à mettre en œuvre un partage inégalitaire, j'ai choisi de rencontrer des hommes et des femmes qui ont des enfants. De plus, j'ai choisi de rencontrer uniquement des parents qui ont vécu le changement qu'est l'arrivée de leur premier enfant relativement récemment. D'une part, parce que cela me donne accès à un portrait plus clair, puisque plus frais à la mémoire, de l'écart qui existe entre les attentes des individus avant l'arrivée de l'enfant, que ce soit vis-à-vis d'eux-mêmes, de leur partenaire ou de leur nouvelle situation, et la réalité, construite dans la répétition du quotidien à la suite de sa naissance, tout en me permettant de mieux comprendre la manière dont ces divergences sont vécues et interprétées par les nouveaux parents. D'autre part, cela me permet de mieux comprendre les pratiques et les représentations d'individus qui sont à une période de leur vie au cours de laquelle ils développent leur rôle parental et qui sont, de ce fait, plus à même de poser un regard et une réflexion sur ce qu'ils vivent et la manière dont ils le vivent. Si je me suis intéressée à la parentalité, pourquoi alors m'intéresser au travail domestique ? J'aurais bien pu ne m'intéresser qu'aux tâches liées directement à l'enfant. Je suis cependant d'avis qu'on ne peut séparer ces activités en deux catégories mutuellement exclusives. Tout le

travail qui permet le bon fonctionnement de l'unité familiale (que l'on pense au ménage, aux réparations dans et autour de la maison, à l'entretien extérieur, au lavage, à la cuisine et à la vaisselle, au paiement des comptes et à la prise de rendez-vous) est essentiel au bien-être de l'enfant. De plus, comme les tâches sont traditionnellement associées à un genre ou à l'autre, j'ai pensé que le fait d'exclure plus de tâches généralement effectuées par les hommes que les femmes ou l'inverse risquerait d'entraîner un biais. J'ai donc tenté de dresser une liste que je souhaitais exhaustive dans le but d'inclure l'ensemble des tâches domestiques et parentales.

L'objectif de cette recherche est de comprendre pourquoi, en termes de partage des tâches, les individus n'arrivent pas à mettre en place le modèle qu'ils disent cependant vouloir reproduire dans leur quotidien conjugal. Ainsi, j'ai voulu rencontrer des individus qui vivent dans une situation de contraintes faisant en sorte qu'ils doivent lutter pour parvenir à mettre en pratique l'organisation conjugale à laquelle ils aspirent. L'objectif de cette stratégie est d'arriver à éclairer les obstacles qui empêchent les hommes et les femmes de vivre des rapports moins traditionnels. Ainsi, d'un côté, j'ai choisi de rencontrer des individus qui ont des enfants, puisque cela n'est pas favorable à la mise en place de pratiques égalitaires, alors que de l'autre, j'ai tenté d'interroger des répondants qui seraient plus susceptibles d'aspirer à un partage égalitaire des tâches. Les traits qui distinguent ces individus sont l'âge (Kaufmann, 1992) et le statut socioéconomique, mesuré par des critères relevant du niveau de scolarité, de la situation d'emploi et du revenu (Méda, 2001; Serfaty-Garzon, 2008). Outre le fait que les personnes plus jeunes, plus scolarisées et ayant plus de revenus soient plus susceptibles d'aspirer à l'égalité, on peut supposer qu'elles ont davantage réfléchi aux questions d'égalité, d'équité et de justice dans la mise en place de leur organisation familiale que celles ne présentant pas ces mêmes caractéristiques. Bien qu'il aurait été souhaitable de sélectionner des individus en tenant compte de l'ensemble de ces variables, des raisons pratiques m'ont conduite à ne retenir que le niveau de scolarité. Ainsi, les participants rencontrés ont tous minimalement complété un premier cycle d'études universitaires, que ce soit un certificat ou un baccalauréat. Bien que je n'ai pas retenu l'âge des répondants comme critère d'échantillonnage, comme je n'ai interrogé que des personnes dont le premier enfant est âgé de cinq ans ou moins, les participants sont

pour la plupart relativement jeunes. Cet aspect de l'échantillon présente plusieurs avantages. Outre le fait que les hommes et les femmes rencontrés aient été plus à même de se rappeler de la manière dont l'arrivée de leur premier enfant a affecté le partage des tâches au sein de leur couple, cela m'a également permis de rencontrer des individus qui sont tous contraints par des tâches semblables.

Comme la disponibilité est un argument qui revient fréquemment pour justifier la répartition des tâches domestiques et parentales, j'ai voulu m'assurer que la disponibilité des conjoints au sein de chaque couple soit relativement semblable, de sorte que cette variable intervienne le moins possible, non pas dans le discours des participants puisque cela est hors de mon contrôle, mais dans leur vie quotidienne. C'est ainsi que j'ai exclu de mon échantillon tous les couples dont l'un ou l'autre des conjoints est en congé parental, tous ceux qui n'ont pas d'emploi rémunéré ainsi que ceux et celles qui sont au travail ou aux études à temps partiel. J'ai choisi de ne rencontrer que des personnes qui font partie de la population active occupée ou qui sont aux études à temps plein et dont le/la conjoint(e) est dans la même situation.

Une question qui s'est rapidement posée lors de la phase de recrutement a consisté à savoir si je souhaitais interroger des individus vivant en famille recomposée. Je dois avouer que je n'y avais pas réfléchi au préalable. Cependant, le grand nombre de questions à ce sujet venant de participants potentiels m'a fait réaliser que ce cas de figure est très répandu. Ne voyant pas pourquoi leur situation différerait de celle des couples de parents en première union, du moins dans la mesure où des enfants sont nés de l'union actuelle, j'ai choisi de les inclure en cours de recrutement. Cependant, une fois mon recrutement terminé, je n'avais rencontré qu'un seul individu vivant dans une famille recomposée en garde partagée. J'ai finalement décidé d'exclure ce participant de l'étude vu les différences que présente sa situation, qui était difficilement comparable à celle des autres répondants. J'ai également choisi de retirer un deuxième participant pour d'autres considérations : vu des problèmes avec l'enregistrement, il me manquait une part trop importante de l'entrevue pour être à même d'en faire l'analyse. Je n'aurais en effet pas pu dégager les normes structurants son discours et son action ni comparer celles-ci avec celles des autres

participants. Ne voulant pas risquer d'analyser mes perceptions de sa situation plutôt que ses propos, j'ai préféré l'exclure de l'analyse.

En ce qui concerne le déroulement des entretiens, *a priori* j'aurais souhaité rencontrer les deux individus formant chaque couple, mais par souci éthique, j'ai choisi de ne pas procéder de cette façon. Comme certains travaux ont permis de montrer que lorsqu'interviewés ensemble, les deux individus d'un même couple tentent de présenter une façade conjugale unie, allant même jusqu'à remettre en cause leurs perceptions personnelles pour les faire correspondre à celles de leur partenaire (Kaufmann, 1992), j'aurais préféré rencontrer chacun individuellement. Si j'avais interrogé les deux conjoints, il m'aurait été difficile, dans la mise en forme de mon analyse et de mon mémoire, de les rendre non identifiables l'un pour l'autre. J'aurais été contrainte de retirer de l'analyse trop de détails pertinents à leur situation pour qu'ils ne soient pas reconnaissables. Du coup, j'aurais perdu l'essentiel de ce qui permet d'expliquer leurs pratiques parentales et leurs représentations des rôles parentaux. J'ai donc choisi d'abandonner cette voie et préféré interviewer des individus de couples différents, des hommes et des femmes en nombre égal, ce qui m'a permis, je crois, d'avoir un portrait assez juste de la variété de situations que l'on trouve aujourd'hui.

2. Le schéma d'entrevue

Le schéma d'entrevue¹ utilisé est divisé en trois parties principales, à savoir l'histoire parentale, les pratiques parentales et les représentations des rôles parentaux, auxquelles j'ai ajouté une section servant à recueillir certaines informations pour connaître le portrait sociodémographique des participants.

2.1 L'histoire parentale

Cette première section de l'entrevue est une mise en contexte de l'histoire parentale du répondant. Elle vise à apprendre comment le participant est devenu parent (la grossesse

¹ Voir Annexe I.

était-elle désirée voire planifiée ?), le contexte dans lequel cela s'est produit (depuis combien de temps le couple était-il formé ? Avaient-ils terminé leurs études ? Étaient-ils en emploi ? S'étaient-ils mariés ? Avaient-ils fait l'acquisition d'une maison ou d'un condo ?), la place du partage des tâches dans le choix d'avoir un enfant (cette question avait-elle fait l'objet d'une réflexion individuelle voire d'une discussion conjugale ? Était-elle l'objet de préoccupations ? Avait-elle contribué à devancer le projet d'enfants ou au contraire, à retarder le moment de la conception ? Comment était imaginé le partage des tâches à la suite de la naissance de l'enfant ?) ainsi que les attentes entretenues envers soi-même et son partenaire dans la tenue des rôles parentaux (que souhaitait-il retrouver chez son conjoint comme caractéristiques parentales ? Quel type de parent lui-même voulait-il être ?). Cette partie de l'entrevue permet au participant de se raconter assez librement, favorisant un climat de confiance avec l'enquêteur ainsi qu'une meilleure compréhension de sa situation pour la suite de l'entretien. Aborder cette période de transition à la parentalité vécue par le répondant permet également de mieux comprendre la manière dont il s'est projeté dans l'avenir, l'idéal auquel il a rêvé et les craintes qui l'ont gardé éveillé, permettant d'avoir une base sur laquelle contraster la réalité vécue à la suite de la naissance de l'enfant et, donc, de relever les contradictions entre attentes et réalité. Au terme de cette section, viennent ensuite certaines questions relatives à l'arrivée de l'enfant (comment ça s'est passé globalement ? Comment les différents congés parentaux ont-ils été partagés ? Combien de temps l'allaitement, le cas échéant, a-t-il duré ? Quels problèmes sont survenus au départ ?), ces dernières visant à amener le répondant dans le vif du sujet et à mieux cerner ce moment charnière qu'est le passage à la parentalité avec tous les changements qu'il génère.

2.2 Les pratiques parentales

Le dernier sujet abordé dans la section précédente sert de transition entre deux blocs de questions aux thèmes différents, puisqu'en abordant le quotidien relatif à l'arrivée de l'enfant, déjà, on entre dans le concret de la vie familiale, qui entraîne avec elle toute la question du partage des tâches domestiques et parentales. Ainsi, les espoirs et les appréhensions cèdent la place à la question, toute concrète, consistant à savoir « qui fait quoi ? ». Cette deuxième section de l'entrevue a pour but de déterminer les tâches

accomplies par chacun et de connaître les raisons évoquées pour expliquer cette division du travail. Cette partie de l'entrevue commence avec une première question visant à savoir quels sont les facteurs qui, selon le répondant, permettent d'expliquer la répartition globale des tâches au sein de son couple, s'il y voit une logique organisationnelle ou une ligne directrice sous-jacente. Ensuite, viennent des questions visant à savoir si certains changements dans l'organisation ont eu lieu avec le temps ou encore, si certaines situations amènent le couple à modifier la division du travail, l'objectif étant d'avoir un portrait exhaustif des tâches accomplies par chacun dans toutes les situations. Puis, toutes les activités permettant un bon fonctionnement de l'unité familiale sont passées à examen, que l'on pense au ménage, au lavage, à la cuisine, aux réparations, à l'entretien extérieur, à l'entretien et à la réparation des voitures, à la prise en charge des enfants (hygiène, habillement, coucher, etc.), au transport et à l'accompagnement des enfants dans leurs différentes activités, au jeu, au réconfort et à la discipline des enfants ainsi qu'à la gestion familiale (paiement des comptes et budget, prise de rendez-vous, recherche d'une place en garderie et d'un médecin de famille pour les enfants, courses, etc.). Si l'objet essentiel de cette section est de dresser un portrait de l'ensemble des tâches domestiques et parentales, la question visant à savoir pourquoi il en est ainsi donne lieu parfois à des considérations d'ordre pratique, mais laisse également entrevoir des représentations des rôles de l'homme et de la femme au sein de l'univers domestique, ce qui amène à la troisième section de l'entrevue.

2.3 Les représentations des rôles parentaux

La troisième section de l'entretien vise à faire ressortir les représentations des rôles de l'homme et de la femme dans le cadre domestique et parental. Si tout au long de l'entrevue, les représentations émanent du discours, que ce soit à travers les attentes entretenues avant l'arrivée de l'enfant ou encore les raisons évoquées pour expliquer le partage actuel des tâches, la dernière section de l'entrevue est exclusivement dédiée à ce sujet et permet de creuser plus loin les perceptions préalablement mentionnées. Dans un premier temps, des questions cherchant à circonscrire les forces et faiblesses de chacun, qu'elles soient liées directement ou indirectement aux enfants, et à cerner les attentes formulées vis-à-vis du partenaire sont posées. Dans un deuxième temps, ce sont les

insatisfactions, les problèmes et les conflits liés au partage des tâches qui sont abordés. Plus précisément, il s'agit de découvrir si le répondant ou son partenaire ressent de la frustration ou de la culpabilité à l'endroit de l'autre ainsi que les raisons de ces sentiments, s'il y a de la pression exercée pour que le répondant joue son rôle différemment ou qu'il prenne une place plus ou moins grande dans le partage des tâches et les sujets de mésententes les plus fréquents liés, bien entendu, au partage des tâches domestiques et parentales. Dans un troisième et dernier temps, le participant est interrogé sur les aspects de la division des tâches qu'il souhaite le plus améliorer dans le futur ainsi que sur la possibilité éventuelle d'étendre la famille. Ces dernières questions, portant sur l'avenir, visent à clore l'entrevue sur une note plus positive d'une part, en ramenant le répondant à la possibilité d'améliorer le futur en travaillant pour un partage plus satisfaisant des tâches au sein de son couple; d'autre part, en le laissant parler de ses projets familiaux. Cependant, le discours sur l'avenir permet d'éclairer le présent bien plus qu'il ne permet de prédire ce que feront les individus a posteriori. En effet, les aspirations, les attentes et les espérances en disent long sur la manière dont le répondant voit sa situation, sur ce qui compte pour lui ou sur ce qu'il entrevoit comme étant dans le domaine du réaliste ou du possible. En ce sens, les questions sur le futur permettent d'éclairer ce que sont les ressorts des logiques d'action tel que les conçoit le participant.

3. Le déroulement des entretiens

J'ai laissé aux participants le choix du lieu de l'entretien. Ainsi, plusieurs entrevues se sont déroulées au domicile ou sur le lieu de travail du répondant, alors que d'autres ont été réalisées dans un café. La première étape consistait à leur présenter le formulaire de consentement² et à le leur faire signer, ce qui m'a permis de leur expliquer mon projet de recherche et le déroulement de l'entrevue ainsi que de répondre à leurs questions, le cas échéant. Une fois cette étape terminée, avec leur consentement, je commençais l'entretien et l'enregistrement de celui-ci du même coup.

² Voir Annexe II.

4. Le portrait des répondants

La collecte des données s'est échelonnée du 4 novembre 2011 au 16 mars 2012. Au total, j'ai rencontré 16 personnes pour un entretien d'une durée variant entre une heure et une heure quarante-cinq. J'ai recruté les participants par le biais de mon réseau familial et social, qui m'a fourni les adresses courriel d'individus correspondants aux critères de mon échantillon et intéressés à prendre part à ma recherche afin que je les contacte. Aucun des répondants n'est toutefois relié à mon entourage immédiat. À quelques occasions, des participants m'ont référé à d'autres individus de leur entourage qu'ils considéraient comme susceptibles d'être intéressés à m'accorder un entretien. Si j'ai également placé des avis de recrutement³ dans deux centres de la petite enfance, un dans la région de Montréal et un dans la région de Québec, cette méthode de recrutement n'a pas porté fruit. Malgré le fait que la très grande majorité des parents rencontrés est liée d'une façon ou d'une autre aux individus formant mon cercle personnel, l'échantillon constitué demeure extrêmement varié à l'intérieur des limites fixées.

Afin d'avoir une meilleure compréhension de l'expérience parentale tant des hommes que des femmes, les entrevues ont été partagées également entre ces deux groupes. Les répondants proviennent en nombre égal des régions de Québec et de Montréal. Des huit hommes qui ont répondu à l'enquête, cinq habitent les environs de la capitale nationale alors que trois habitent ceux de la métropole. Ce rapport est inversé chez les femmes. De plus, ils habitent à peu près en parts égales le centre-ville et la banlieue. Leur âge est assez varié, la plus jeune participante étant âgée de 26 ans et la plus âgée ayant 45 ans au moment de l'entrevue, pour une moyenne d'âge de 33 ans. Des 16 personnes interviewées, 10 ont un enfant alors que six en ont deux. Une seule d'entre elles a un enfant en garde partagée, né de l'union passée de son partenaire. Les répondants ont tous un emploi à temps plein en lien avec leur formation universitaire, à l'exception d'une seule qui complète un doctorat tout en occupant un emploi dans son domaine. En ce qui concerne les conjoints(es) des répondants, la très grande majorité d'entre eux a, comme leur conjoint(e), complété des études universitaires. De ceux dont ce n'est pas le cas, l'un a terminé sa scolarité secondaire ainsi qu'une année d'un programme technique au Cégep alors que l'autre a complété un

³ Voir Annexe III.

programme technique au Cégep. Tous les partenaires des participants sont sur le marché du travail, à l'exception de deux qui étaient toujours aux études au moment de l'entretien. Il aurait été intéressant de présenter ici un tableau synthèse du portrait sociodémographique des répondants. Cependant, comme ces derniers ont été recrutés par le biais d'individus formant mon réseau personnel et que certains d'entre eux risquent de lire ce mémoire, je veux m'assurer qu'en aucun cas les participants à cette recherche ne puissent être identifiés par ceux et celles qui les connaissent. Je m'abstiens donc de présenter les répondants de manière plus détaillée.

Le recrutement des participants à l'enquête n'a pas posé de problème majeur. Il m'a par contre été plus facile de trouver des femmes intéressées à participer à cette étude que des hommes. Peut-être le sujet intéresse-t-il davantage les femmes ? Peut-être les hommes se sentent-ils moins à l'aise de participer à une recherche au sujet du partage des tâches domestiques et parentales, puisque ce sont eux qui sont plus souvent pointés du doigt lorsqu'il s'agit de trouver qui est responsable de l'inégale répartition des tâches dans la maison ? Dans le même sens, ce peut-il que les hommes qui ont accepté de participer à cette étude présentent un profil particulier ? Plus précisément, on peut supposer que s'ils ont consenti à prendre part à une entrevue sur le partage des tâches, c'est peut-être parce qu'ils ressentent moins que d'autres la culpabilité masculine qui vient du sentiment de ne pas en faire assez dans l'univers domestique.

5. La méthode d'analyse

Les entrevues ont d'abord été enregistrées puis transcrites afin d'avoir accès aux paroles mêmes des répondants interrogés. Les verbatim ont été réalisés au fur et à mesure que la collecte des données suivait son cours. Tout au long de ce processus, j'ai tenu un carnet qui m'a servi à noter mes réflexions à la suite de chacune des entrevues, que ce soit l'atmosphère qui s'est dégagée au cours de la rencontre, les impressions générales qui me sont venues à la suite de celle-ci, les contradictions marquantes qui sont ressorties du discours du répondant ou encore les éléments qui m'ont surprise. Je me suis également

arrêtée en cours de transcription pour noter les récurrences et les divergences entre les participants à mesure que la collecte des données progressait. Ce carnet m'a permis d'entamer ma réflexion et de développer les prémisses de mon analyse dès mes premières entrevues. Je n'ai cependant commencé l'analyse proprement dite de mon corpus qu'une fois toutes mes entrevues transcrites.

C'est à ce moment que je me suis mise à lire et à relire à maintes reprises mes verbatim d'entretien, tout en les annotant. Sans avoir en tête la forme que prendrait mon analyse, j'ai d'abord tenté de dégager les normes intériorisées qui structurent le discours et qui guident l'action de chacun des répondants. J'ai tenté du même coup de saisir les logiques qui organisent la dynamique interne propre à leur couple. C'est alors que me sont apparues plus nettement les contradictions et les incohérences dans les propos des participants. Puis, au fil de l'analyse, je me suis mise à creuser les récurrences et les divergences remarquées d'un répondant à l'autre pour tenter de comprendre ce qui explique de telles similitudes ou de tels contrastes entre eux.

C'est à partir de tout ce travail de lecture, de relecture et d'annotation que trois thèmes se sont imposés à moi. Avec ce plan en tête, j'ai relu avec attention mon corpus en entier en prenant soin d'extirper le maximum d'information qui pourrait servir à éclairer l'un ou l'autre des thèmes. Par ailleurs, je me suis également efforcée d'y inclure ce qui ne cadre pas tout à fait avec la majorité des cas de figure, afin de m'assurer de bien représenter l'ensemble des participants à ma recherche. J'ai ensuite relu toutes mes entrevues avec pour objectif de vérifier que je n'avais pas laissé tomber des éléments d'information pertinents et ce faisant, que je n'avais pas introduit un biais en faveur d'une piste interprétative.

6. Les limites et biais de l'enquête

Le fait d'étudier le partage des tâches domestiques et parentales tout en étant une femme introduit nécessairement un biais dans l'enquête. C'est comme si, sans le vouloir, je représentais moi-même l'un des deux camps dans le populaire débat entourant l'égalité

hommes-femmes. Vu le genre auquel j'appartiens, on s'est sans doute fait une idée avant même de me rencontrer pour l'entrevue de ma position au sujet de l'égalité, de mes représentations entourant les rôles féminin et masculin et, plus concrètement, des hypothèses que j'ai pu avoir formulées en lien avec ma recherche. Par crainte du jugement que je porterais sur leur situation spécifique, on a peut-être tenté de me camoufler certaines pratiques ou représentations afin de ne pas mal paraître. Puisque la norme égalitaire joue particulièrement en contexte d'interaction avec autrui, comme nous le verrons plus loin, il est fort probable que mon genre ait influencé la manière dont les participants se sont présentés à moi.

Il faut par ailleurs prendre note que cette étude ne prétend pas être représentative de la population visée. En effet, l'échantillon étudié est beaucoup trop restreint pour me permettre d'anticiper sur les pratiques et les représentations qui ont lieu dans la même population à grande échelle. Par ailleurs, le profil social des répondants (jeunes, parents d'au moins un enfant d'âge préscolaire, scolarisés, occupés à temps plein avec un conjoint ou une conjointe dans la même situation) est beaucoup trop homogène pour que l'on puisse considérer cet échantillon comme représentatif de l'ensemble de la société québécoise. Cependant, il faut rappeler que ce travail vise non pas à quantifier le partage des tâches ou les inégalités, mais bien plutôt à dégager des pistes pour comprendre pourquoi l'égalité hommes-femmes dont on parle tant n'a pas encore franchi les murs des foyers québécois. En outre, la recherche n'a pas pour but de faire état de tous les cas de figure existants ni non plus d'évaluer l'ensemble des avancées en matière d'égalité hommes-femmes. Au contraire, les critères d'échantillonnage ont été choisis en vue de faire ressortir tous les facteurs qui freinent l'atteinte de l'idéal égalitaire. En rencontrant des individus qui sont susceptibles à la fois d'avoir des aspirations égalitaires et d'être confrontés à l'écart entre leurs attentes et la réalité de leurs pratiques, cette étude prend pour objet la manière dont ce conflit intérieur se conjugue avec les sentiments de satisfaction et d'insatisfaction ressentis. Seule une démarche de type qualitative permet de produire ce genre de connaissances.

Chapitre IV

L'ÉCART ENTRE LES ATTENTES ET LA RÉALITÉ : LE BESOIN DE RÉDUIRE LA DISSONANCE COGNITIVE

1. L'omniprésence de la norme égalitaire

Le concept d'égalité joue un rôle prépondérant dans le discours des hommes et des femmes lorsqu'interrogés sur leurs pratiques et leurs représentations en matière de partage des tâches domestiques et parentales. On ne peut faire autrement que de s'y attarder un moment.

Il semble que les attentes normatives en faveur de l'égalité exercent davantage leur influence dans le rapport aux autres que dans le rapport à soi-même et à son couple. En effet, rares sont ceux qui souhaitent réfléchir à la manière dont les tâches domestiques et parentales sont partagées à l'intérieur de leur foyer. Plus rares encore sont ceux qui veulent entamer une discussion conjugale à ce propos. Du coup, l'épineuse question de l'égalité est esquivée. Comme on s'aperçoit que l'égalité n'est peut-être pas tant ce que les hommes et les femmes désirent, bien qu'ils s'en réclament, ils ne manifestent pas non plus la volonté de modifier leurs pratiques en concordance avec la norme lorsqu'ils se savent en dévier. Ainsi, comment cette valeur peut-elle avoir une influence au quotidien, sinon que dans la présentation de soi aux autres ? C'est cette question qui est examinée dans la première section du présent chapitre.

Les pages qui suivent prennent donc pour objet la place de l'égalité dans le quotidien des acteurs de même que celle qu'elle a prise dans le contexte des entrevues. La première partie vise à exposer le peu d'influence qu'a la norme intériorisée sur les pratiques individuelles malgré l'importance du discours entourant l'égalité, alors que la deuxième partie permet de rendre compte de l'impératif que ressentent tant les hommes que les femmes à se montrer en concordance avec cette valeur.

1.1 La portée limitée de l'égalité

Il est intéressant de constater la force avec laquelle l'égalité, comme norme, structure le discours des individus lorsque questionnés sur leurs pratiques et leurs représentations en matière de partage des tâches domestiques et parentales. Alors que le concept même d'égalité et tous ceux qui lui sont apparentés (équité, interchangeabilité, justice, etc.) ne figurent nulle part dans la présentation de la recherche ou dans le schéma d'entrevue, tous, sans exception, en font mention. Plus souvent qu'autrement, les participants cherchent à se situer par rapport à cette norme, tentant de montrer que leur organisation conjugale répond aux exigences de la société. Ainsi, Bianca⁴ précise d'entrée de jeu :

Je ne pense pas qu'on est typique dans nos... dans comment on fonctionne comme couple. En tout cas, pas de ce que je pouvais penser avant. Je ne pense pas qu'on représente la famille-type au niveau du partage des tâches. Je n'ai jamais été inquiète de ça et je n'ai jamais été inquiète de comment il allait s'occuper des enfants, de la responsabilité qu'il allait prendre. Mon chum a pris du congé parental. Moi, j'ai pris huit mois au premier. Il a pris les quatre derniers mois. Il avait pris ses cinq semaines au départ. (Bianca)

C'est également dans la manière dont les participants font état de chiffres pour évaluer leur répartition des tâches en rapport à la norme que l'importance de l'égalité ressort. La nécessité de se montrer en accord avec cette valeur est d'autant plus apparente que tous les participants, même ceux dont la division est la plus déséquilibrée, disent faire « moitié-moitié ». Ainsi, lorsqu'ils sont interrogés sur leur organisation domestique ou en regard d'une tâche plus spécifique, la réponse la plus fréquente est la suivante : « Ben, il y a peut-être eu un certain moment où Geneviève faisait un peu plus de ménage, mais je ne peux pas dire que ça a duré très, très longtemps là. Disons le... le gros... ben, en plus... oui. Je dirais le gros de notre vie de couple, ça a été un cinquante-cinquante là pis... Oui, c'est pas mal ça là. » (Charles) Si l'idéal égalitaire a une influence sur l'ensemble des répondants, il semble que peu d'entre eux soient réellement préoccupés par l'atteinte de cet objectif au quotidien. Au contraire, il y a, chez eux, une volonté manifeste de minimiser la place que prennent les tâches dans leur quotidien, ce qui les conduit à ne pas aborder la question même de leur répartition, encore moins celle de l'égalité. Considérant la surcharge de

⁴ Le nom des participants de même que ceux de leur entourage ont été remplacés par des pseudonymes. Les noms de lieux qu'ils mentionnent ont également été substitués par d'autres lieux comparables.

travail qu'entraîne nécessairement le nouveau-né et plus souvent qu'autrement, l'élévation des standards ménagers qui vient de pair avec la fondation d'une famille, il aurait semblé juste de supposer que le travail que les nouveaux parents auraient à accomplir et la manière dont celui-ci serait partagé aurait été pris en considération dans la décision d'avoir un enfant ou aurait été, du moins, l'objet d'une conversation. Pourtant, il semble qu'à l'exception de quelques aspects logistiques, ce ne soit pas le cas. Gabriel exprime ainsi la place qu'a prise la division du travail domestique et parental dans ce tournant majeur de sa vie :

Non, non. Je te dirais, c'est... Il n'y a pas eu de... On n'en a pas vraiment discuté au niveau des tâches. On avait un peu chacun nos tâches par rapport à bon, la maison, évidemment, pas... pas... Par rapport aux enfants, on n'en avait pas, mais... pis on avait un peu une idée de, dans quoi on voulait ça, mais ça n'a pas été un... ça n'a pas été une discussion genre : « Toi, tu vas faire ça. Moi, je vais faire ça. » Ça a été vraiment une transition par rapport à ça. (Gabriel)

Les participants sont plutôt concernés par la manière dont ils vont parvenir à réorganiser leur vie avec cette nouvelle charge de travail que représente l'enfant. Ainsi, au cœur de leurs préoccupations, on trouve notamment la crainte de ne plus avoir de temps pour soi et, pour les femmes, la conciliation travail-famille. Cependant, la volonté de faire des enfants ne semble pas relever de l'ordre du pratique et du rationnel, mais beaucoup plus de l'ordre de l'idéal et de l'émotionnel, ce qui fait en sorte que le couple s'imagine moins les aspects concrets de la vie avec ce petit être avec des besoins dont ils seront responsables que l'individu autonome et émancipé qu'ils auront formé. Pourtant, il ressort de l'enquête que le retour à la réalité qu'entraîne la vie au quotidien avec l'enfant amène les couples à réfléchir à la possibilité d'un deuxième ou d'un troisième beaucoup plus en termes de leur capacité à s'adapter aux nouvelles tâches qui naîtront avec l'enfant, la décision de ne pas agrandir la famille étant plus souvent qu'autrement couplée avec l'idée d'une organisation maximale atteinte qui ne survivrait pas à l'ajout d'un membre à la famille.

Bien que l'on puisse pointer du doigt la naïveté à laquelle tous font référence pour décrire le contexte dans lequel ils ont décidé d'entamer leur vie de parents, il semble que la volonté de faire abstraction de la question du partage des tâches dans le choix de faire des enfants soit plus largement liée à la connotation négative avec laquelle la discussion

entourant ce sujet est abordé. Ainsi, lorsque questionné à savoir si la manière dont seraient divisées les activités dans l'univers domestique suivant la naissance de leur enfant a eu une incidence sur leur décision de fonder famille, Emmanuel répond : « Je ne le sais pas de son côté à elle, mais je ne pense pas non plus qu'elle ait comme capoté avec ça là. » C'est qu'il semble que la discussion conjugale a plus souvent lieu dans les moments de conflit, ce qui explique la perception négative que peuvent en avoir les participants. Ce n'est en effet que lorsqu'une situation pose problème, que la goutte d'eau fait déborder le vase, que les conjoints se voient forcés d'affronter les désaccords inhérents à leur vie commune. Ne prenant pas la forme d'une longue conversation, ce sont plutôt quelques paroles lancées pour signifier l'insatisfaction ressentie qui forment le scénario le plus fréquent. Comme le souligne Kaufmann : « Très souvent, la petite phrase a libéré celui ou celle qui l'a prononcée de l'agacement qui gangrenait le don; elle a été prononcée davantage pour soi, pour reconstituer la capacité d'action, que pour le conjoint. L'attente se limitant généralement à ce que le dernier entende et prenne un instant conscience de sa dette. » (Kaufmann, 1992 : 159) Si la plupart des participants tentent de minimiser la fréquence et l'importance de leurs mésententes conjugales pour présenter leur relation sous le jour le plus harmonieux, c'est dans les différends qu'ils disent ne pas avoir que l'on peut comprendre la forme qu'ils prennent. Ainsi, Paul dit : « Il n'y a jamais de discussions là-dessus, vraiment. Tu sais : "Ben là, tu devrais... Ça serait à toi de faire le lavage. Ça fait trois... les trois dernières fois, c'est moi qui l'a fait." Il n'y a jamais personne qui a... Je n'ai pas le souvenir qu'on se soit dit ça là. Ça fait qu'on n'a pas de discussions là-dessus. C'est comme des choses implicites. » Attardons-nous davantage au caractère implicite de la division des tâches que mentionne Paul, car c'est un commentaire récurrent dans l'ensemble des entretiens. Il semble que l'emploi fréquent de l'expression « ça s'est fait de soi » pour décrire cette répartition témoigne du fait que les forces sociales qui façonnent l'organisation conjugale sont majoritairement invisibles pour les répondants. Du coup, ces derniers ne voient pas leur responsabilité pour l'écart qui existe entre leurs actions et la norme qu'ils ont intériorisée. Il est alors peu probable que l'égalité soit à même de jouer réellement un rôle prépondérant dans l'instauration de leurs pratiques en matière de partage des tâches domestiques et parentales.

En effet, la majorité des répondants ne fait pas preuve d'efforts significatifs ni même d'une volonté de modifier la manière dont est séparé le travail domestique et parental à effectuer au quotidien. Tel que mentionné plus haut, tous font référence au concept d'égalité à maintes reprises au cours de l'entretien. Pourtant, lorsque l'inégalité du partage est dévoilée au grand jour, la plupart tentent de la dissimuler ou de concentrer leurs efforts sur d'autres aspects de la séparation des tâches. Quelques participants abordent cependant cette question de front, comme le fait Mireille dans l'extrait suivant :

Le partage des tâches, à ce moment-là, je le trouve un peu traditionnel dans nos rôles là. Tu sais, il y a quelque chose de... je vois une différence entre... je suis encore... je reproduis un rôle, je trouve, féminin quand je me vois là-dedans pis que je vois que lui, il gère le portefeuille, qui est un rôle qui est quand même très masculin. Tu sais, je me dis : « Bon à ce niveau-là, euh... je trouve que je ne suis pas très moderne. » peut-être, si j'ai à faire mon autocritique, mais en même temps, ça s'est fait de même aussi pis je ne me sens pas mal, tu sais.

Oui. Vous êtes bien là-dedans.

C'est ça. On est bien là-dedans pis je ne me sens pas mal là-dedans. Je ne passe pas de commentaires, je ne suis pas frustrée de ça. [...] Est-ce qu'il y aurait l'espace à un changement radical, drastique, dans ces... je ne suis pas sûre. Par contre, en termes d'intérêts aussi, peut-être qu'on pourrait essayer, mais en même temps, je ne pense pas que j'ai le goût de commencer à m'embarquer dans les finances pis euh... ça ne me tente pas. (Mireille)

Bien que Mireille fasse état d'une volonté de mettre en place un partage sur des bases moins traditionnelles et donc plus égalitaires pour répondre à des attentes qu'elle a elle-même intériorisées, la manière dont sont partagées les tâches avec son conjoint lui convient suffisamment pour ne pas remettre en cause l'organisation développée avec le temps. Même ceux et celles qui sont moins satisfaits de la répartition des activités au sein de leur foyer trouvent peu de motivation à modifier leurs façons de faire. Trop de facteurs enjoignent effectivement les acteurs au statu quo, tel que nous le verrons plus loin.

1.2 L'importance de l'égalité dans le rapport aux autres

La norme égalitaire, si elle n'influence pas directement les pratiques, prend tout son sens dans le rapport aux autres. Lorsque l'individu aperçoit la réalité de sa vie conjugale sous l'angle du regard extérieur, il ressent le besoin de modifier ses agissements, même si ce n'est que pour un court instant et ce, dans un contexte précis qui n'est pas celui de l'intimité conjugale. L'exemple d'Anaïs est révélateur. Alors que son conjoint participe peu

aux tâches parentales dans la maison et qu'elle a, de son propre aveu, « le lien enfants un peu plus développé », c'est lorsqu'ils sont en présence d'amis que leur organisation pose problème :

C'est sûr que quand on va aller, disons, dans une activité avec les amis, qui sont des amis d'avant qu'on ait des enfants, ben là, c'est sûr que moi, je vais *focusser* plus sur qu'est-ce qui se passe avec les enfants pendant cette activité-là : « Est-ce qu'ils sont corrects ? », « Y a-t-il, je ne le sais pas moi, un escalier dangereux ou n'importe quoi. » Je vais être plus focus enfants pis lui, il va comme, pas oublier qu'il a des enfants, mais il ne les prendra pas nécessairement en compte. Il va aller les voir une couple de fois de même. Ça va être ça là, tu sais ?

Ok. Il est dans son activité d'adultes, plus ?

Il est dans son activité d'adultes, ça fait que ça cause des conflits parce que là, il trouve que j'ai l'air ben trop d'une mère poule devant nos autres amis pis là lui... Moi, je lui dis : « Ben non ! Tu as l'air tellement de t'en foutre, justement. Tu sais, les autres filles sont... elles ont l'air de voir que, dans le fond, tes enfants, c'est moi qui s'en occupe. »

[...]

À l'inverse, est-ce qu'il y a des choses que tu as l'impression que lui te reproche ou des frustrations que lui, il a, ou des choses qu'il aimerait qui se fassent différemment ?

Ben le même sujet parce que, tu sais, on en a parlé aussi, le côté trop mère poule, justement là, peut-être.

Ok. Devant les amis uniquement ou en général ?

Devant les amis, oui, devant les gens, tu sais. Pas en contexte familial parce que ça, ça... Des fois, ça fait même son affaire. Il peut faire des choses dans son coin. Non, c'est plus dans le contexte... (Anaïs)

C'est lorsque soumis à ce que l'on croit être l'examen attentif des autres que l'on est confronté à la réalité de l'écart existant entre la norme et les pratiques adoptées. La pression sociale pousse à se conformer à l'exigence d'égalité, même s'il est peu probable que les gestes rejoignent les intentions. La situation d'entretien témoigne d'ailleurs très bien de ce processus. Tel qu'illustré plus haut, ce contexte particulier, qui demande aux participants de dévoiler une partie de leur intimité qui n'est pas souvent exposée, les incite à vouloir faire bonne impression, l'enquêteur étant perçu comme le juge de la bonne conduite. La fierté, lorsqu'on a l'impression d'avoir atteint son objectif, est palpable, comme en témoigne cet extrait :

J'en parlais avec lui, l'autre fois. J'étais comme : « Tu sais, écoute, Olivier... » Avec notre premier garçon, ben notre premier enfant... Il a eu la chance d'être là durant toute la première

année d'Olivier. Olivier a commencé la garderie seulement à un an, quand on est arrivé à Lévis. Pendant ce temps-là, le temps de garde était comme partagé entre sa mère et son père. Je lui disais : « Écoute, tu as comme eu... Tu as une relation de proximité que pas grand... je ne pense pas qu'il y a grand homme qui a avec son... avec son petit garçon. », tu sais ? (Mireille)

Le malaise du participant est tout aussi tangible lorsque ce dernier se sait dévier de l'idéal égalitaire. C'est ainsi qu'il tente d'excuser la distance qui le sépare des attentes normatives entretenues à son endroit, la situation la plus fréquente étant de répondre brièvement à la question posée pour passer à un sujet qui lui est plus favorable. Dans le passage qui suit, Paul cherche à exprimer l'étendue de ses responsabilités pour compenser le fait qu'il soit moins prompt aux tâches strictement ménagères et à montrer de ce fait que le partage au sein de son couple n'est pas inégalitaire :

C'est plus ma blonde, mais j'en fais aussi, mais c'est plus elle qui va être... mais on s'échange ça là, tu sais. Des fois, c'est moi qui fais la salle de bain; des fois, c'est elle. Moi, le balai, ben j'essaie de le passer pas mal à tous les matins. Les enfants mangent, ça fait que... Le soir, c'est plus ma blonde qui va le faire parce que là, ça se ramasse partout autour de la table pis on a quasiment pas le choix de le passer deux fois par jour. [...] mais c'est plus ma blonde qui fait du ménage. Ben tu sais, on a une pièce au sous-sol. C'est un peu le débarras. Les pneus d'hiver de l'auto, rentrer le barbecue, sortir ça au printemps... Ben tout ça, c'est moi qui gère ça, tu sais. C'est quand même long à faire. Les poubelles, le recyclage... Ça fait que, sans se parler, moi, je fais d'autres affaires, mais ma blonde, elle fait plus de ménage que moi. (Paul)

Cependant, ce n'est pas uniquement par rapport à la norme égalitaire que les individus veulent faire bonne figure. Ils cherchent également, et plus précisément encore, à se distancier des rôles traditionnels qui vont à l'encontre de l'idéal d'égalité dans les représentations qu'ils s'en font. Ainsi, malgré un partage qui pourrait être jugé satisfaisant puisque chacun effectue une part du travail domestique et parental, le fait de le savoir réparti suivant la complémentarité des rôles masculin et féminin entraîne chez les acteurs un sentiment d'inconfort, comme c'est le cas dans l'extrait suivant :

Ok. Pis la salle de bain, c'est qui qui s'occupe de la faire ?

C'est plus elle.

Ok. Le bain, la toilette, l'évier, tout ça ?

C'est une mauvaise question, celle-là !

Pis pourquoi c'est elle qui la fait ?

Pourquoi ? À cause que... Je ne sais pas. C'est... Ça a toujours... J'ai jamais eu l'habitude de faire les salles de bain pis je ne sais pas. J'ai... (Emmanuel)

Tout comme Mireille l'exprime plus haut, on peut présumer qu'Emmanuel ne souhaite pas devenir responsable de nettoyer les salles de bain de sa maison. C'est plutôt dans le cadre plus formel de l'entrevue qu'il ressent un malaise à se montrer jouant un rôle traditionnel que la norme égalitaire prend son sens. C'est de la même façon que Jessica tente d'expliquer, tant bien que mal, ce que fait son conjoint depuis qu'elle a repris le travail, ne voulant pas qu'il soit perçu comme un homme des générations passées : « Là [depuis son retour au travail à la suite du congé parental], c'est sûr qu'il en fait plus que... mais, tu sais, je te dis qu'il faisait rien... Il ne faisait pas, je veux dire, il me regardait pas, tu sais... En tout cas, je le sais pas comment l'exprimer là, mais tu sais, mettons, il faisait de la vaisselle ou tu sais, il ne s'assoit pas dans le divan pendant que moi, je faisais la vaisselle pis que... Tu sais, tu comprends là ? » (Jessica) Si les femmes essaient aussi de s'éloigner du modèle traditionnel dans leur discours, on remarque que celles-ci sont soumises à une double injonction qui guide leur discours. Comme le souligne Serfaty-Garzon, on s'attend encore des femmes qu'elles sachent tenir maison et prendre soin des enfants. (Serfaty-Garzon, 2008) Couplée à la norme égalitaire, cette injonction faite aux femmes fait en sorte que celles-ci ne doivent sembler ni trop préoccupées par la propreté et l'ordre, ni trop absorbées par leur emploi. Dans leur discours, cette contradiction apparaît avec force. Ainsi, bon nombre de celles interviewées, qui ont par ailleurs toutes complété des études universitaires, tentent de montrer que leurs aspirations en ce qui a trait au travail ne sont pas un frein à leurs compétences maternelles. Lorsqu'interrogée sur la manière dont elle envisageait son rôle de mère avant de mettre au monde son premier enfant, Mireille répond :

Oui, affectueuse, présente. Je ne suis pas rongée par la carrière ou une ambition démesurée. Oui, je me vois un jour avoir une bonne job. J'ai quand même fait un doctorat. Je me dis que c'est quand même pour aboutir à quelque part d'intéressant, mais je savais que ma priorité, ce serait les enfants. Quand tu vois les affaires de bonnes femmes à la télé qui demandent de mettre leurs priorités, je pense que la priorité pour moi en ce moment, surtout quand les enfants sont en bas âge, c'est la famille. Et le travail viendra en deuxième. (Mireille)

Pourtant, lorsque questionnée à savoir si les priorités de son conjoint, qui a lui aussi complété un doctorat, sont les mêmes, elle avoue :

Je dirais que lui, sa... Ben oui, tu sais. Au niveau des enfants, c'est la priorité. Si nos enfants, il fallait qu'ils tombent malades, je pense que ça serait la priorité. Ça serait les petits. Par contre, Nicolas n'oublie jamais ses obligations professionnelles. [...] je pense que sa priorité, si je lui demandais, si je lui posais la question, il me dirait que la priorité, c'est ses enfants, la famille, etc. Par contre, dans le quotidien, je me dis que s'il y a un enfant qui a le rhume, je risque plus d'être celle qui va l'amener chez le docteur, le jour, ou m'en occuper le jour. (Mireille)

Cette distinction entre la préoccupation quotidienne principale de Mireille et celle de son conjoint illustre bien le double standard que représentent les attentes sociales vis-à-vis des hommes et des femmes. Alors que la plupart des femmes expriment la volonté que leur travail n'empiète pas sur leur vie familiale, cette considération n'est pas présente chez les répondants masculins. Pour revenir à la double injonction faite aux femmes, celles dont les exigences ménagères sont plus élevées tentent de les minimiser ou de les justifier par la raison :

Moi, je voudrais qu'il en fasse plus, mais en même temps, peut-être que je suis un peu trop exigeante. Ça fait que lui, ben des fois, il en fait... il en fait... il en fait plus aussi parce que... pour m'aider plus pis en même temps, il me... il m'aide à arrêter un petit peu là, tu sais. Ça fait que je pense que c'est ces côtés-là. Lui, ben, en tout cas, s'il veut que j'en fasse plus, je ne le sais pas là. Je pense qu'à la limite, il préfère que j'arrête un peu là, que... que je prenne le... Tu sais, je ne suis pas... je ne suis pas si pire que ça là ! Je te mets ça à l'extrême là. (Jessica)

Avant que le ménage se fasse, je vis un stress là. Je suis comme : « Arghhh ! » Pis là, il le sait pis le seul conflit qu'on a, c'est tout le temps lié au ménage, tu sais. Ça fait que... mais ça, ce n'est pas drôle.

Ok. Parce que tu es tannée que tu veux que ça se fasse ou parce que... ?

Je suis tannée pis je ne suis pas bien dans cet environnement-là, tu sais. À un moment donné, ça m'énerve de... d'avoir une maison sur laquelle on a, tu sais... on a investi, on a travaillé fort pis tout ça pis je la vois dans tous ses états, tu sais pis là, je suis comme... j'ai besoin qu'on range les choses. (Anaïs)

Les acteurs ressentent la nécessité de se distancier des rôles traditionnels marqués par la complémentarité homme-femme que jouaient les générations passées. C'est dans ce contexte qu'entre en jeu le concept d'interchangeabilité. Si celui-ci est compris par les répondants comme étant un synonyme d'égalité, son utilisation répétée durant les entretiens constitue une preuve supplémentaire de la volonté des individus de satisfaire aux exigences sociales formulées à leur endroit. Car il n'y a pas d'interchangeabilité à proprement parler dans les exemples qu'en donnent les participants. L'emploi de cette expression témoigne cependant du désir partagé qu'il y ait une souplesse dans l'organisation conjugale, reflet de

la détermination à ce que les tâches domestiques et parentales ne prennent pas trop de place et qu'elles n'en viennent pas qu'à créer des discussions et des conflits. C'est plutôt la possibilité d'interchanger les tâches qui prédomine, non l'interchangeabilité réelle. Comme l'illustrent Alexis et Jessica :

On est capable là. S'il fallait le faire là, c'est... On est... on est polyvalent, je pense, l'un et l'autre, là. Si à un moment donné, il se passe de quoi, ben l'autre prend la relève, là. Ce n'est pas : on arrive devant la laveuse : « Comment ça marche ? Comment ça marche, ça ? Comment le... le... Faire un repas, c'est quoi ? » C'est... ce n'est pas... On est pas mal... On réussit ! (Alexis)

Mettons que j'étais... mettons que j'étais sortie ou peu importe ou on était les deux ici pis il fallait lui donner un biberon, ben tu sais, c'était l'un ou l'autre là. C'était pas : « Toi, tu fais ça pis moi, je ne touche pas à la vaisselle. » ou... Tu sais, c'était vraiment un bon partage là, je pense. (Jessica)

Si ces exemples attestent de l'importance que prend l'interchangeabilité pour les répondants, il semble que celle-ci soit peu souvent appliquée en pratique. Ceux qui y font référence ont plus pour objectif de montrer que le partage est effectivement adéquat, qu'ils participent à toutes les tâches et qu'ils ne sont pas la copie du modèle traditionnel incarné par leurs parents et leurs grands-parents. C'est dans ce sens que l'on peut comprendre la réponse de Renaud, lorsqu'interrogé sur la personne responsable de plier le linge, et celle de Gabriel, au sujet des rendez-vous médicaux des enfants :

C'est beaucoup elle qui le fait, mais disons que quand je peux... quand je peux, le plus souvent possible, je... quand j'y pense là, si tu veux... (Renaud)

J'ai l'impression que si Maude... si Maude veut prendre le *lead*, je vais la laisser prendre le *lead* là-dessus. Ce n'est pas que je ne veux pas le faire, mais pour moi, c'est plus : « Ben écoute, ok. Si tu veux... Si comme mère, tu veux t'en occuper, ça ne me dérange pas. », donc je vais... Est-ce que je vais... je vais me porter volontaire, non, mais si je dois le faire, je vais le faire. Je ne sais pas si tu comprends un peu la nuance ? (Gabriel)

Quoiqu'en disent les acteurs, peu nombreuses sont les tâches qui sont réellement prises en charge en alternance par les deux parents. S'ils souhaitent montrer que chacun est capable d'accomplir les tâches à la place de l'autre, on comprend rapidement que ceci est l'exception plutôt que la règle.

En effet, au-delà de la volonté des individus de répondre haut et fort par l'affirmative pour dire qu'ils adhèrent à l'idéal d'égalité socialement proclamé, des forces contraires, résultant de leur socialisation, les poussent à agir autrement. Si une partie d'eux-mêmes est tentée de rejoindre les rangs des courants qui postulent qu'hommes et femmes doivent se séparer les tâches sans égard à leur genre, il n'en demeure pas moins que leurs pratiques restent fortement ancrées dans une conception des rôles comme étant complémentaires et que leurs manières, souvent opposées, les éloignent de la possibilité de faire front commun dans la poursuite de l'idéal intériorisé. Ces deux aspects hérités des modèles traditionnels ne sont pas sans incidence sur les pratiques des acteurs, comme nous allons le voir dans la section qui suit.

2. Le poids des modèles traditionnels

Malgré le poids qu'ont aujourd'hui les valeurs égalitaires dans les représentations que se font les individus de ce que doivent être les rapports hommes-femmes, les modèles traditionnels ont toujours une influence considérable. Pris entre la volonté d'être en concordance avec la norme intériorisée qui suppose l'égalité des conjoints et les modèles vus et appris dans l'enfance, les acteurs ne peuvent que s'appuyer sur ce qu'ils connaissent. D'autant plus qu'ils y adhèrent malgré eux. Si bien peu d'entre eux se disent en accord avec une représentation des rôles basée sur la complémentarité des genres, une majorité des participants à cette recherche partagent pourtant cette conception des rapports hommes-femmes, sans compter que la force des gestes les pousse à reproduire cette norme qu'incarnent les générations passées.

D'une part, il semble que l'influence des représentations traditionnelles, avec notamment l'adhésion à la théorie selon laquelle la maternité relève de l'instinct, contribue à expliquer pourquoi les tâches parentales continuent d'occuper davantage les femmes que les hommes. D'autre part, le capital de manières différencié selon le genre permet de mieux comprendre pourquoi, en ce qui a trait au travail domestique, le clivage perdure dans le temps consacré et la nature des tâches effectuées par les uns et les autres. C'est donc à

l'influence des modèles traditionnels sur les pratiques domestiques et parentales que la deuxième section du présent chapitre s'intéresse.

Les pages qui suivent ont pour but de dévoiler la manière dont l'adhésion au modèle de la complémentarité des rôles de genre affecte le partage des tâches au sein des couples. La première partie permet d'illustrer de quelles façons les représentations traditionnelles affectent les pratiques des individus alors que la deuxième partie vise à expliquer de quelles manières le capital de manières différencié des hommes et des femmes influence les pratiques des acteurs.

2.1 L'influence des représentations traditionnelles sur les pratiques

Bien que l'on pourrait croire l'inverse, l'attachement aux modèles traditionnels perdure et ce, tant chez les hommes que chez les femmes. C'est plus particulièrement en ce qui a trait à la parentalité que la complémentarité naturelle des identités masculine et féminine est le plus souvent invoquée pour expliquer la division des tâches parentales au sein de l'univers domestique. Il semble en effet que les participants adhèrent fortement à la croyance selon laquelle la maternité relève de l'inné alors que la paternité nécessiterait un apprentissage :

Ben tu sais, c'est sûr que c'était plus inné pour moi tout ce qui a rapport au bébé pis tout ça. Lui, il a vraiment fallu qu'il apprenne pis que je lui montre. Ça fait qu'en général, il se fie vraiment à 100 % à mon jugement pour tout ce qui... tout ce qui concerne Laure. (Delphine)

Ma conjointe était à l'aise avec ça. Je pense que les premiers mois, je me suis beaucoup fié, un peu, à elle là-dessus parce que peut-être... c'est peut-être plus maternel un enfant, un bébé, mais on ne le sait pas... Peut-être qu'en tant que père, souvent, ce n'est pas... On ne sait pas trop, là, comment ça fonctionne. (Alexis)

En fait, cet instinct maternel auquel font référence les acteurs aurait pour point de départ la grossesse même de la femme qui, selon eux, la porte à anticiper les besoins futurs de l'enfant et les comportements à adopter en sa présence :

Elle prenait beaucoup d'initiative : se mettre sur la liste d'attente pour les garderies, aller voir pour commencer à acheter des débarbouillettes, des biberons. C'est elle qui regardait tout ça, tu sais. Elle trippait ! Moi, je ne pensais pas à ça pantoute là. Ça fait qu'elle m'arrivait avec des affaires : « On pourrait acheter des couches jetables. On pourrait... ». Ça fait qu'elle prenait des

initiatives pis moi, je disais : « Ah ben oui ! Bonne idée ! » Moi, je ne pensais pas à ça, là. [...] Moi, j'étais l'exécutant dans le fond pis c'est elle... c'est elle qui était le cerveau pis tu sais, elle était ben... Pis c'est ça. Ben quand tu es enceinte, elle pensait à plus. Tu sais, c'est elle qui le vivait de l'intérieur là, dans le fond. Je suppose que ça change... Tu sens ton bébé, tu dois penser à plus de choses là. Moi, je me... moi, je la suivais, là. Je l'accompagnais pis c'est tout, mais je n'avais pas de vision. Je ne savais pas à quoi m'attendre, vraiment, tu sais. Pour moi, j'allais continuer à faire la bouffe pis elle allait continuer à faire la vaisselle pis... (Paul)

Je me rappelle durant ma grossesse que j'ai dit : « Ah ! Là, il faut qu'on fasse ça comme ça. » pis tout ça pis je trouvais qu'il n'avait pas de... d'écoute ou tu sais, mais pour lui, c'était tellement intangible le fait que j'étais enceinte pis il ne voyait pas mon bébé, ça fait qu'il comprenait... ben, mon bébé... notre bébé, mais il ne comprenait pas ce qui se passait, ça fait que j'étais un peu inquiète parce que je voyais pas de... de réponse. (Ève)

Considérant que toutes les grossesses des répondants étaient désirées et planifiées de part et d'autre, donc qu'hommes et femmes étaient conscients de l'échéance de neuf mois qu'ils avaient devant eux pour préparer l'arrivée de l'enfant à naître, il apparaît improbable que le seul fait de porter l'enfant fasse en sorte qu'il soit plus aisé pour les femmes de penser aux tâches à effectuer ou de poser les gestes nécessaires pour préparer sa venue. Cependant, cet exemple est cohérent avec la manière générale dont les individus interrogés conçoivent les aptitudes naturelles propres à chaque genre. Il faut pourtant souligner que la majorité de ceux et celles qui sont demeurés pour une période prolongée à la maison pour prendre soin d'un enfant ont, lors de l'entrevue, révélé les difficultés qu'ils ont éprouvées durant leurs premiers temps en tant que parents :

Moi, j'étais stressé de me ramasser tout seul avec là, tu sais, tout jeune. Veux, veux pas, je... Au début, elle allaitait pis les premières fois qu'elle partait, ben moi, je... je ne peux pas allaiter, là. Il fallait que je le nourrisse au petit *cup* pis... pis le... le lait, ça augmente vite là, la quantité de lait qu'il boit dans les premières journées. Ça fait qu'il en avait besoin du double. Ça fait qu'il y avait des journées, il faisait des grosses crises, mais je ne lui donnais pas assez de lait. Pis là, je m'en suis rendu compte après en lisant des livres. Tu sais, on avait un petit livre qui aidait, mais moi, j'avais... Moi, je vivais un gros stress quand j'étais tout seul avec, au début, à chaque fois que ma blonde partait, là. Moi, je me préparais des couches quand je faisais la nuit, tout de suite, prêtes à changer. [...] Commencer à ouvrir la couche, tu sais, je trouvais que je perdais du temps. Je me préparais tout ça, les biberons... Ça fait que comme ça, je... je m'enlevais du stress. (Paul)

Thomas, quand il est né, il était assez demandant, en fait. C'était un bébé très demandant pis il était très petit à la naissance, donc il fallait l'allaiter aux heures pendant deux mois, deux mois et demi, trois mois. Il fallait l'allaiter aux heures, jour et nuit, donc c'était super fatiguant, donc j'ai pris ça... Au début, c'était très dur pis après, ben tu sais, ça s'est placé, mais ça faisait que des fois, je craquais. [...] Pis pour l'endormir, ça prenait tellement de temps. [...] Je finissais par m'énerver pis pleurer pis crier... crier à me dire : « Ahhh ! Je n'en peux plus. Comment je vais faire ? » (Sarah)

Ce n'était pas facile au début parce qu'on était deux à avoir... Tu sais, on avait besoin de deux parents pour s'occuper d'un enfant. Au début, on était... tu sais, on était vraiment maladroits. On ne savait pas comment... Toutes les choses étaient un peu stressantes. C'était la première fois qu'on faisait ça, changer une couche ou donner le bain. Il fallait être les deux pour donner un bain, tu sais. Ça fait que c'était... On apprenait là, là-dedans. (Anaïs)

Si, tel que décrit plus haut, les hommes et les femmes rencontrés sont d'avis que ce sont les mères qui ont une habileté innée pour prendre soin des enfants, il semble que la parentalité ne soit vécue ni par les uns ni par les autres comme étant instinctive. Pourtant, c'est cette représentation traditionnelle des rôles qui guide les couples dans le partage du congé parental. Alors que ces semaines à passer avec l'enfant suivant les congés de maternité et de paternité peuvent être divisées comme bon leur semble, la majeure partie des individus interrogés considèrent qu'elles reviennent d'emblée à la mère :

C'était prévu que c'était Caroline qui prenait un an pis dans le but... ben, je ne le sais pas. C'était comme psychologique un peu. On dirait que c'est toujours de même. Je sais que de plus en plus, des fois, des pères restent plus, mais on n'en a jamais vraiment discuté très profondément. C'était comme automatique, on dirait, là. (Emmanuel)

C'était un peu naturel que ce soit Geneviève qui le prenne parce que je suis un gars assez carriériste, donc je n'avais pas l'intérêt de mettre un... un stop sur ma carrière pendant trois ou quatre mois pis Geneviève, ben ça se prêtait plus à sa situation. Pis ça s'est fait naturellement. Quand on en reparlait, c'était... c'était... c'était... même au niveau logique, c'était... c'était... c'était plus ça là.

Ok. Pis les deux, vous étiez contents avec la manière dont vous avez organisé ça ?

Ah oui, oui, oui ! Ben, comme je disais, au début, Geneviève, elle était à un poste temporaire, donc elle, elle n'avait pas d'attachement, elle n'avait pas de collègues de travail réguliers avec qui... avec qui ça aurait été dur de couper les liens. Il n'y avait pas d'employeur à qui... de longue date ou que... qui... qui viendrait à lui nuire à... à long terme de... de... de prendre un congé, donc... Pis moi, ben depuis ce temps-là, j'ai changé deux fois de travail, donc tu sais, ça a été... c'était beaucoup plus naturel pour elle de le prendre pis non, ça la... ça ne la dérangeait pas pis ça ne me dérangeait pas. Tu sais, je n'avais pas une carence parce que de toute façon, j'arrivais à la maison, ben je reprenais... je reprenais le rôle de... de... de... de parent là, parce qu'on s'entend pour dire que des fois, passer vingt-quatre heures sur vingt-quatre avec un enfant, tu as envie de parler avec des adultes ! (Charles)

Quand les participants tentent d'expliquer ce qui a justifié leur choix en faveur de la mère lorsqu'il est question de la séparation du congé parental, on voit fréquemment apparaître la logique du « deux poids, deux mesures ». Si Charles a changé deux fois d'emploi depuis la première grossesse de sa conjointe, on peut penser qu'il n'avait pas lui non plus de collègues dont il aurait trouvé difficile de se séparer ou d'employeur qui aurait pu lui nuire dans le futur. De la même façon, sa conjointe, qui a fait des études universitaires et qui

occupe un emploi en lien avec sa formation, n'avait sûrement pas avantage au niveau professionnel à faire une pause dans sa carrière. On peut également supposer que, tout comme la majorité des répondants qui sont restés à la maison pour prendre soin d'un enfant, la compagnie d'adultes a pu lui manquer. On retrouve le même double standard dans le discours de Delphine : « Je me rappelle que pendant le congé de maternité, on était dans le salon, pis on se regardait, pis le bébé dormait. On tournait un peu en rond. C'est comme : « Ok, ben tu peux retourner travailler. » Après deux semaines, il était temps qu'il retourne travailler parce que tu sais, nous, on est super actifs. En fait, c'est drôle parce qu'on n'avait jamais passé autant de temps à la maison ! » (Delphine) Cette dernière juge qu'il est temps pour le père de sa fille de retourner travailler alors que ni l'un ni l'autre n'est habitué à passer de longues heures à la maison. Aucune explication n'est donnée qui permette de comprendre en quoi il serait plus facile pour elle que pour lui de s'adapter à cette nouvelle réalité. Si chaque participant dispose d'arguments rationnels pour expliquer la division du congé parental, il n'en demeure pas moins que ce sont majoritairement les femmes qui restent auprès des enfants durant leur première année de vie. Ce choix a toutefois des conséquences importantes sur la prise en charge du travail domestique puisque l'ensemble des répondants considère que la personne en congé est, par le fait même, disponible pour effectuer la quasi-totalité des tâches ménagères :

Comme je disais tantôt, ça a été comme naturel. Ça a été... Le fait qu'elle était là, à la maison, elle a comme tout pris en charge là : tous les repas, le ménage, s'occuper du linge, aller magasiner les choses, aller à la pharmacie, les... Elle était là, donc elle s'occupait de tout ça. [...] C'était comme : « Ben là, elle, elle ne travaille pas. Elle le fait. » Et ainsi de suite. Non, il n'y a pas eu d'ajustements. C'est comme par la force des choses, ça se fait. (Alexis)

La fille étant à la maison un an, ben tu sais, tu as plus de temps pour faire ces tâches-là même si tu as le bébé à t'occuper parce que... donc là, toutes les tâches ménagères, c'était pas mal moi qui les faisais à ce moment-là. (Anaïs)

La manière dont Henri, qui a lui-même passé plusieurs mois à prendre soin de son enfant à temps complet, perçoit le congé parental illustre tout ce qu'il y a à faire durant la journée pour celui ou celle qui est à la maison : « Tu sais, c'est comme si le fait d'être au travail, je ne doute pas que ça puisse être perçu par certains comme un... un... comme une sorte de *break* de... de... parce que tu sais, au travail, tu as toutes sortes de trucs que tu n'as pas à... » (Henri) Alors que pour d'autres, cet alourdissement des tâches est temporaire, il faut

savoir que pour d'autres, ce n'est que le début d'une réorganisation conjugale. En effet, certains participants disent qu'une division traditionnelle des tâches s'est instaurée suivant l'arrivée du premier enfant et le début des congés parentaux et que cette répartition est demeurée relativement stable à la suite du retour au travail de la femme.

Plus largement, il semble que l'idéologie traditionnelle qui postule la complémentarité des rôles masculin et féminin en attribuant le soin des enfants aux femmes a une influence considérable sur l'organisation parentale. Nombreuses sont celles qui ont la responsabilité quasi-exclusive de voir aux besoins des enfants et de prendre soin au quotidien de ceux-ci. C'est d'ailleurs presque toujours aux mères que revient la gestion des affaires courantes de l'enfant, que l'on pense à trouver une place en garderie et un médecin de famille, prendre les rendez-vous médicaux et dentaires et l'y accompagner, s'assurer qu'il ait tout le matériel nécessaire (vêtements, équipement, etc.) et voir à ses besoins ponctuels. D'ailleurs, certaines femmes rencontrées sont partagées entre une représentation traditionnelle de leur rôle et la volonté d'occuper un emploi rémunéré :

Ben, je voulais faire un peu ce que ma mère faisait, mais c'est un peu impossible parce que ma mère, elle était à la maison, donc j'avais le conflit de dire : « Qu'est-ce que j'offre à mon enfant ? Une femme qui travaille avec, oui, l'argent qui rentre en plus grande quantité, donc on fait plus d'activités pis tout ça, et le rôle de la maman à la maison que, oui, tu es toujours là avec ton enfant, mais tu es plus limité financièrement. ». Ça fait que j'avais toujours cette confrontation-là. (Ève)

Je voulais, avec mon éducation, être... être un petit peu comme... comme ma mère, dans le fond là, peut-être, inconsciemment là. Je ne me disais pas : « Je veux agir pareil comme elle ! », mais tu sais, je pense que je voulais être... être présente pis être... Oui, être présente... En tout cas, c'est sûr que là, elle va à la garderie là, mais bon, tu sais, je veux dire, être quand même là, présente quand elle est... Quand je suis là, de... de m'en occuper. (Jessica)

Bien que les hommes ne disent pas ressentir ce conflit intérieur, ils souhaitent tous être des pères présents. Cependant, cette présence ne se traduit pas toujours de la même manière que celle des femmes. Si certains pères prennent soin au quotidien de leurs enfants en accomplissant une variété de tâches qui leurs sont directement liées, d'autres ne participent qu'à des activités qui ont pour but de favoriser l'établissement d'un meilleur lien avec eux, comme nous le verrons plus loin. Ceci n'empêche pas qu'une représentation traditionnelle des rôles peut contribuer à limiter celui que jouent les pères auprès de leurs enfants. Chez

certains couples, il semble que l'adhésion partagée à l'idée suivant laquelle ce sont les femmes qui sont naturellement faites pour s'occuper des bébés fait en sorte que l'homme cède sa place à sa conjointe dans ce qu'il croit être le meilleur intérêt de l'enfant :

J'ai hâte qu'elle parle pis que tu sais, elle soit plus... que ce soit plus mon... mon *show* qui commence là parce que c'est certain qu'elle est très, très proche d'Isabelle, ça fait que le plus possible, j'essaie, tu sais, de... d'avoir du temps seul avec elle, pour essayer de... de se créer le lien, si tu veux, pis là c'est... là c'est... là c'est vraiment le *fun*. C'est sûr que de zéro à six mois, ben c'était... c'était... c'était difficile pour moi de créer un lien avec elle aussi, mais c'est normal aussi. Tu sais, c'est tout le temps d'y aller personne par personne. Ça fait que c'était Isabelle en premier. Après, ça a été moi pis là, il y a eu les grands-parents.

[...]

C'est sûr que Coralie a un lien avec Isabelle qui est très particulier parce que bon, tout le temps qu'elles ont passé ensemble... Bon, c'est sa maman aussi là. Il y a comme un... un lien indéniable là comme ça, mais ça se développe de plus en plus avec moi pis là, je suis vraiment content parce qu'elle est vraiment rendue plus... plus « papa » un peu là, mais c'est sûr que là, elle a ... elle a beaucoup plus de... de temps où c'est « maman »... En fait, elle n'a pas eu vraiment de temps « papa », mais... mais de nous, elle aura... elle recevra toujours tout l'amour qu'on peut donner là, c'est certain. (Renaud)

Ce faisant, le rôle du père se limite à développer une proximité affective avec l'enfant sans qu'une réelle prise en charge du travail qui pourrait y être lié n'ait lieu. Le cas de figure le plus fréquent est cependant celui des femmes qui, ayant l'impression d'être naturellement plus douées pour satisfaire les besoins de leurs enfants, ont de la difficulté à laisser leur conjoint en prendre soin :

On a énormément discuté de ça et ça a été une source de conflits, c'est sûr, et... et de frustrations parce que c'est vrai... C'est sûr que si tu lui demandais à lui, il te dirait que j'étais très, très, très protectrice pis que je ne le lui donnais pas souvent.

[...]

Il y a eu des mises au point là où... Tu sais, nous, les mères, on est toujours un peu à dire quoi faire, donc lui, un bon moment, il me disait : « Lâche-moi, là ! Je sais m'en occuper de mon fils. » pis surtout, il me disait souvent : « Il faut que tu acceptes que je m'en occupe différemment, que quand c'est moi qui m'occupe de lui, ben que je ne fais pas les choses comme toi pis c'est ben correct. » (Sarah)

Si je le laisse faire, tu sais, il développe sa relation avec notre fille pis c'est différent, mais encore aujourd'hui, c'est *tough*. Il la brasse pis là, j'ai juste envie de dire : « Arrête ! Ne fais pas ça ! », mais c'est pas grave...

Oui, il a une manière différente de faire...

Oui. C'est... Oui, c'est ça. Vraiment. [...] Tu sais, il faut faire la part des choses entre ce qui est vraiment grave et/ou dangereux pis ce qui est juste : « Moi, je le fais de même pis lui, il peut ben le faire comme il veut. »

Ok, ok. Oui, entre ce qui est essentiel pis ce qui peut être laissé aller ?

C'est ça, tu sais. Il y a des affaires que... Bah ! Tu sais, un gars c'est un gars aussi. Des fois, ils font des niaiseries ! (Delphine)

Le dernier exemple est intéressant en ce qu'il illustre la lutte interne que vivent les femmes qui savent qu'elles doivent apprendre à lâcher prise, sujet d'ailleurs abondamment traité lors des entrevues. Le danger et la gravité d'une situation auxquels fait référence Delphine, loin d'être le reflet de la réalité puisqu'il est peu probable que son conjoint mette leur enfant en péril, témoignent du risque qu'elle perçoit à laisser un autre qu'elle s'occuper de sa fille et par le fait même, son sentiment de supériorité en la matière. Car si, de l'extérieur, on pourrait être porté à croire qu'il est aisé de partager le rôle parental, plusieurs femmes, parfois appuyées par leur conjoint dans leurs convictions, croient être naturellement plus à même que quiconque de savoir ce qui est le mieux pour leurs enfants.

2.2 L'influence du capital de manières sur les pratiques

Ce n'est pas uniquement dans les représentations que se font les individus des rôles hommes-femmes que l'on constate le poids des idées traditionnelles reçues, mais également dans leurs manières de faire, héritées des générations passées. Si la croyance en la complémentarité naturelle des rôles parentaux est encore vivante chez la presque totalité des répondants, peu d'entre eux postulent que les tâches domestiques relèvent naturellement du domaine féminin. C'est plutôt l'écart entre le capital de manières des hommes et des femmes, notamment les écarts relatifs à la conception du propre et du rangé et à l'injonction à agir des acteurs, qui contribue à créer l'inégalité que l'on observe dans cet univers. Ainsi, les femmes demeurent, dans une proportion importante, responsables de la gestion des tâches domestiques. Plus précisément, ce sont elles qui choisissent à quel moment doivent être effectuées les tâches ménagères, qui réfléchissent aux besoins matériels de la maison, qui planifient les achats qui doivent être faits et le moment de les faire, qui coordonnent les activités et gèrent le calendrier pour toute la famille :

Tout ce qui est organisation, c'est moi qui vais le faire et je pars de... les soupers, la liste d'épicerie, où est-ce qu'on va acheter tel ou tel produit, qu'est-ce qu'on va manger, qu'est-ce qu'on va manger tel... quel soir on va le manger. Tout ça, c'est moi qui vais le faire, toute l'organisation. Je m'occupe aussi de toute la coordination : rendez-vous, travail, famille, garderie. (Bianca)

Moi, je regarde ma mère, mes grands-mères, toutes des femmes qui vraiment ont appris à tenir maison. Même si je me vois un peu moins là-dedans, ben veux, veux pas, il y a des choses qui demeurent, qui sont restées. Moi, je trouve ça important une fois par semaine de faire un bon ménage dans la maison. Même si je suis aidée par mon conjoint, c'est moi qui, des fois, va insister davantage pour que ça se fasse ou... mais on va se... mais des fois, je me dis, s'il n'est pas là : « Ah ! Moi, je vais en faire un peu parce que moi, ça me fait du bien de le faire aussi. » C'est aussi... c'est comme si des fois, on avait plus de préoccupations, tu sais. J'ai l'impression, des fois, du moins dans mon couple, je vais parler pour moi, je me... C'est comme s'il faut que je planifie. Je vais planifier des commissions, ce qu'il manque à l'avance, je vais planifier des réserves, tu sais. Je suis moins au jour le jour pour ça. Je ne sais pas si c'est un trait féminin, mais dans ma manière de voir ça, dans le couple, c'est souvent moi qui va dire : « Ah ! Ok. Il faut que j'aille acheter telle, telle, telle affaire pour ne pas qu'on manque de rien. » C'est comme planifier à l'avance les besoins des enfants pis tout ça. Je pense que mon conjoint va plus y aller s'il a besoin de quelque chose. Il va plus y aller le jour même, dans le sens qu'il va... Tu sais, il a besoin de *Tempra* disons, ben il va y aller la journée même. Moi, je vais avoir fait des réserves de deux ou trois bouteilles. (Mireille)

L'exemple de Mireille illustre certaines différences entre les hommes et les femmes, issues de la socialisation différenciée à laquelle ils sont soumis. Elle dit faire preuve de prévention dans sa façon de prendre en charge les tâches ménagères et les achats de la maison, ce qui a notamment pour conséquence qu'elle doit insister auprès de son conjoint pour qu'il accomplisse certaines tâches, bien que celles-ci soient souvent effectuées à deux. C'est cette différence de manières qui fait en sorte que nombre de femmes préfèrent accomplir seules le travail domestique plutôt que de devoir solliciter l'aide de leur conjoint. Lorsque les activités sont partagées au sein du couple, comme c'est le plus souvent le cas, le capital de manières différencié des hommes et des femmes fait en sorte que ce sont elles qui doivent déléguer les tâches. Lorsque l'organisation est plus rigide, c'est-à-dire lorsque la fréquence à laquelle celles-ci sont effectuées est fixe et que leur répartition est stable, certains hommes gèrent seul le travail qui leur a été attribué. Chez les couples où l'organisation est plus souple, il semble parfois difficile pour les hommes de prendre en charge leur juste part de travail et ce, malgré les meilleures intentions. Ce sont les critères moins élevés de propreté et d'ordre et la faiblesse de l'injonction incorporée qui contribuent à créer l'inégalité :

Au fil d'une discussion, c'est comme une... une sorte de... de... de légère insatisfaction à propos... qui, tu sais, qui... qui traîne là, comme si, je ne sais pas... Au détour d'une

conversation vient le temps d'aborder le partage des tâches pis là, ben c'est comme s'il y avait la notion que peut-être qu'elle en fait plus, dans le fond. Peut-être du fait qu'elle est consciente pis qu'elle le fait pis qu'elle a de la misère à le demander ou à déléguer. Ça fait que là, ben moi, ça me fait sentir mal un peu parce que je me dis : « Ben, dans le fond, j'aurais pu le faire là, tu sais. Je n'avais pas l'impression tant que ça que j'en faisais moins que toi. » (Henri)

Bien que dans une majorité de couples, les tâches domestiques soient partagées, on remarque qu'elles ne sont pas réparties aléatoirement. En effet, certaines tâches sont accomplies majoritairement par les femmes, notamment épousseter, nettoyer les salles de bain, laver le linge et cuisiner, alors que d'autres le sont davantage par les hommes, particulièrement passer l'aspirateur, laver les planchers, faire la vaisselle et effectuer les courses. Si dans une faible proportion de couples, ce sont les femmes qui exécutent l'ensemble des tâches domestiques, il en existe une proportion semblable où ce sont les hommes qui prennent une partie importante de ce travail sur leurs épaules, en vertu d'un fort capital de manières et, plus particulièrement, d'une injonction à agir qui survient plus tôt :

En ce qui a trait à faire le ménage... comment dire là... à chaque jour ou à chaque semaine, ben... Si... si, par exemple, on a à passer l'aspirateur, c'est moi qui vais le faire entre... entre les visites de la femme de ménage. [...] Je suis plus maniaque que Maude par rapport à la propreté, donc si je vois quelque chose, ben qui ne me plaît pas, je suis beaucoup plus maniaque par rapport à ça, donc c'est... je vais prendre... je vais prendre, moi, le balai pis... ou moi, l'aspirateur... moi, épousseter parce que ça me... (Gabriel)

On n'a pas le ménage à faire en général, mais ramasser, c'est Francis. C'est sûr et certain. Il va ramasser plus vite que moi. Il n'aime pas ça quand ça traîne, donc il va... Moi, je suis un peu traîneuse, ça fait que je ne les vois pas pis je vis bien avec ça, donc il va ramasser. Il va passer en arrière pour ramasser.

[...]

Quelles sont, tu dirais, les forces de ton chum ?

Ben c'est... c'est le domestique, dans le sens qu'il voit les tâches que je ne vois pas parce que moi, je vivrais bien si ça traînait quand même. J'ai... je peux... J'aime ça quand j'ai une maison propre, mais si les choses traînent, je peux les laisser là un petit bout. Lui, il va organiser ça pour que ça... C'est un gars d'opérations, ça fait qu'il faut que ça roule. Il faut que ça soit efficace. On ne fait pas des pas pour rien, ça fait que si on veut que le ménage soit fait, il faut que lui, il *lead* pis qu'il donne les directives sur la façon qu'on va faire. (Ève)

Parmi les répondants interrogés, quatre font affaires avec une personne chargée de l'entretien ménager. Il semble que c'est lorsque les hommes accordent une importance marquée à la propreté et à l'ordre et que cette valeur se traduit par une participation accrue

aux tâches qui y sont associées que cette situation soit la plus fréquente. En effet, des couples qui sous-traitent une partie du travail ménager, trois comprennent un homme qui se décrit ou est décrit par sa conjointe comme ayant des standards particulièrement élevés en la matière et étant prompt à prendre en charge les corvées qui y sont associées. De même, certaines femmes interrogées, dont le fort capital de manières est marqué par une injonction à agir importante, ont partagé leur désir d'embaucher quelqu'un pour les dégager des tâches ménagères. Leurs conjoints ne sont cependant pas intéressés puisqu'ils n'accordent pas la même importance à la propreté et à l'ordre et qu'ils ne sont pas eux-mêmes dérangés par la charge de travail occasionnée. Par ailleurs, on retrouve, parmi les répondants et les conjoints des répondantes, un certain nombre d'hommes qui ont intégré une représentation traditionnelle des rôles qui s'étend aux tâches domestiques, ce qui fait en sorte qu'ils ne se conçoivent pas eux-mêmes comme responsables du travail ménager. Du coup, ils s'attendent à ce que leur conjointe prenne en charge les tâches de la maison et, dans certains cas, à ce qu'elle le fasse en se conformant à des critères stricts :

J'en exigeais peut-être encore davantage au début. Je m'attendais peut-être encore plus, bon, à la conjointe que, dans la maison, ses affaires sont comme ça, comme ça, comme ça, plus de même. (Alexis)

Ça la fait chier, ce côté-là, que je ne fasse pas beaucoup la salle de bain. Comme je te dis, c'est le plus gros élément qui la fait chier car elle ne comprend pas pourquoi je ne la fais pas...

Pourquoi ça la fait chier, tu dis ? Pourquoi...

Ben à cause qu'elle ne comprend pas pourquoi je ne la fais pas. [...] Si on n'a pas de visite, je ne lui parlerai jamais de la salle de bain. Regarde, je m'en fous car je ne vois pas ces détails-là, mais peut-être que je vais dire : « Heille ! Le bain, il devient un peu magané. Il faudrait peut-être le laver. », mais elle va me dire : « Ben fais-le ! » pis je me dis : « Bof ! », mais comme là, c'était quelque chose à cause que je voulais absolument le faire, mais elle m'a dit : « Fais-le ! » pis j'ai dit : « Non. Je veux que ce soit toi ! », alors ça l'a fait chier. Elle m'a dit : « Tu peux le faire. » pis à cause que moi, dans ma tête, je ne veux pas faire la salle de bain.

Ok, je comprends, ok. C'est ça...

Pour tout le reste...

C'est ça. C'est le fait qu'elle sait que tu ne veux pas la faire...

C'est ça, car pour tout le reste, ce n'est pas une question que je ne veux pas le faire. C'est une question que moi, actuellement, ça ne me tente pas de le faire pis je le ferai quand ça va me déranger tandis que la salle de bain, je peux... il peut y avoir des choses qui me dérangent pis que... ou quand on a des invités, il faut le faire, mais je vais comme toujours me tourner vers elle pour... Je ne prendrai pas moi-même l'initiative de le faire. (Emmanuel)

Si des hommes refusent de se voir attribuer les tâches domestiques, on trouve parmi les participants bon nombre de femmes qui ont de la difficulté à laisser leur conjoint accomplir certaines tâches domestiques. Elles sont pourtant conscientes qu'en choisissant de prendre elles-mêmes la responsabilité de celles-ci, sous prétexte que leur conjoint ne les effectuerait pas selon le standard qu'elles ont intégré, elles contribuent à augmenter leur propre charge de travail et du coup, à perpétuer l'inégalité au sein de leur couple :

Le lavage, je le... j'aime... je veux le faire moi-même parce que je le... je trouve que, tu sais, je le fais mieux ! Je sépare les couleurs pis il y a des affaires que je ne mélange pas ensemble. Lui, il est comme : « Bon, on met tout ça « boung boung » ! » Je suis comme : « Ben là, non. Fais attention ! », donc là, à quelque part, c'est une manière de faire. C'est sûr que si je me fermait les yeux pis que je... C'est comme je disais à Nicolas : « Si je ne le savais pas, ça ne me dérangerait pas. Tu pourrais le faire comme tu veux, mais du moment que je le sais, ce n'est pas bon. », donc là, je me retrouve à faire ça, mais je me dis que c'est un peu de ma faute aussi parce que des fois, je me dis que mes critères sont peut-être trop élevés parce qu'à chaque fois, il me dit : « Mimi, si tu veux que j'en fasse, je vais le faire. » pis je suis comme : « Oui, mais là, ça, je ne veux pas. » (Mireille)

Des fois, j'essaie de lui en... de lui en faire faire quelques-unes là, parce qu'à un moment donné, je deviens comme tannée de faire toujours des commissions là, mais tu sais, le mieux, quand même... Mettons l'épicerie... La pharmacie, ce n'est pas si pire là, mais l'épicerie, j'aime mieux... Là, il arrive des fois avec des affaires que ce n'est pas exactement qu'est-ce que je lui avais demandé pis... Ça fait que l'épicerie, j'aime mieux, quand même, quand c'est moi qui la fais là, mais je vais l'envoyer mettons faire des commissions... Je vais l'envoyer ! Je vais lui demander, mettons, d'aller chercher des choses des fois la semaine ou à la pharmacie. Tu sais, j'essaie de lui en déléguer un peu là parce que je trouve que ça fait beaucoup, quand même là, tout ça.

[...]

Je suis un peu du genre à aimer ça le faire par moi-même là, mais tu sais, je me rends compte qu'il faut que... que je lui en donne un peu là, sinon je passe mon temps dans les... dans les... dans les épiceries pis dans les... (Jessica)

Il y a également certaines femmes qui se sentent incapables d'abandonner une portion de la gestion des affaires familiales et donc de partager la prise de décisions qui y est liée :

Je trouve ça lourd d'avoir à organiser tout ça, sauf qu'en même temps, il y a un bout où est-ce que ça me rassure d'avoir à le faire. J'ai le contrôle sur qu'est-ce qui se passe dans ma semaine, dans mon mois. Ça fait que c'est... c'est comme un double standard. J'aimerais ça qu'il le fasse, mais en même temps, je ne suis pas sûre que je lui laisse la place pour le faire parce que j'aurais peur qu'il oublie quelque chose, qu'il oublie un rendez-vous, qu'il... Tu sais, qu'il oublie quelque chose pis que là, on soit pris devant l'imprévu. (Bianca)

La contradiction inhérente à la situation de Bianca est évidente. Alors qu'elle aimerait pouvoir se délester d'une part de la gestion familiale, elle s'en sait incapable. Elle doit garder la mainmise sur l'univers domestique pour apaiser son anxiété. Elle ne laisse donc pas l'opportunité à son conjoint de se montrer apte à prendre la responsabilité pour les affaires courantes de la famille ou de développer cette compétence, selon le cas. Cette incapacité à partager l'organisation peut mener au piège que décrit Kaufmann. De la même façon, l'écart en termes de capital de manières peut contribuer à piéger certaines femmes qui se sentent incapables de faire autrement que de garder la mainmise sur une partie du travail requis de l'univers domestique :

Je dirais qu'une des choses qu'il a, que moi, je n'ai pas justement, c'est ça : la capacité d'arrêter. Tu sais, il va... il va s'arrêter jouer un peu au *PlayStation*, mettons, quand... quand Florence est couchée. Comme mettons la fin de semaine, il va s'arrêter pour faire, tu sais, un passe-temps là.

Ok. Profiter d'un moment libre ?

C'est ça. Tu sais, je veux dire, lui, il s'en fout que la balayeuse ne soit pas passée. Ça fait que ça, c'est un côté que... que j'apprécie. Ben, que j'apprécie... Tu sais, que... que j'aimerais ça, moi aussi, être... tu sais, que j'essaie d'être capable de faire moi aussi là. Ça fait que je travaille là-dessus. (Jessica)

Je me dis : « Ben, j'ai une manière de faire. Je m'assume, là. » Tu sais, à un moment donné, si je veux en faire plus, un petit peu plus de ménage, ben je vais le faire, mais en même temps, des fois, j'ai l'impression que le poids me pèse un peu sur les épaules pour ça, mais la pression vient de qui ? Je ne pense pas qu'elle vient de lui. Elle vient de moi. Tu sais, je me mets une pression pour que ça soit *clean*, que ça soit propre, mais des fois, ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi il ne ressent pas cette même pression-là que moi ? Tu sais, pourquoi ? Dans le sens que je me dis : « Pourquoi il ne veut pas que ça soit parfait comme moi j'aimerais que ça le soit ? » (Mireille)

Alors que Jessica voudrait apprendre à profiter d'un temps libre comme le fait sans hésiter son conjoint, Mireille n'arrive pas à saisir pourquoi elle est seule à avoir des exigences qui, par ailleurs, la contraignent à assumer la majeure partie du poids que représentent les charges de l'univers domestique. La réponse est à trouver dans cette impulsion à faire, transmise de mère en fille à travers les générations, pour répondre à des attentes sociales qu'elles ont malgré elles intégrées.

Les représentations traditionnelles qui postulent la complémentarité des rôles parentaux et l'écart qui sépare les hommes et les femmes dans le rapport qu'ils

entretiennent avec le travail domestique sont les deux faces de ce qui les conduit à reproduire, malgré eux, un modèle qui ne correspond pas à l'idée qu'ils se sont faite du partage des tâches dans l'univers domestique. Cette distance entre l'idéal et la réalité confirme la position délicate dans laquelle se trouvent les couples contemporains. À cheval entre un modèle traditionnel et un idéal d'égalité, il est difficile de comprendre pourquoi on reproduit une manière de faire qui va à l'encontre même de ce que l'on reconnaît comme les valeurs de l'époque dans laquelle on vit. C'est dans cette contradiction que l'on aperçoit la force structurante de la socialisation, qui pousse dans ce cas, à incarner le rôle dont on tente de s'éloigner. Façonnés par les modèles traditionnels incarnés par les membres de leur famille d'origine, contre lesquels se bute l'idéal égalitaire intériorisé, comment font les couples contemporains pour faire sens de leurs pratiques ? C'est à cette question que tente de répondre la section qui suit.

3. La gestion des insatisfactions

Les représentations traditionnelles et le capital de manières des acteurs limitent l'atteinte de l'égalité à des degrés variables puisqu'ils sont intériorisés différemment par chacun. Ceci étant dit, le sentiment de s'éloigner de la norme, qu'il soit continu, périodique ou ponctuel, entraîne des insatisfactions avec lesquelles doivent composer les individus. Le partage des tâches est donc inséparable des contrariétés qu'il génère au sein du couple, bien que celles-ci soient plus souvent le lot des femmes.

Comme la force de l'idéal égalitaire se joue plus particulièrement dans le rapport aux autres, c'est là aussi que le discours servant à justifier et à dissimuler les écarts à la norme prend le plus d'importance. La situation d'entretien étant au nombre de celles-ci, il est intéressant de s'y attarder. Une diversité de stratégies sont employées par les participants pour minimiser, pour eux-mêmes et devant les autres, les manquements aux règles auxquelles ils adhèrent par ailleurs et ainsi faire avec la situation qui est leur. C'est à celles-ci que la troisième section du présent chapitre est consacrée.

Les pages qui suivent ont donc pour but de faire ressortir les multiples façons qu'ont les acteurs de composer avec la réalité du partage des tâches domestiques et parentales tel que vécu dans leur couple. La première partie traite de la manière dont les individus s'expliquent leurs manquements à la norme égalitaire. La deuxième partie vise à décrire certaines stratégies qu'ils emploient pour tenter de contrer les inégalités qui existent au sein de leur couple. Finalement, la dernière partie porte sur ce qui a le plus de poids dans l'évaluation de la satisfaction quant à l'organisation conjugale : ces mots et ces gestes qui permettent d'accepter l'inégalité de fait qui perdure dans les couples.

3.1 La responsabilité renvoyée hors du couple

D'une part, il semble qu'hommes et femmes ne peuvent vivre à deux en acceptant pleinement de se reconnaître comme responsables de l'inégalité du partage des tâches perpétuée au sein de leur couple. D'autre part, ces dernières doivent minimalement, pour demeurer en relation, croire aux bonnes intentions de leur conjoint. Ainsi, les participants tendent à attribuer à des causes extérieures leurs ratés vis-à-vis de la norme en ce qui a trait au partage des tâches domestiques et parentales. Presque tous les participants qui le peuvent justifient par l'origine culturelle étrangère leurs conduites ou celles de l'autre. C'est le cas notamment de Bianca, qui tente d'expliquer les motifs pour lesquels le père de ses enfants ne serait pas en mesure de prendre en charge la gestion familiale :

Lui, l'espace-temps, c'est comme moins important. Il a le *beat* sénégalais, vraiment. J'appelle ça comme ça là, mais tu sais, il est plus *smooth* : « C'est comme pas grave... On le fera plus tard. » (Bianca)

Mon conjoint, lui, il vient d'un milieu très traditionnel russe. Ses deux parents sont d'origine russe pis ils ont immigré au Québec, donc sa mère est restée à la maison. Son père allait travailler. Quand il revenait du travail, ben tu sais, il se reposait... Tu sais, tout était prêt pour lui, dans le fond. Il s'occupait un peu des enfants pour jouer un peu pis c'était ça. Ça fait que tout le reste des tâches liées aux enfants eux-mêmes, c'était la... la femme, finalement, donc on n'a pas les mêmes références de base, ce qui fait qu'actuellement, des fois, moi... Quelque chose qui est comme instinctif pour moi qu'il faut que ça soit pareil-pareil, lui, ça ne peut pas être pareil. Il faut qu'on en discute à chaque fois parce que tu sais, je dis : « J'ai l'impression que j'en fais plus que toi. » pis là, il va me dire : « Ben non, on en fait pareil. » ou tu sais : « C'est correct comment on fait. J'en fais beaucoup. » parce que lui, sa référence, c'est toujours la référence de son père. (Anaïs)

Si, effectivement, les normes et modèles intériorisés dans la famille d'origine ont une place importante dans le développement des rôles que chacun est appelé à jouer dans le futur,

d'autres arguments auraient pu être invoqués par Anaïs pour expliquer la division des activités au sein de son couple. De la même manière que son conjoint, bien des adultes aujourd'hui en âge de procréer ont eu pour modèle des parents d'origine québécoise chez lesquels le partage des tâches était très traditionnel. Celui qu'il a connu n'est donc peut-être pas si particulier. Finalement, ayant lui-même vécu toute sa vie dans le contexte québécois, le conjoint d'Anaïs aurait pu lui aussi être imprégné des valeurs égalitaires et se référer à des individus tentant de les mettre en œuvre au quotidien pour jouer son rôle de père. Il y a également, chez les acteurs, la volonté de faire appel à la disponibilité de la conjointe pour expliquer l'écart à la norme. Comme nous l'avons vu, la présence à la maison lors du congé parental est envisagée comme un temps libre permettant d'exécuter l'ensemble des tâches. Dans le même sens, il semble que toute différence entre le temps passé par les deux conjoints à la maison est perçue comme l'occasion, pour celui qui y est le plus souvent, de prendre en charge une part plus importante du travail à effectuer. Ainsi, plusieurs répondants disent faire certaines tâches ou une plus grande proportion de celles-ci en vertu de leur disponibilité :

En ce moment, moi, je prends mes vendredis pis comme ça, ça me permet de... justement, d'aborder le week-end plus sereinement.

[...]

Comme je prends mes vendredis, je fais tout ce genre de choses là [les tâches domestiques]. Je m'implique un peu plus à la maison. (Sarah)

C'est Geneviève toujours... ben pratiquement toujours Geneviève qui va les porter à la garderie et c'est pas mal toujours elle qui va les chercher aussi.

Ok. Y a-t-il une raison pour ça ?

Elle travaille moins d'heures, elle travaille de plus proche. (Charles)

Pourtant, la disponibilité des participants est toujours choisie, en ce sens qu'il y a un effort qui est fourni, particulièrement chez les femmes, pour écourter les journées de travail afin de s'assurer que leurs enfants ne passent pas de trop longues journées à la garderie ainsi que pour se prévaloir, lorsque possible, des semaines de travail de quatre jours. La disponibilité des parents est donc fonction de leurs priorités. Ceci étant dit, les priorités dépendent de la manière dont on conçoit son rôle dans la famille et les responsabilités qui y sont associées.

Autrement dit, les femmes font le nécessaire pour que les enfants soient le plus possible à la maison, que cette dernière soit propre et rangée et que les courses soient faites pour être à même de passer du temps de qualité durant la fin de semaine parce qu'elles considèrent que ces tâches leur reviennent. Ensuite, le plaisir qu'on prend ou non à faire une tâche est un autre argument régulièrement cité pour justifier la répartition des tâches. C'est ainsi que presque toutes les femmes qui ont la charge de nettoyer la salle de bain expliquent qu'elles en sont responsables car leur conjoint n'aime pas cette activité :

Ben, je pense que lui, il n'aime pas faire les salles de bain. Oui, c'est vrai que, dans le fond, peut-être que ça s'est établi de même, parce que lui, il disait qu'il n'aimait pas faire les salles de bain. (Jessica)

En général, moi, je fais plus l'aspirateur. En fait, l'aspirateur, on dirait que depuis qu'on est ensemble là, moi, c'est l'aspirateur, donc même... Ben Audrey, elle n'aime pas ça vraiment passer l'aspirateur pis moi, ben ce n'est pas... je... je ne *trippe* pas non plus... (Henri)

Si on peut douter du fait que Jessica prenne plus de plaisir que son conjoint à laver la salle de bain, Henri affirme sans hésitation qu'il n'apprécie guère passer l'aspirateur. Il semble pourtant que le déplaisir que ressent sa conjointe pour cette tâche a plus de poids que le sien. Nous verrons plus tard pourquoi. L'exemple de Mireille rend compte avec plus de force encore de la faiblesse de cet argument :

Les réparations : jouer du marteau, du tournevis, ça va être plus lui pis il aime ça beaucoup. [...] Les travaux qui demandent de sortir les perceuses, tout ça, ça va être lui.

Ok. Il aime ça ? Il est manuel ?

Oui, oui. C'est ça. Il aime vraiment ça pis il se découvre là-dedans. Je ne pense pas qu'il savait il y a une couple d'années qu'il l'était, mais il en fait de plus en plus pis il aime ça, tu sais. (Mireille)

Comme elle dit que son conjoint a appris à aimer faire des réparations dans la maison, on peut en déduire qu'il a commencé à en faire avant de se découvrir un intérêt pour cette tâche. Cette justification après coup ne permet donc pas d'expliquer la raison pour laquelle le conjoint de Mireille a, dès le départ, pris la responsabilité de cette tâche. Ces trois arguments invoqués - l'origine culturelle, la disponibilité et le plaisir - permettent aux individus de légitimer une organisation conjugale inégalitaire sans pour autant remettre en cause leur éventuelle adhésion à l'idéal d'une répartition égalitaire du travail au sein de leur

couple. Cette manière de pointer du doigt des éléments extérieurs pour expliquer les écarts à la norme témoigne du fait que les acteurs ne souhaitent plus assumer la charge des tâches sur la base de leur genre. Cependant, certains répondants font directement référence aux modèles traditionnels pour légitimer leur partage, ce qui témoigne une fois de plus de l'influence qu'ont encore aujourd'hui les générations passées sur les acteurs contemporains. En mettant le blâme sur leur nature d'homme ou de femme, ils tentent de se justifier d'avoir enfreint la norme qu'ils ont intériorisée :

Elle a une *drive*, si tu veux, pour faire le ménage pis pour... Elle a beaucoup plus les impulsions de le faire que moi. Comme, encore une fois, c'est une fille pis je suis un gars là. C'est aussi niaiseux que ça. (Renaud)

Si c'est de jour, le médecin, le dentiste, ça va être Geneviève beaucoup. Elle va prendre... elle va prendre du temps cumulé pour y aller, souvent parce que ça fait plus plaisir à l'enfant d'être avec sa maman pendant ces temps-là. Tu sais, ça... ça a un aspect un petit peu plus réconfortant là. (Charles)

Ces justifications, tout comme celles qui précèdent, peuvent aisément être remises en cause. Bien que les croyances balisant les rôles traditionnels postulent que le réconfort et l'affection reviennent à la mère, rien ne nous permet de croire, comme l'exprime Charles, qu'il est effectivement plus apaisant de se retrouver avec celle-ci pour l'enfant malade. Poursuivons avec l'exemple d'Anaïs :

Parce que je voyais qu'il y avait besoin pis je savais qu'il fallait anticiper. Tu sais, en termes de notions temporelles, c'est différent aussi entre moi pis lui pis... Je ne sais pas, souvent, c'est entre les filles pis les gars aussi, règle générale. Tu sais, les filles vont voir ben plus longtemps d'avance pis vont planifier pis tout ça tandis que les garçons, c'est plus en fonction d'un moment précis, d'une tâche à accomplir pis... Ça fait que moi, je savais que la garderie, c'était un problème pour tout le monde. Ça fait que j'avais anticipé d'avance, tu sais, quand j'avais quatre ou cinq mois de grossesse. Je savais qu'il fallait que je trouve... que je m'inscrive pour une place, ça fait que je l'avais fait. (Anaïs)

La nécessité de chercher une place en garderie est une tâche ponctuelle qui ne revient qu'une fois, en principe, pour chaque enfant. S'il faut effectivement anticiper ce besoin, il aurait été possible pour elle de déléguer cette tâche à son conjoint qui aurait été à même de la réaliser. Il semble donc que d'autres raisonnements auraient pu être invoqués qui permettent de comprendre davantage cette répartition des tâches. Toujours est-il que par une diversité de moyens, les répondants interrogés tentent de diminuer la responsabilité des

deux conjoints dans la non-atteinte de l'égalité. En blâmant des éléments extérieurs, ils tentent de dire qu'ils n'auraient pas pu faire autrement, qu'ils ne sont pas responsables de la situation. S'ils n'ont pas tout à fait tort en ce sens qu'ils sont effectivement poussés par des forces dont ils n'ont bien souvent pas conscience, les explications qu'ils apportent reflètent surtout leur volonté de faire sens de leurs manquements à la règle et de renvoyer, au-delà des frontières de leur couple, les causes de leurs insatisfactions.

Plusieurs éléments permettent par ailleurs de croire que, dans le contexte de l'entrevue, les répondants tentent de minimiser la disparité qui existe au sein du couple entre le temps consacré par chacun aux activités de la maison. Cela permet sans doute de masquer l'ampleur de l'inégalité concrète, tant pour les autres que pour soi. En ne confrontant pas la réalité de leurs propres écarts à la norme intériorisée, les acteurs parviennent peut-être à envisager leur partage comme étant plus égalitaire qu'il ne l'est dans les faits, ce qui leur permet d'en tirer satisfaction. En effet, plus souvent qu'autrement, les répondants débutent l'entretien en donnant à comprendre que leur couple est relativement conforme à l'idéal contemporain d'un partage égalitaire des tâches entre les conjoints puis, au fur et à mesure de la discussion et au fil des allers-retours successifs sur des tâches précises, ils finissent par reconnaître les inégalités dans la répartition des tâches, ce qui explique le découragement ressenti par certains en fin de rencontre. Ainsi, comme ce sont généralement les femmes sur lesquelles repose une plus grande partie du travail à exécuter, les hommes ont tendance, a priori, à surestimer le travail qu'ils font :

Le lavage, c'est plus ma blonde qui l'a fait dans le congé parental, mais je dirais que dans les deux, trois derniers mois, ça a été plus égal là.

[...]

Le lavage, c'est plus elle, en général, qui en fait. Elle en fait plus que moi, mais... Pis c'est ça. Quand elle était dans son congé parental, elle lavait même mon linge là, ben souvent là. (Paul)

Moi, je fais plus comme... comme laver les planchers, etc. pis elle, c'est vraiment la bouffe pis des fois la vaisselle, c'est partagé.

Ben, justement, par rapport à la vaisselle, tu me disais que tu as tendance à la faire plus tard. Est-ce que ça arrive que tu ne la fasses pas pis qu'elle la fasse à ta place ?

Ben non. Elle la fait tout le temps à cause qu'elle, elle fait ça tout de suite après. (Emmanuel)

Les femmes, pour leur part, tendent à faire comme si la majorité des activités était partagée au sein de leur couple. En intégrant leur conjoint aux tâches qu'elles accomplissent, elles donnent l'impression que celles-ci sont réalisées à deux, alors que le déroulement de l'entrevue permet de constater que ce n'est pas le cas :

On planifie souvent, quand même, les repas ensemble là. Ben, c'est plus moi, quand même là. C'est moi qui vais faire la liste d'épicerie pis... mais tu sais, il s'implique un petit peu quand même.

[...]

La planification des repas, tu as dit que vous la faites un peu ensemble ?

Mais c'est plus moi, quand même.

[...]

Je ne peux pas dire qu'il m'aide tant que ça là. Dans le sens que pour la planification surtout là, c'est plus moi, mettons, qui... Je regarde qu'est-ce qu'il y a en spécial pis je me dis : « Ah ! On pourrait manger ça, on pourrait manger ça pis... » En fait, c'est pas mal moi là. (Jessica)

Un allait les reconduire le matin pis l'autre allait les chercher le soir pour que ça soit deux tâches différentes, dans le fond, mais là, ce qu'on fait, c'est qu'on prend une seule auto. L'autre, on la laisse dans la cour pis on covoiture, ça fait qu'on arrive à la garderie, ça prend... Un prend un enfant; l'autre prend l'autre. [...] On a sauvé comme un genre de dix à quinze minutes là-dessus pis en plus, tu sais, on ne sent pas qu'on est tout seul dans la tâche, la corvée d'aller les reconduire ou d'aller les chercher.

[...]

Le soir, ben je pars du bureau. Je vais chercher... Je monte à la garderie. Je commence à prendre un des enfants. Lui, il vient à pied nous rejoindre ou encore, on s'appelle pour voir s'il a besoin de travailler un quinze à vingt minutes de plus. Là, je prépare les deux pis je vais le chercher après pis on retourne chez nous.

Ok. Vous retournez ensemble. Est-ce que c'est toujours toi qui vas les chercher le soir à ce moment-là ?

De façon systématique, c'est toujours... oui, toujours moi... oui. (Anaïs)

Dans le dernier extrait, Anaïs semble confortée à l'idée de partager la responsabilité d'aller reconduire et chercher les enfants à la garderie avec son conjoint. Alors qu'elle n'était auparavant en charge que de l'un de ces deux voyages, on s'aperçoit rapidement que c'est toujours elle qui s'occupe d'aller récupérer les enfants à la fin de la journée en plus de partager la tâche d'aller les porter le matin avec leur père. Il semble donc que le fait d'accomplir conjointement ce travail, au moins la moitié du temps, lui permette d'occulter

l'inégalité qui subsiste en regard de cette activité précise. C'est dans ce sens que l'on peut comprendre l'importance qu'accordent les acteurs à la possibilité d'interchangeabilité, mentionnée plus haut. S'ils insistent pour faire valoir qu'il y a une alternance dans la prise en charge de chaque tâche, alors que c'est généralement toujours la même personne qui en prend la responsabilité, c'est sans doute parce qu'ils veulent croire que le partage est plus important qu'il ne l'est dans les faits. Du coup, on peut croire que ce discours leur permet de se penser en concordance avec la norme intériorisée et de ne pas ressentir l'insatisfaction qui est propre à la situation d'inégalité.

3.2 La volonté de rééquilibrer les charges

Il semble, à première vue, que les tâches traditionnellement masculines sont les seules qui ne soient pas soumises à l'impératif du partage et, plus encore, à l'idéal d'égalité qui règle la manière dont les couples abordent leur organisation conjugale. En effet, tout ce qui a trait aux réparations, à l'entretien extérieur (tondre la pelouse, déneiger, entretenir la piscine ou le spa, etc.) et aux voitures est presque exclusivement pris en charge par les hommes, qu'ils soient compétents ou non en la matière et qu'ils y prennent ou non plaisir. Bien entendu, les représentations traditionnelles jouent pour beaucoup dans le fait que ce soit toujours les hommes qui s'acquittent de ces tâches. C'est d'ailleurs le type d'activités pour lequel les répondants ont le moins de mal à exprimer les stéréotypes intégrés :

Ça a tout le temps été comme ça pis je pense que dans sa conception, c'est une job de gars pis dans ma conception, c'est une job de gars, là. Chez nous, c'est mon père qui faisait ça pis tu sais, la poubelle, des fois, c'est vrai que c'est pesant là, quand c'est plein pis ça jute pis... pis des fois, elle, elle oubliait aussi. C'est arrivé que moi, je parte ou que je n'étais pas là. Elle, elle oubliait. Tu sais, c'est comme quand je suis parti en Asie. Elle s'est rendu compte qu'il fallait les sortir. Pis le recyclage... Je ne sais pas. Ça a été comme ça là. Je considère que c'est ma job. (Paul)

C'est comme pelleter la neige. Maude ne pelletterait pas la neige. C'est...

C'est toujours toi qui le fais ?

Oui, c'est moi qui le fais. [...] Je crois qu'elle pense que c'est un travail de gars, mais si je ne suis pas là pendant une semaine de temps en hiver pis il y a un petit peu de neige, elle va le faire, mais si c'est trop gros, trop difficile, Maude va plutôt laisser faire ou elle va en faire un minimum pour s'assurer de passer. (Gabriel)

Il est apparent, à travers ces extraits, que les femmes se déchargent entièrement de la responsabilité pour le travail traditionnellement masculin, commentaire d'ailleurs récurrent dans l'ensemble des entretiens. Même lorsque leur conjoint n'est pas disponible pour l'effectuer, elles ne font que le strict nécessaire, voire ne font rien, bien que la réalisation de ces activités soit essentielle au fonctionnement de l'univers domestique. Si elles sont majoritairement responsables de la gestion des tâches au sein de la maisonnée, elles ne ressentent aucune difficulté à déléguer complètement ce secteur d'activité au profit de leur conjoint. Alors que le partage de la majorité des tâches domestiques et parentales est sujet à conflit, il semble que ce soit l'un des seuls domaines sur lequel s'entendent harmonieusement les hommes et les femmes. En effet, tous s'accordent implicitement pour dire que les tâches traditionnellement masculines doivent le rester. Il y a cependant une distinction importante dans les motivations des uns et des autres. Si les hommes croient d'abord et avant tout effectuer ce travail en vertu de la complémentarité naturelle des genres, les femmes, pour leur part, s'en délestent avec pour objectif de rééquilibrer le partage des charges au sein de leur couple :

Vous avez une auto à deux, si j'ai bien compris ?

Oui.

Pis c'est qui qui s'en occupe ?

En fait, c'est la mienne, mais je lui prête. Il n'aime pas ça quand je dis ça, mais elle est à mon nom. C'est de même pareil.

Tout l'entretien : les changements d'huile, les changements de pneus, les rendez-vous si vous en avez ?

Je ne m'occupe pas de ça. Je ne souhaite pas m'occuper de ça. J'ai... Ça, on a eu une discussion là-dessus pis j'ai dit : « Moi, dans la vie, je m'occupe des rendez-vous chez le pédiatre, chez le dentiste, chez l'ORL pour les allergies... Je m'occupe de faire ça. Le char, je ne veux rien savoir. Tu ne m'en parles même pas. Tu mets ça sur la Visa, on le paiera à deux. Je veux... Ça ne m'intéresse pas. Je ne veux pas encombrer mon cerveau de ça. » (Bianca)

De plus en plus, je l'envoie au garage. Là, je lui ai dit que c'était une tâche de gars, ça fait que c'était à lui de s'en occuper. (Delphine)

Je pense que depuis que je suis avec lui, je me suis un peu... Tu sais, avant, mettons chez mes parents, je posais des... des tablettes ou des affaires de même, mais là, j'ai pas mal délégué ce côté-là, je vais te dire.

[...]

Je ne le sais pas là pourquoi. On dirait que je me dis, dans le fond : « C'est comme à toi, ça là. Moi, je fais d'autres choses. Ça, c'est à toi. » (Jessica)

Comme Jessica, qui donne l'impression de se rendre compte, en même temps qu'elle le dit, de la raison pour laquelle elle ne pose plus de tablettes chez elle, ce n'est pas toujours un effort conscient fourni par les femmes pour compenser les inégalités au sein de leur couple. Cependant, à travers leur discours, on s'aperçoit qu'elles se réfèrent au modèle traditionnel du rôle masculin quand vient le temps d'attribuer à leur conjoint la responsabilité de certaines tâches, sachant qu'en procédant de cette façon, les hommes ne peuvent refuser de les prendre en charge. Il n'y a, par ailleurs, aucun malaise chez elles à justifier ainsi l'assignation de ces tâches puisque ce n'est qu'en vertu des tâches traditionnellement féminines et du rôle de la femme dans l'univers domestique que la question de l'égalité a été formulée.

Puisque ce sont les femmes qui ont la responsabilité des affaires familiales, ce sont elles qui doivent, tel que mentionné précédemment, attribuer les tâches dans la maison. C'est alors qu'elles délèguent l'ensemble de celles qui incombent traditionnellement au genre opposé, mais également et, plus globalement, celles pour lesquelles elles ressentent une aversion. Le privilège qui vient de pair avec la gestion courante du travail domestique et parental est donc celui de garder pour soi le travail que l'on préfère et d'assigner aux autres celui que l'on ne souhaite pas effectuer :

Non. Ça, trouver la garderie, j'ai légué ça à l'homme. C'est...

Ok. C'est toi qui lui as dit, dans le fond : « J'aimerais ça que tu le fasses. » ?

Oui. J'ai dit... Moi, je n'aime pas beaucoup appeler. Je ne suis pas quelqu'un qui aime appeler, ça fait que j'ai dit : « Ça, ça va être pénible pour moi. Pourrais-tu s'il te plaît t'en occuper de les inscrire sur les listes de garderies ? » (Bianca)

C'est rare, rare, rare qu'elle va faire l'aspirateur. Elle n'aime pas ça. (Emmanuel)

À l'inverse, il semble que les hommes qui désirent établir un partage en concordance avec les valeurs égalitaires intériorisées tendent à accepter toute tâche qui leur est donnée à faire par leur conjointe. Comme ils se sentent en déficit vis-à-vis de celle-ci vu la faiblesse de leur capital de manières, c'est de cette façon qu'ils tentent de rééquilibrer la division du

travail. S'ils ne peuvent faire autrement que d'acquiescer aux demandes qui leur sont soumises, ils ne se sentent pas non plus à l'aise de demander à leur conjointe de faire plus qu'elles n'en font déjà, ce qui fait en sorte que les tâches qu'ils identifient comme devant être exécutées leur reviennent d'emblée. Henri exprime avec candeur ce double standard :

Ben moi, j'ai l'impression d'apporter ma contribution à... comme à... à faire les... les choses qu'il y a besoin de faire quand il y a besoin de les faire, c'est-à-dire que justement là, elle est... des fois, elle sait... elle sait ce qu'il faut faire pis quand il faut le faire, mais... mais il y a une partie de ça qui me revient, donc j'ai... j'ai l'impression qu'en fait... C'est ça, j'ai l'impression qu'il y a des tâches qu'elle va faire des fois, sans se poser la question : « Est-ce que j'en fais trop ? » pis « Est-ce que je n'aurais pas pu lui demander à lui de le faire ? » pis moi, je pense avoir comme la... la bonne volonté qui fait en sorte que si elle me l'avait demandé, je l'aurais fait sans broncher là. Ça fait qu'il y a comme un peu cette attitude ouverte là envers le fait de faire des tâches qui... qui demanderait peut-être des fois à être plus exploitée. [...] On dirait que, justement, moi, je ne lui... je ne lui demande pas... On dirait que comme, elle, il faudrait qu'elle me demande des trucs, ben la contrepartie, c'est que moi, je ne lui demande pas vraiment de faire des choses. C'est comme si j'estime ne pas avoir besoin de lui demander de faire des choses. [...] Peut-être qu'elle, elle pourrait dire qu'elle mène un peu là-dedans en quelque sorte pis moi, ça me dérange pas de... de... de me laisser mener. (Henri)

Malgré cette bonne volonté que dit manifester Henri et que d'autres manifestent peut-être également, plusieurs femmes hésitent à déléguer les tâches. Si, tel que nous l'avons vu, cela est parfois parce qu'elles craignent que le travail ne soit pas réalisé selon leurs critères, une autre explication doit être considérée. À travers le regard que portent les femmes sur leur conjoint et le discours même des hommes, il est évident que pour ces derniers, la perte de temps libre occasionnée par l'arrivée des enfants est ressentie avec intensité et que leur manière de prendre en charge le travail domestique est associée à la volonté qu'ils ont de se réserver des moments pour eux :

Mon réflexe, en fait, c'était... Au début, c'était un peu l'inverse de celui d'Audrey, c'est-à-dire que moi, je voulais faire les... les tâches comme, je ne sais pas moi, si c'était partir un lavage ou faire une petite vaisselle, des trucs comme ça, mon réflexe était de faire les tâches quand le bébé était réveillé.

[...]

Pour moi, ce que... ce que ça faisait, c'est que quand il dormait, ben ça me donnait du... du temps libre, tandis qu'au début, Audrey, elle était plus pour comme faire les tâches pendant... pendant que le bébé dormait pour que quand il soit réveillé, ben là, on... on puisse être avec lui. (Henri)

Disons qu'il a un cours de natation. Aller dans l'eau avec, ben c'est sûr que c'est moi qui vais y aller. C'est plus parce que lui, dans le fond, il n'est pas... Encore là, c'est différent notre *background*, les deux. Moi, j'étais habituée que mes parents... Tu sais, on était inscrits dans

plein d'affaires pis on avait toujours plein de cours tandis que lui, il n'a pas eu vraiment de cours comme ça quand il était jeune. [...] Moi, j'ai beau dire : « Ben tu sais, ça serait le *fun* qu'ils fassent ça ! », il essaie tout le temps de repousser un peu ce moment-là pour que... pour qu'il ait plus de temps pour lui, un peu. C'est ça son...

Pour lui-même ? Ton chum ? Ok.

C'est sa grosse hantise là, ces temps-ci, qu'il n'a pas de temps pour lui. (Anaïs)

Moi, je sors plus qu'elle. Elle, elle aime plus... Elle est plus casanière. Elle aime mieux rester à la maison. Moi, j'ai besoin de mes activités, tu sais. Faire du sport, j'en ai besoin, là. Il faut que je sorte pis j'ai besoin de faire autre chose, tu sais, que de rester à la maison. (Paul)

Revenons aux concepts élaborés par Kaufmann présentés plus haut. Le fort capital de manières des femmes et, plus précisément, leur injonction à agir qui survient plus tôt, les poussent à accomplir une plus grande part du travail dans la sphère domestique, tout en amenant les hommes à ne pas reconnaître l'effort qu'elles fournissent puisqu'ils le jugent selon leurs propres critères. Du coup, ils ne réalisent pas l'étendue des tâches qu'elles entreprennent à intervalle régulier et donc, ils ne prennent pas conscience de tout l'ouvrage que nécessite la vie familiale. Comme ce sont les femmes qui sont généralement responsables de la gestion au sein de la maisonnée, la charge de répartir les tâches leur incombe. Cependant, comme elles savent que leur conjoint n'a pas pleinement conscience de tout le travail qu'il y a à effectuer et que, de surcroît, ces derniers vivent déjà avec l'impression de manquer de temps libre pour eux-mêmes, les femmes trouvent souvent plus facile de faire par elles-mêmes que de demander à leur conjoint de partager le fardeau des tâches à accomplir. Comme l'exprime Anaïs :

Disons qu'il y a une femme de ménage qui rentre chez nous, je vais être hyper contente parce que, tu sais, des choses que lui, il ne voit pas que c'est à faire, comme épousseter les... les plinthes, ces affaires-là, ben je sais qu'elle, elle va le voir tu sais, ou en tout cas, je vais lui dire qu'elle le fasse tandis que là, je n'ose pas trop parce que je me dis : « Ben tu sais, dans le fond, déjà qu'il le fait, c'est pas pire ! » pis là, si lui, il ne voit pas que c'est une... Je suis... je suis peut-être... je suis peut-être trop conciliante des fois, mais en même temps, je me dis : « Regarde, je... je sais d'où il part. Je sais où il est rendu pis ça évolue graduellement pis il augmente ses tâches pis c'est pas pire. », ça fait que tu sais, je me dis, dans le fond : « Si je commence à lui dire : « Tu oublies ça pis il faut faire ça en plus pis faire ça. » tu sais, là, ça devient... » Lui, dans sa tête, il ne le voit même pas. Ça va devenir comme astronomique pis... J'y vais à petites doses. Je suis un peu traître là, mais... (Anaïs)

L'hésitation des femmes à augmenter la charge des hommes dans la maison en vertu de la lourdeur que ces derniers ressentent à devoir accomplir les tâches est cependant

indissociable des représentations traditionnelles intégrées. Au fond d'elles-mêmes, elles ont le sentiment qu'elles sont davantage en mesure d'absorber le poids que représente le travail domestique et parental et que cette place centrale dans la famille leur revient naturellement. Sans compter qu'elles ont l'impression d'exiger de leur conjoint le maximum qu'elles peuvent se permettre sans miner la bonne entente conjugale et ainsi risquer de mettre en péril leur couple. Si elles ne se voyaient pas comme les principales responsables de cet univers, peut-être se sentiraient-elles plus justifiées d'exiger de leur conjoint qu'il en fasse davantage. C'est dans ce contexte que l'on peut comprendre la volonté des femmes d'embaucher une personne responsable de l'entretien ménager. En sous-traitant cette partie des tâches domestiques, les femmes se délestent d'une partie du travail qui consiste à déléguer et, du coup, de la culpabilité qu'elles ressentent à alourdir la charge masculine. Elles tentent ainsi de rééquilibrer la répartition des tâches au sein de leur couple, ce qui leur permet de diminuer l'insatisfaction ressentie tout en préservant l'harmonie conjugale.

3.3 Les mots et les gestes qui permettent d'accepter l'inégalité

Il y a également, dans le quotidien des acteurs, une volonté de passer outre les agacements qu'ils ressentent vis-à-vis de l'autre pour se concentrer sur les aspects plus positifs du partage. De la sorte, ils arrivent à mettre en balance certains points faibles avec des points forts pour en arriver à un état d'équilibre. Ce sont généralement les femmes qui, nous l'avons vu, se trouvent à prendre la responsabilité pour une part plus importante du travail au sein de l'univers domestique, ce qui contribue à créer l'insatisfaction qu'elles vivent. Si la répartition des tâches ne correspond pas tout à fait à l'idéal auquel elles aspirent, elles arrivent à l'accepter en vertu de l'amélioration qu'elles perçoivent chez leur conjoint :

On apprend aussi, tu sais. Je me dis que dans quinze ans, dans vingt ans, je pense qu'il va y avoir des choses qui vont être encore mieux ajustées, peut-être. Si je vois la progression qu'il y a eue entre nos débuts et en ce moment, en tout cas, c'est fulgurant comme c'est mieux ! Oui, c'est ça pis tu sais, on apprend à se connaître davantage aussi pis on apprend à... Je pense qu'on s'est toujours respectés, mais peut-être qu'on se respecte mieux encore, tu sais, dans nos limites, dans nos intérêts, dans notre manière de faire. (Mireille)

C'est comme si c'est graduel, là. Je le sais que c'est graduel parce que c'est... c'est le profil qu'il était à la base là pis je... En tout cas, je l'accepte là, c'est... Pis je le sais qu'il y a eu

tellement d'amélioration entre le jour un pis maintenant que tu sais, je le sais qu'il y a de l'espoir. (Anaïs)

Le progrès dont font état les répondantes a surtout pour effet de semer l'espoir chez elles d'un jour arriver à l'organisation conjugale désirée. Il permet aux femmes de mettre l'accent sur la diminution de l'écart qui les sépare de l'atteinte de l'idéal égalitaire au lieu de s'attarder sur la distance qu'il reste à parcourir dans la poursuite de cet objectif. Dans le même sens, il semble que les efforts consentis par l'autre jouent un rôle important dans le discours des femmes. En effet, lorsqu'elles sollicitent l'appui de leur conjoint dans la réalisation d'activités particulières, le sentiment que ces derniers font preuve de bonne volonté à leur endroit peut, à lui seul, contribuer à donner l'impression que le fardeau de la tâche est partagé :

On est en train d'essayer d'adapter ça pis de séparer plus les tâches au niveau de la discipline. C'est un sujet nouveau, je te dirais, depuis peut-être un mois et demi...

[...]

C'est nouveau, ça fait que je peux difficilement te dire le résultat de ça parce qu'on est en train de le faire, mais je le vois, mon chum, qu'il essaye plus. Il essaye de mettre dans notre coin « retrait », qui est dans le coin de la cuisine, par là-bas, donc il essaye plus de faire ça pis de dire : « Non, ça fonctionne pas ! » ou... Ça fait qu'on est en train de le travailler ça, mais je le vois qu'il essaye plus. (Bianca)

C'est de la même façon que l'on peut comprendre l'importance du « coup de main » dans les représentations que s'en font les acteurs :

Étant donné que c'est elle qui veut faire la cuisine, elle veut faire l'épicerie pour savoir un peu quoi faire dans la cuisine, mais encore là, si elle me fait une liste, qu'elle dit : « Écoute, je n'ai pas le temps. Ça ne me tente pas. » ou « Je suis fatiguée. », je vais y aller pis je vais suivre la liste pis je vais faire l'épicerie. (Gabriel)

Moi, j'organisais pis lui, il m'aidait à effectuer. Ça fait que je m'occupais de la liste d'épicerie. On allait faire l'épicerie ensemble pis je cuisinai. Je partais ça pis à un moment donné, il venait me rejoindre pis on finalisait durant la sieste ou... Ça fait qu'il finalisait. Il venait m'aider à faire... finir la vaisselle ou... dépendant dans quoi je m'étais embarquée là, parce que des fois, tu fais des listes d'épicerie pis tu es capable de faire tous tes repas en une heure, mais d'autres fois ça peut en prendre trois parce que tu y vas un peu plus exagéré là, c'est plus long, mais en général, ça ressemblait à ça. Ça fait que ça, ça a été vraiment la clef du succès. (Ève)

Toi, est-ce qu'il y a des choses que tu aimerais qu'il fasse différemment ou qu'il prenne plus en charge, moins en charge ?

[...] En ce moment, c'est super difficile pour moi le retour au travail. Je trouve ça *tough*. C'est dur au travail, ça fait que tu sais, il fait vraiment des efforts pour comme m'aider le plus possible pis tu sais, il va essayer de me faciliter la tâche pis... : « On va commander au resto, si tu ne veux pas cuisiner. », tu sais. Il essaye vraiment de m'en enlever pour... pour me... pour faciliter mon retour, pour ne pas que ça soit trop difficile. Ça fait que non, je ne pense pas. Je pense qu'on a un bel équilibre. (Delphine)

La notion de « coup de main » ne doit pas être assimilée à l'interchangeabilité des rôles ou à l'alternance dans le partage des tâches, comme le font souvent les répondants qui veulent croire que la répartition des tâches est plus égalitaire qu'elle ne l'est réellement. Car ce dernier n'est pas de valeur égale à la prise en charge réelle de la tâche en question. Lorsque Gabriel propose à la mère de ses enfants de faire les courses sans toutefois décider des achats à effectuer, quand le conjoint d'Ève l'aide à finaliser le travail qu'elle a entrepris ou que celui de Delphine passe une commande dans un restaurant pour la libérer, ils ne prennent pas la place de leur conjointe, l'instant d'un moment. Ils assurent plutôt que le travail nécessaire au bon fonctionnement de l'unité familiale soit réalisé, sans pour autant effectuer la tâche qui revient jour après jour à leur conjointe. C'est dans la reconnaissance du travail qu'elles accomplissent et de la charge qu'il représente que l'on peut comprendre l'importance du geste posé. Si le coup de main est une manière pour les hommes d'admettre l'obligation qu'ils ont à l'endroit de leur conjointe, il semble qu'une simple marque d'appréciation peut également donner aux femmes le goût de continuer à effectuer la part de travail qu'elles accomplissent généralement seules :

C'est sûr qu'un bébé, ça ne vient pas avec un manuel d'instructions. Ça fait que lire des livres, faire des recherches, trouver des méthodes, tu sais, de... C'est comme lui, il va suivre ce que je vais lui dire, mais ce n'est pas lui qui va faire des recherches sur l'éducation ou sur... À prime abord, il se fie à mon jugement pis il aime... Tu sais, il adore le fait que j'amène plein de méthodes alternatives. Il se fie à 100 % à mon jugement pis c'est comme... c'est pas mal ma responsabilité. (Delphine)

Il va me dire : « Tu ne trouves pas que tu exagères un peu ? », mais en même temps, moi, je fais mes trucs. Je n'achale personne. Je fais mes affaires pis je suis contente au bout du compte, mais des fois, c'est sûr que ça peut m'agacer un peu. Tu sais, tu te fais dire un commentaire de même, surtout si tu viens de finir de faire du ménage pis... Des fois, je vais avoir des commentaires, oui : « Beau ménage ! » Ok, oui, c'est le *fun* ! Des fois, un autre jour, tu te fais dire : « Tu ne trouves pas que tu exagères ? »

[...]

J'aimerais juste des fois que ce que je fais, tu sais, dans la maison, qu'on me le... qu'on m'en enlève un petit peu plus, tu sais, de... de sur les épaules ou que... qu'on m'encense ! Non, mais tu sais, vraiment ! Je ne sais pas, avoir une médaille ! (Mireille)

Bien qu'elle le dise en riant, on comprend qu'il est important pour Mireille de ressentir l'appréciation de son conjoint pour le travail qu'elle accomplit pour sa famille. Car si les femmes consentent à mettre autant d'effort dans l'univers domestique, c'est d'abord et avant tout pour le bien-être de ceux et celles qui l'habitent. Ce faisant, les marques de reconnaissance, qu'elles soient accordées sous forme de paroles ou de gestes, contribuent à la satisfaction que les femmes ressentent en regard de l'organisation conjugale dans son ensemble.

Par ailleurs, il semble que toutes les tâches et activités n'ont pas la même valeur aux yeux des individus. Si la norme égalitaire n'a pas modifié en profondeur le rôle des hommes et des femmes dans la sphère privée, il semble qu'elle ait participé à démocratiser l'idée aujourd'hui socialement partagée selon laquelle l'investissement émotionnel auprès des enfants devrait être l'affaire des deux parents. En effet, le poids des habitudes contribue à maintenir l'écart qui existe entre les hommes et les femmes dans la prise en charge des tâches domestiques et les représentations traditionnelles font en sorte qu'ils s'entendent pour dire que le rôle parental revient en première instance à ces dernières. Toutefois, il y a aujourd'hui consensus autour de l'idée voulant que la part affective du rôle parental doive être partagée. Il n'incombe donc plus uniquement aux femmes de cajoler, de consoler, d'embrasser et de jouer avec les enfants. Bien qu'elles accomplissent une plus grande partie des tâches directement liées à leurs enfants, ce qui les amène à être plus présentes auprès d'eux et donc sans doute à leur témoigner plus souvent des marques d'amour, les uns comme les autres voient le domaine affectif comme étant l'un des aspects centraux de leur rôle. Conséquemment, il est intéressant de voir comment les hommes conçoivent leur paternité :

Je veux être un père présent. Je veux être un père investi émotionnellement pis je te dirais, la manière dont je le vois, c'est vraiment : « Je suis là pour prendre soin de ma famille. », mais prendre soin à tous les niveaux, que ça soit au niveau financier, que ça soit au niveau matériel, que ça soit au niveau émotionnel, que ça soit au niveau de l'amour que... que je porte à ma famille, tout ça, donc c'est vraiment à tous ces niveaux-là. Moi, si... si j'ai à définir mon rôle dans la famille, c'est : « Moi, je suis là pour prendre soin de ma famille. » (Gabriel)

Je trouve ça très important de passer du temps pis pas du temps juste d'être... d'être à côté pis de cogner des clous pis de monter une charpente pis dire : « Ben là, je suis présent, je suis là, mais je ne suis pas là pour toi. » La petite... Moi, je préfère me rouler à terre pis jouer avec elle

plus que de monter des madriers pis tu sais, ça dépend des personnes. Moi, j'aime ça beaucoup là me... me baigner avec elle l'été. Comme là, l'hiver, ce matin, c'était une belle tempête, ce matin, donc à sept heures moins vingt, les deux, on était dehors pis on pelletait pis on est resté là trois quarts d'heure à pelleter pis à jouer avec le traîneau pis pourtant, c'était un matin de semaine où il fallait aller travailler quand même pis tout, mais moi, prendre ce temps-là, pour moi, c'est précieux. (Alexis)

Même chez les couples qui s'accordent à dire que c'est à la mère que revient en priorité la charge des enfants en vertu de ses compétences naturelles en la matière, les hommes empruntent à l'idéal égalitaire cette facette de la responsabilité parentale. L'introduction de l'aspect affectif dans la paternité a pour effet un effort conjoint pour que l'un et l'autre aient des temps de qualité avec les enfants dans le but de bâtir avec eux une relation de proximité. C'est alors que le couple se partage les temps de jeu, les activités ludiques de fin de semaine, la lecture d'une histoire avant le coucher et/ou le bain :

Avant, c'était lui qui donnait le bain vu que je passais la journée avec elle. Lui, ça lui faisait son petit temps, mais là, lui, il va plus commencer à ramasser la vaisselle. Ça fait que moi, je prends mon bain avec elle parce que lui, il va s'en occuper pendant que je prépare le souper, c'est lui qui va la tenir occupée. Il va jouer avec elle. Ça fait que là, c'est moi qui lui donne son bain pis je prends mon bain avec elle, ça fait qu'on joue dans le bain. (Delphine)

Quand j'arrive, c'est souvent l'heure que le bébé mange, donc souvent, j'ai la chance que le souper soit prêt pis après ça, ben mon... mon implication, c'est de donner le bain et/ou de... de jouer avec lui, donc j'ai quand même une partie assez agréable des tâches là, je dirais, à faire en soirée.

[...]

Le soir, quand je travaille, le bain, c'est... Moi, je m'occupe de donner le... le bain pis de... de le crémier pis de le mettre en pyjama, mais... Par contre, Audrey, elle, elle essuie le bain après, oui, pis des fois, elle commence la vaisselle.

[...]

Les soirs où je travaille, c'est moi qui donne le biberon, le dernier biberon, parce que je ne lui ai pas... je ne lui ai pas donné de biberon de la journée. (Henri)

La vaisselle, c'est resté pas mal elle, mais là... Oui, parce que les enfants, le soir, ils veulent jouer. Moi, je suis plus associé au jeu pis de toute façon, elle aime mieux... elle aime mieux, je pense, être tranquille, faire la vaisselle, qu'avoir à... à jouer pis à faire des trucs pis quand elle était à la maison, c'était la même chose. Comme je ne les avais pas vus de la journée, tu sais, c'est elle qui disait : « Je vais m'occuper de ramasser. Passe du temps avec les enfants. Tu ne les as pas vus. » (Paul)

Les extraits qui précèdent illustrent la façon dont les acteurs répartissent ces activités qu'Henri qualifie d'« agréables » en faveur de celui ou celle qui a passé le moins de temps

auprès des enfants durant la journée, généralement les hommes. Cette organisation permet de favoriser le développement d'une proximité affective du père à l'enfant, un aspect aujourd'hui considéré comme partie intégrante de la parentalité, sans pour autant que les couples ne renoncent au modèle traditionnel de séparation des tâches parentales.

Les acteurs contemporains sont partagés entre deux manières d'aborder le partage des tâches domestiques et parentales, l'un référant aux modèles traditionnels, l'autre aux idéaux égalitaires. Devant l'impossibilité de vivre en concordance avec la norme à laquelle ils adhèrent en principe, les hommes et les femmes emploient une panoplie de stratégies visant à faire sens de leurs pratiques et à rendre l'écart entre celles-ci plus acceptable pour consentir à persévérer dans la voie tracée. Il semble pourtant qu'au-delà des représentations qu'ils se font de ce à quoi devrait ressembler leur organisation conjugale, il y ait un accord implicite pour que les rôles demeurent conformes aux modèles traditionnels. Si la norme égalitaire joue davantage au niveau des idées et dans le rapport à l'autre, celle-ci ne se traduit dans le concret que par la volonté des individus de se conformer à la norme de la proximité affective des deux parents avec l'enfant. Ainsi, moyennant un investissement émotionnel de la part des pères dans la relation aux enfants et leur consentement à fournir des efforts, sous forme de « coups de main », dans la sphère domestique, ils ont la liberté d'incarner leur paternité à la pleine mesure des limites qu'hommes et femmes tracent à ce rôle.

Chapitre V

L'INÉVITABLE INÉQUITÉ

À la lumière de ces observations, comment comprendre ce qu'il en est des rapports hommes-femmes dans la sphère domestique ? Sur quoi reposent les sentiments de satisfaction et d'insatisfaction des parents québécois ? Quelles sont les attentes des hommes et des femmes en matière d'organisation domestique et parentale ?

Ces questions donnent lieu à une réflexion sur les différences qui existent entre les conceptions de l'égalité qui sont adoptées par les acteurs en pratique et la manière dont on définit l'égalité juridiquement. Alors que l'égalité entre les hommes et les femmes fait partie des droits reconnus au Québec, il semble qu'elle n'ait pas encore franchi le seuil des foyers, ni celui des mentalités. Si tous s'en réclament, témoignant bien du caractère normatif et contraignant que cette valeur a acquise dans les dernières décennies, peu se sont défaits des représentations traditionnelles qui postulent la différence irréductible des hommes et des femmes. L'adhésion à cette conception des rôles de genre a cependant pour effet de limiter l'atteinte de l'égalité puisque celle-ci n'admet pas de différences entre les genres, qu'elle considère comme identiques. Plus encore, la croyance aux idées reçues de la tradition freine l'atteinte même de l'équité que veulent réellement les participants à cette enquête puisqu'elles exigent l'assignation toute entière des femmes à la sphère domestique. Cependant, vivre dans une situation d'injustice est aujourd'hui une concession qui est faite en fonction de motivations qui dépassent la simple question du partage des tâches. Plus encore, on ne l'accepte pas à n'importe quel prix. Encore faut-il que la relation conjugale vaille la peine d'être vécue. Ce sont ces idées qu'explore le présent chapitre.

Les pages qui suivent proposent donc une interprétation des résultats obtenus en fonction des objectifs poursuivis au cours de cette enquête. La première partie aborde l'idéal auquel aspirent les hommes et les femmes rencontrés de même que certaines pistes qui permettent de comprendre les raisons pour lesquelles ils ne parviennent pas à l'atteindre. La deuxième partie s'intéresse aux motifs qui expliquent pourquoi et comment ils se satisfont d'une situation d'inéquité ainsi qu'aux conditions de cette acceptation.

1. L'inaccessible étoile

Si l'égalité juridique des hommes et des femmes est un principe largement admis qu'on n'aurait pas l'idée de remettre en cause, il ne faut pas oublier que certains des droits les plus importants des femmes ont, au Québec, été acquis au cours des cinquante dernières années, que l'on pense à l'abolition de l'infériorité légale de la femme (1964), au remplacement du concept de puissance paternelle par celui d'autorité parentale qui a permis de reconnaître cette même autorité aux femmes (1977), à la révision du Code civil entraînant l'égalité juridique des conjoints au sein du mariage (1980) et à l'adoption de la Loi favorisant l'égalité économique des époux pour faire des conjoints des égaux au sein du couple et de la famille (1989). Bien que le concept d'égalité hommes-femmes fasse maintenant partie intégrante des lois au Québec, il semble que cette idée ait pris plus de temps à faire sa place dans la culture que dans le Code civil et qu'elle n'y soit pas encore tout à fait parvenu. Ainsi, les lois ont été superposées aux mentalités existantes qui, bien que souhaitant que les femmes et les hommes aient les mêmes droits, concevaient et conçoivent toujours les deux genres comme fondamentalement différents et leurs rôles comme complémentaires. Si l'égalité fait abondamment partie du discours tant des uns que des autres, il y a un écart important entre l'égalité telle que définie au sens de la loi et l'égalité telle que conçue par les individus. Pour les participants à cette enquête, c'est d'abord et avant tout la possibilité, pour les hommes et les femmes, de faire les mêmes choses s'ils le désirent qui prime. Ces derniers veulent donc vivre dans un monde où l'on reconnaît l'égalité en principe, mais sans pour autant vouloir la mettre en pratique. En ce qui a trait au partage des tâches plus spécifiquement, ils adhèrent à la croyance selon laquelle les êtres se distinguent selon leur sexe en deux catégories de genre douées pour des rôles foncièrement différents, ce qui fait en sorte qu'ils poursuivent d'abord et avant tout un idéal d'équité ou de justice. S'ils ne souhaitent pas se faire contraindre à jouer des rôles prédéfinis en fonction de leur genre, ils acceptent que chacun occupe une place différente dans la sphère domestique puisqu'ils sont d'avis qu'hommes et femmes n'ont pas les mêmes compétences ou les mêmes intérêts. Or, l'égalité hommes-femmes suppose des êtres humains indifférenciés et, en ce qui a trait au partage des tâches domestiques et parentales, renvoie à une répartition du travail en deux ensembles de tâches identiques, sans égard au genre. Elle s'apparente à l'interchangeabilité puisque chacun doit effectuer les mêmes

tâches, à la même fréquence et pour le même laps de temps que l'autre. Elle n'admet un partage basé ni sur les rôles traditionnels de genre, ni sur les compétences, les préférences ou la disponibilité propres à chacun, bien que ces trois dernières explications soient fréquemment invoquées par les individus pour justifier leur organisation conjugale.

Force est cependant de constater que les hommes et les femmes interrogés ne parviennent pas à mettre en place une division des tâches équitable telle qu'ils le souhaitent, encore moins une répartition du travail égalitaire telle qu'ils disent vouloir le faire. En effet, les résultats de cette enquête font ressortir l'écart important qui subsiste entre la contribution des uns et des autres, tant en ce qui a trait au temps passé à effectuer des tâches, qu'à la responsabilité dans la gestion du travail à accomplir ou à la nature des activités prises en charge. De plus, la plupart des femmes rencontrées ont le sentiment de faire plus que leur juste part, que ce soit en matière de tâches domestiques ou parentales et ce, sans égard aux explications qu'elles donnent à cette inéquité. Dans le même sens, un certain nombre d'hommes ayant participé à l'étude admettent ne pas en faire suffisamment pour être à même de dire que le partage des tâches au sein de leur couple est juste. On peut supposer que la conception traditionnelle des genres à laquelle adhèrent une majorité de répondants, particulièrement en ce qui a trait aux rôles parentaux, constitue un frein à l'atteinte non seulement de l'égalité, mais également de l'équité désirée. Alors que la complémentarité des rôles assigne aux femmes l'entièreté du travail domestique et parental, à l'exception de la fonction autoritaire réservée aux pères, l'équité suppose un certain partage des tâches. Si plusieurs tentent d'allier ces deux idées, les résultats montrent à quel point elles sont inconciliables. En effet, comment est-ce que l'avis largement partagé selon lequel les femmes sont naturellement plus douées pour prendre soin des enfants, particulièrement en bas âge, peut aller de pair avec une répartition des tâches liées aux soins ? Il y a une contradiction inhérente qui n'est pas résolue par les individus qui veulent à la fois une division juste du travail au sein de leur couple et être fidèles à leurs représentations traditionnelles des rôles de l'homme et de la femme et n'arrivent pas à comprendre pour quelles raisons ils ne parviennent pas à obtenir les deux. C'est que la conception traditionnelle des rôles laisse peu de place à l'homme au sein de la vie familiale puisqu'elle suppose d'une part, que ce n'est pas à lui de s'en charger et, d'autre part, qu'il

est naturellement moins compétent en la matière que sa conjointe. Dans ce contexte, on comprend qu'il est difficile pour les hommes de prendre la place qui leur revient en vertu de la norme égalitaire et d'acquérir les compétences nécessaires pour se montrer aptes à le faire. Le sentiment d'inéquité, qui entraîne l'insatisfaction, vient donc de cet écart entre la participation de chacun, lui-même attribuable à une représentation des rôles différenciée de l'homme et de la femme. Même lorsque les couples se rapprochent de l'organisation qu'ils souhaitent mettre en place, il semble que le sentiment de justice soit une corde raide sur laquelle on ne peut marcher très longtemps sans trébucher. En fait, il suffit de très peu pour que la satisfaction cède la place à l'insatisfaction, sentiments qu'éprouvent tour à tour les individus au quotidien. On le conçoit aisément à la lecture des entretiens menés : selon ce à quoi on s'intéresse dans le moment, que ce soit une tâche précise, une période de sa vie, un effort fait par l'autre, une situation désagréable ou un conflit, on passe rapidement d'une émotion à l'autre. Les sentiments de justice et d'injustice ne se posent jamais de manière abstraite ou générique. Ils sont plutôt liés à des situations concrètes et à des domaines d'activités précis, de telle sorte qu'ils ne sont ressentis de manière ni constante, ni univoque. À titre d'illustration, voici quelques extraits tirés de l'entrevue de Sarah. Dans les débuts de l'entretien, elle aborde la confiance qu'elle avait en son conjoint face à son nouveau rôle de père : « Il s'est toujours vu très impliqué dans la vie familiale, ça fait que ce n'était pas une angoisse pour moi là, vraiment pas. Je savais qu'il allait être très présent et puis qu'on allait le faire à deux. » (Sarah) Par contre, lorsque l'on s'intéresse à la manière dont ils se sont partagés le congé parental, son optimisme vire à la déception :

Il y a un truc intéressant entre ce à quoi on s'attendait avant d'avoir un enfant et ce qu'on... et finalement, ce qui a été après. C'est qu'avant d'avoir un enfant, Patrick m'avait dit : « Moi, j'aimerais partager le congé. » Tu vois ? C'est pour ça. C'est là où il voulait vraiment partager les tâches et puis il voulait même partager le congé.

[...]

Moi, j'aurais aimé ça. Tu sais, à un moment donné, je lui disais : « Tu ne peux pas prendre un mois en plus ? Ça pourrait être le *fun*, à la fin du congé ! », tu sais. « Moi, je peux bien te donner un mois pour que tu en profites. », mais il n'a pas voulu parce qu'il se sentait trop de responsabilités. (Sarah)

Le bonheur revient pourtant lorsqu'il est question de la vaisselle : « Patrick fait tout le temps la vaisselle. Ça, c'est merveilleux ! » (Sarah), mais ce sentiment est temporaire puisqu'il cède sa place à la frustration et au ressentiment un peu plus loin :

Ben moi, je suis un peu frustrée que... De la culpabilité, à un moment donné, j'en ai pas mal ressentie quand il me disait qu'il trouvait que je prenais trop de place, que je ne lui laissais pas assez de place et tout ça. En même temps, moi, je ne voyais pas comment je pouvais faire, si tu veux. En allaitant, c'était difficile de lui laisser de la place, donc euh... Oui, tu sais, à un moment donné, j'étais frustrée et je culpabilisais, mais en même temps, je lui disais : « Ben regarde, c'est ça pour l'instant. », tu sais. « Ça ne va pas durer, ça ne va pas durer ! », donc ça a créé beaucoup de frustrations et puis aujourd'hui... aujourd'hui euh... ben j'ai de la frustration de le sentir frustré. (Sarah)

L'entrevue se termine sur une note plus positive, lorsqu'elle aborde la relation entre son conjoint et son fils, tissée à travers certaines activités ludiques partagées : « C'est lui qui l'amène à la piscine le dimanche pour ses cours de natation. Ils ont du fun ensemble. Ça, c'est cool ! Ça les a rapprochés aussi. » (Sarah) À la lecture de ces extraits, on ne peut dire si globalement, Sarah est satisfaite du partage des tâches au sein de son couple. Elle ne saurait sans doute pas le dire elle-même. Mais on peut se prononcer en regard d'activités spécifiques et de moments précis, bien que les sentiments qu'elle éprouve à cet égard soient susceptibles de changer à tout moment. Cet exemple illustre à quel point l'évaluation de la justice est mouvante, ce qui fait en sorte qu'on ne peut jamais véritablement dire avoir atteint un état de parfait équilibre. D'autant plus que les instants de satisfaction prennent moins de place dans le discours et peut-être aussi dans la vie des participants. On le remarque aisément à la lecture des extraits qui précèdent : ce qui rend heureux prend peu de mots à décrire alors que les frustrations et les déceptions suscitent la réflexion, sont longuement décrites et permettent, par leur récit, d'être revécues. On peut donc supposer que ce ne sont que les moments d'insatisfaction qui sont ressassés, prenant ainsi une valeur exponentielle, alors que les moments de satisfaction, qui ont moins de poids dans la vie des individus, ont peu de valeur à long terme puisqu'ils ne sont pas accumulés. Les manquements à la norme égalitaire sont donc acceptés, et peut-être surtout ceux à l'idéal d'équité auquel adhèrent réellement les hommes et les femmes interrogés, puisqu'ils continuent à vivre ensemble malgré leur incapacité à atteindre cet idéal. C'est en attribuant à des éléments extérieurs les ratés de leur couple à cet égard, en tentant de rééquilibrer les charges comme ils le peuvent et en se concentrant sur les aspects plus positifs de leur

partage qu'ils arrivent à considérer leur situation comme acceptable. Cette acceptation est cependant vécue comme une série de petits échecs personnels, particulièrement chez les femmes. Celles-ci sont nombreuses à se blâmer de prendre trop de place au sein de la famille, d'avoir des critères trop élevés ou d'en faire trop, ce qui explique selon elles pourquoi leur conjoint ne prend pas une plus grande part du travail sur leurs épaules. Elles s'accusent de n'avoir pas créé les conditions d'un partage égalitaire du travail au sein de leur couple. Cependant, tout comme le sentiment d'injustice, qui n'est pas ressenti en fonction du partage des tâches dans son ensemble, les échecs sont ponctuels et spécifiques à des activités précises. C'est ainsi que Jessica se dit trop exigeante sur le ménage pour expliquer qu'elle en fasse la majeure partie, que Mireille s'accuse de ne pas accepter les manières de son conjoint pour justifier qu'il ne fait pas de lavage et que Bianca explique par son incapacité à laisser quelqu'un d'autre gérer son calendrier le fait qu'elle prenne en charge l'organisation familiale dans son entièreté. Les lois donnent les conditions d'existence de l'égalité en conférant aux uns et aux autres les mêmes droits et obligations sur la base de la reconnaissance du fait qu'il n'y a pas de différence de nature entre les hommes et les femmes qui justifierait la domination des uns par les autres. Cette reconnaissance donne cependant l'illusion que l'égalité est chose faite, ce qui permet de se donner collectivement bonne conscience. La perception aujourd'hui partagée est que la loi est simplement venue corriger une anomalie en donnant aux hommes et aux femmes la place égale dans la loi qu'ils auraient toujours dû avoir. Ce n'est pourtant pas parce que les lois ont décrété que les hommes et les femmes sont égaux en droits qu'ils le sont devenus dans les faits. En effet, il n'est pas suffisant de dire les choses pour qu'elles se matérialisent. La croyance largement partagée par les participants à cette enquête est que les hommes et les femmes devraient avoir les mêmes possibilités, bien qu'ils continuent de croire que ces deux groupes sont foncièrement différents. Ils ne reconnaissent donc pas, comme le fait le cadre légal, une nature unique propre aux hommes comme aux femmes, ce qui contribue à cantonner ces deux groupes dans des rôles différents. L'égalité n'est donc pas acquise, pas plus qu'elle ne l'était au moment où les lois ont été adoptées. Les structures sociales n'ont pas suffisamment changé pour faire en sorte de rendre réelle cette égalité de droit. Les mentalités non plus. La loi a pourtant pour effet de donner l'illusion que chaque homme et chaque femme est responsable de cette inégalité vécue

quotidiennement. Si avant, on pouvait se dire que le cadre légal manquait pour faire de nous des égaux, la fiction donnée est que l'égalité est une prémisse de départ qu'il suffit de conserver. Or, il n'en est rien. L'inégalité et l'inéquité sont donc d'autant plus difficiles à accepter pour ceux qui la vivent puisqu'elles sont vécues comme une défaite personnelle.

2. Le prix de l'injustice

Bien que la littérature fasse état de l'utopie que constitue le modèle égalitariste, on peut supposer que bien peu d'individus qui disent tenter d'atteindre cet objectif au quotidien se doutent qu'il s'agit d'un objectif inatteignable. Comme ils s'imaginent être à même de mettre en place une organisation conjugale basée sur l'égalité, ou plutôt sur l'équité vu l'interprétation qu'ils font de ce concept, pourquoi accepter moins que l'idéal auquel ils aspirent ? Plus précisément, on peut se demander pourquoi les femmes, puisque se sont-elles qui disent en souffrir, se contentent d'une situation d'inéquité. Plus encore, pourquoi ne mettent-elles pas au jour l'injustice qu'elles vivent à devoir prendre en charge une part plus importante tant de la responsabilité que de la réalisation des tâches domestiques et parentales et n'exigent-elles pas davantage de leur conjoint ? On peut supposer que les femmes sacrifient le droit qu'elles ont obtenu à l'égalité dans le partage des charges du ménage au profit de l'harmonie conjugale et familiale. En abordant de front le terrain miné qu'est la discussion entourant la répartition du travail au sein du couple, elles courent le risque de générer des conflits, ce qui aurait nécessairement un impact sur l'atmosphère dans le foyer. Qui plus est, dévoiler au grand jour les problèmes inhérents à la relation conjugale pourrait mener à sa remise en question et, du même coup, à la rupture. Dans un contexte où chaque femme est portée à comparer sa situation à celle des autres, on peut supposer que nombre d'entre elles jugent que si elles pourraient trouver mieux ailleurs, elles pourraient aussi trouver pire. Bref, on peut croire que beaucoup de femmes considèrent peut-être que cette injustice est tout à fait inévitable, du moins tant qu'elles ne renoncent pas à la vie de couple et à l'hétérosexualité. Il faut par ailleurs préciser que veiller au bien-être de chacun des membres de la famille fait partie du rôle traditionnel féminin. Il va sans dire que le meilleur moyen d'assurer cette harmonie est la déférence à l'homme, mari et père, longtemps aussi considérée comme partie intégrante du rôle assigné

aux femmes vu leur infériorité prétendument naturelle. Si dans bien des situations, ce respect pour l'homme sans égard à sa conduite en l'unique raison de vertus associées à son genre est d'un autre âge, des vestiges de cet assujettissement subsistent encore. Car il faut le dire, certains hommes, en ne se battant pas contre eux-mêmes pour en faire davantage comme doivent le faire les femmes pour en faire moins, imposent leur volonté à laquelle se plient nombre de femmes. S'ils refusent de prendre une partie du travail sur leurs épaules, ce dernier tombe sur celles des femmes, à moins qu'elles ne le refusent. Cette situation mène cependant à une impasse que les femmes cherchent manifestement à éviter, sous peine de voir s'effriter le plaisir d'être en famille ou la famille dans son entièreté. Le rôle féminin traditionnel est donc perpétué par ce désir de passer outre les inéquités liées au partage des tâches domestiques et parentales pour assurer la bonne entente. Cela a pourtant une conséquence bien réelle : l'épuisement que vivent nombre de femmes à devoir assumer seules une majeure partie du travail requis de l'univers domestique. Cet épuisement est en partie attribuable à la double charge de travail des femmes qui doivent aujourd'hui concilier travail salarié et travail familial et à l'élévation des standards au sein du foyer. Cependant, cette fatigue est aussi née du fait de savoir que ce poids, elles n'ont plus à le porter.

S'il revient aux femmes de préserver l'harmonie au sein du couple et de la famille en vertu du rôle traditionnel qui leur a été assigné et ce, en dépit du surmenage que nombre d'entre elles ressentent, les droits qu'elles ont acquis dans les dernières décennies font en sorte qu'elles ne sont plus contraintes de continuer à exercer ce rôle à n'importe quelles conditions. D'une part, elles s'attendent à ce que leur conjoint bâtit une relation de proximité avec leurs enfants. La norme égalitaire a pour effet qu'on considère aujourd'hui que la paternité comme la maternité impliquent un attachement émotionnel à ses enfants et, plus largement, à sa famille. Et c'est ce constat que l'investissement affectif des deux parents est identique qui donne l'illusion d'égalité au sein du couple. Le travail domestique est donc secondaire par rapport au travail parental, qui lui, est limité à la portion émotive et non aux tâches mêmes, du moins quand il s'agit d'apprécier l'investissement des pères dans le rôle parental. Nul besoin pour les hommes de prodiguer des soins aux enfants pour que cette impression subsiste, ce qui explique pourquoi une majorité de répondants insistent sur l'importance de la présence du père lorsque questionnés au sujet du rôle parental de

l'homme. En effet, la présence n'est jamais invoquée lorsqu'il s'agit de décrire le rôle parental de la femme : elle est implicite. Celle du père est historiquement nouvelle. Elle est le symbole de sa volonté de partager le rôle parental, mais elle est sans contenu, dépourvue qu'elle est maintenant de la fonction autoritaire qui lui était autrefois conférée. La satisfaction à l'égard du partage des tâches est donc mesurée à l'aune de l'investissement émotif paternel, représenté par sa présence à la maison et sa proximité des enfants, ce qui permet de croire que la charge parentale est partagée, et donc de mieux accepter la réalité de l'inéquité vécue pour continuer de vivre à deux. D'autre part, la question de la satisfaction en regard du partage des tâches ne peut faire abstraction de la relation conjugale dans son ensemble et, plus spécifiquement, du sentiment amoureux d'où elle tire sa raison d'être. Si les femmes sacrifient le désir d'équité au sein de leur couple au profit de l'harmonie conjugale, c'est aussi parce que la fierté d'un partage des tâches juste apparaît secondaire par rapport au bonheur conjugal et familial dans son ensemble. Ce qui explique pourquoi peu nombreux sont ceux qui admettent l'importance que revêt la question du partage des tâches domestiques et parentales. Accepter de faire un peu plus de ménage pour rendre le foyer plus agréable pour ceux qui l'habitent, cuisiner davantage pour assurer la santé des membres de la famille, prendre les rendez-vous familiaux pour assurer la bonne marche de la vie quotidienne ne sont que quelques exemples de sacrifices consentis au profit du bien-être collectif des membres de la famille. Cependant, il semble que la satisfaction à l'égard de la relation de couple y soit pour beaucoup dans la manière d'entrevoir le partage des tâches et plus encore, qu'elle soit une condition préalable à ce don de soi. Lorsque le couple va bien, les efforts sont fournis pour faire fi d'un effort moindre de la part de l'autre dans le domaine domestique ou parental, pour excuser ses manquements et pour faire en sorte de voir les bons côtés de l'organisation conjugale. L'insatisfaction face au partage des tâches est indissociable de la relation et les stratégies employées sont nombreuses pour composer avec elle et ainsi enfouir les contradictions inhérentes à l'impossible adéquation entre représentations et pratiques, c'est-à-dire entre le modèle que l'on souhaite reproduire et celui que l'on crée dans la répétition du quotidien. Ce n'est que lorsque le sentiment amoureux ou les motivations que l'on avait à être en couple basculent que le partage des tâches prend toute son importance. C'est, peut-on croire, dans cette situation que le fardeau d'une répartition inéquitable devient trop lourd à

porter, que les conflits à son propos jaillissent et que cette question se met à compter dans la balance conjugale. C'est lorsqu'on ne tient plus à l'autre qu'un partage des tâches insatisfaisant peut contribuer à la rupture.

Bien que le mot « égalité » soit aujourd'hui sur toutes les lèvres, ce n'est pas à cette valeur qu'aspirent concrètement les individus, qui préfèrent une répartition des tâches équitable en fonction des qualités attribuables au genre de chacun. L'égalité, au sens de la loi, qui n'admet pas une différence de nature entre les hommes et les femmes et qui, du coup, fait en sorte que les uns et les autres se voient attribuer les mêmes droits et contraintes de respecter les mêmes obligations, ne fait donc pas sentir ses effets dans la vie privée et, plus particulièrement, dans le partage des tâches domestiques et parentales. Elle ne se matérialise pas dans la réalité quotidienne de la vie conjugale puisque les responsabilités des individus diffèrent selon le genre auquel ils appartiennent. Qui plus est, l'égalité est encore aujourd'hui inconcevable pour ceux mêmes qui disent y adhérer, la représentation des genres traditionnelle étant encore la norme. Cette fiction, créée par le droit, n'a pas non plus permis à ceux-là même qu'elle intéresse de se donner les moyens de l'atteindre. Elle a pourtant donné l'illusion que l'on est responsable de l'échec de sa mise en œuvre. Et cette inégalité se perpétue comme un cercle vicieux. Parce que les femmes se considèrent gardiennes de l'harmonie familiale, suivant leur rôle traditionnel, elles se trouvent contraintes d'accepter l'inégalité. Seulement maintenant, celles-ci disposent du droit de ne pas faire avec une situation d'injustice. Et c'est ce rapport de pouvoir des genres qui est historiquement nouveau.

Conclusion

Malgré les nombreux acquis en matière d'égalité hommes-femmes dont les Québécois sont fiers et avec raison, d'importants pas restent à franchir pour qu'il y ait égalité ou même justice, tel que revendiqué par les participants à cette recherche au sein des foyers. Selon plusieurs chercheurs, c'est dans la sphère privée que les changements tardent le plus à se faire sentir. Car c'est ici que se cristallisent les rôles de genre traditionnels, auxquels adhèrent les hommes et les femmes interrogés, sans être conscients que ceux-ci sont incompatibles avec une répartition équitable du travail au sein de l'univers domestique. Si cette étude a permis de proposer des pistes pour comprendre pourquoi l'égalité dont on parle tant n'arrive pas à trouver sa place dans l'organisation conjugale des parents d'ici, elle se doit aussi de proposer des pistes, aussi risqué soit-il de le faire, pour y arriver. Deux manières d'appréhender la situation s'offrent à nous. La première consiste à s'attaquer aux représentations sociales largement partagées qui postulent des natures propres aux hommes et aux femmes, ce qui les cantonne dans des rôles distincts et opposés, avec pour objectif d'accéder aux pratiques pour les modifier en profondeur. Car si les hommes les mieux intentionnés sont désavantagés sur le terrain domestique et parental, c'est d'abord et avant tout car on n'a pas cru bon de le leur apprendre dans l'enfance, sans doute en vertu du fait que là n'était pas leur place dans la maison. En favorisant une conception moins différenciée des genres chez les générations futures, il y a fort à parier que, progressivement, une plus grande interchangeabilité s'instaurerait au sein des couples. Il n'est cependant ni aisé, ni rapide de modifier les mentalités, surtout lorsque les jeunes sont justement socialisés par des individus qui ont eux-mêmes intégré une représentation traditionnelle des rôles au sein de l'univers domestique. C'est ici qu'entre en jeu une deuxième option : s'attaquer aux pratiques jusqu'ici inégalitaires des hommes et des femmes pour favoriser une interchangeabilité concrète et, par l'exemple généré, modifier la manière dont on conçoit socialement ce que c'est que d'être homme ou femme. S'il faut bien entendu travailler ces deux fronts en même temps, ce dernier choix me semble le plus rapide et le plus sûr moyen pour en arriver à ce que la répartition du travail au sein des foyers soit empreinte d'égalité, valeur au cœur des préoccupations individuelles actuelles. Prenons l'exemple du Régime québécois d'assurance parentale, entré en vigueur en janvier 2006,

qui a favorisé une plus grande présence des hommes à la maison en offrant des semaines de congé à l'usage exclusif des pères. Bien qu'il faille nuancer les résultats de ce programme puisque ce n'est qu'en de rares occasions que ces congés sont employés pour permettre au père de remplacer la mère en tant que donneur de soins principal, ce programme n'en demeure pas moins très intéressant sur le plan du partage des tâches domestiques et parentales. D'une part, on peut supposer que cette prise de position du gouvernement québécois a confirmé l'idée selon laquelle les hommes ont une place dans la famille, ce qui est historiquement nouveau et pas peu important. De ce fait, cette mesure réaffirme la capacité égale des hommes à prendre soin des enfants et à prendre en charge les tâches de la maison. D'autre part, on peut émettre l'hypothèse que ce programme a contribué à ce qu'un plus grand nombre de pères jouent un rôle significatif à la maison et auprès de leurs enfants et qu'en retour, ils ont gagné en confiance et en compétences, ce qui n'est pas sans avoir de répercussions sur la perception de leur conjointe à leur endroit. Cette politique sociale a donc permis à certains couples de se partager autrement le travail domestique et parental dans les premiers temps suivant la naissance de leur enfant, ce qui a sans doute eu et continuera à avoir des effets sur leur organisation conjugale. Ce modèle différent ne sera pas non plus sans impact sur les représentations des rôles de leur entourage et de leurs enfants. Ce sont ces représentations nouvelles qui contribueront à modifier les pratiques des générations futures.

Ainsi, le modèle de la différence qui nous a été imposé et auquel on a fini par croire doit être battu en brèche à coups d'exemples concrets du contraire. Jusqu'à maintenant, la société a entretenu très peu d'attentes envers les hommes et les pères et a placé très peu de confiance en leurs capacités en ce qui concerne les tâches domestiques et parentales. Pourtant, le contexte actuel de la transformation de la famille nous donne à voir des hommes compétents dans leur rôle de père. Plus encore, il nous permet d'observer des hommes, mais aussi des femmes capables de prendre en charge le travail traditionnellement dévolu au genre opposé. Car de plus en plus d'individus sont amenés à vivre des épisodes de monoparentalité et, surtout, de garde partagée, qui impliquent qu'ils aient par moment à assumer seul l'ensemble des tâches. D'ailleurs, c'est peut-être paradoxalement au moment de la rupture et dans les années de garde partagée qui s'ensuivent que l'on s'approche le

plus de l'égalité. Outre ces cas de figure qui mènent particulièrement les pères à jouer un rôle assez inédit, on peut également supposer que les familles homoparentales seront de plus en plus présentes et visibles dans l'avenir. Elles aussi vont pour beaucoup contribuer au développement de nouveaux modèles et de nouveaux référents. Ce n'est donc par uniquement les institutions québécoises qui, en proposant des politiques sociales en faveur de leur plus grande participation dans le domaine, donneront aux femmes la possibilité d'exiger davantage de la part de leur conjoint en prenant conscience que ce travail ne leur revient plus en exclusivité ni même en priorité. Ce sont également les modèles familiaux en marge du couple hétérosexuel traditionnel, issus de la rupture ou de l'homosexualité, qui, en fournissant des exemples nécessaires d'hommes endossant pleinement un rôle qu'on leur croit encore aujourd'hui moins à même que les femmes d'accomplir, ouvriront la porte à de nouveaux possibles. Mais il sera aussi nécessaire pour les femmes d'accepter les manières de faire de ces derniers comme également acceptables, puisque ne leur sera plus conféré le rôle d'imposer les standards au sein de la maisonnée. Pour les hommes, ce sera l'occasion de prendre part activement aux décisions familiales quotidiennes en faisant valoir leurs idées pour endosser leur rôle de chef de famille dans son entièreté. En s'investissant pleinement dans le foyer, ils pourront jouir d'une relation basée tant sur la création d'un lien affectif que sur la prise en charge concrète du travail domestique et parental que requiert l'éducation des enfants. Et pour ces derniers, ceci signifiera la chance extraordinaire d'avoir deux modèles ayant quelque chose d'unique à leur apporter, tout en étant unis dans leur investissement à leur endroit. N'est-ce pas après tout ce que les générations futures ont le plus à gagner d'une société où le rôle parental est pleinement partagé ?

Bibliographie

ALLEN, Sarah M. et Alan J. HAWKINS (1999). « Maternal Gatekeeping: Mothers' Beliefs and Behaviors That Inhibit Greater Father Involvement in Family Work ». *Journal of Marriage and Family*, 61 (1), pp. 199-212.

BENOÎT, Amélie (2006). « Étude des liens entre le rapport à la paternité et le rapport au temps dans la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée ». Mémoire de maîtrise, Montréal : Université du Québec à Montréal, 179 p.

BIANCHI, Suzanne M., Melissa A. MILKIE, Liana C. SAYER et John P. ROBINSON (2000). « Is Anyone Doing the Housework? Trends in the Gender Division of Household Labor ». *Social Forces*, 79 (1), pp. 191-228.

BIHR, Alain et Roland PFEFFERKORN (2000). « Hommes-femmes, l'introuvable égalité. La place contradictoire des femmes dans la société française ». *Recherches et prévisions*, (61), pp. 19-33.

BOUISSOU, Christine et Geneviève BERGONNIER-DUPUY (2004). « Une approche de l'expérience et de l'identité parentales par l'étude des spécificités des discours des hommes et des discours des femmes ». *Connexions*, 2 (82), pp. 185-201.

BOURDIEU, Pierre (1998). *La domination masculine*. Paris : Seuil, 177 p.

BÜHLMANN, Felix, Guy ELCHEROTH et Manuel TETTAMANTI (2010). « The Division of Labour Among European Couples: The Effects of Life Course and Welfare Policy on Value-Practice Configurations ». *European Sociological Review*, 26 (1), pp. 49-66.

BUTLER, Judith (2004). *Undoing Gender*. New York : Routledge, 273 p.

COLLECTIF (2012). *Le Petit Robert 2013*. Paris : Le Robert, 2880 p.

COLLECTIF CLIO (1992). *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal : Le Jour, 646 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2010). *Portrait statistique Égalité femmes / hommes. Où en sommes-nous au Québec ?* Québec : Gouvernement du Québec, 91 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2011). *La constante progression des femmes*. Québec : Gouvernement du Québec, 38 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2012). *Portrait des Québécoises en 8 temps*. Québec : Gouvernement du Québec, 25 p.

CRESSON, Geneviève (2004). « De l'idéal égalitaire aux pratiques inégalitaires, quelles « réorganisations » ? ». Dans KNIBIEHLER, Yvonne et Gérard NEYRAND (dirs.), *Maternité et parentalité*, Rennes : Éditions de l'École nationale de la santé publique, pp. 117-125

DAGENAIS, Daniel (2000). *La fin de la famille moderne : la signification des transformations contemporaines de la famille*. Québec : Presses de l'Université Laval, 267 p.

DALLAIRE, Louise (2007). *D'égale à égal ? Un portrait statistique des femmes et des hommes*. Québec : Gouvernement du Québec, 260 p.

DALY, Kerry (2004). *L'évolution de la culture parentale*. Ottawa : Institut Vanier de la famille, 22 p.

DOUCET, Andrea (2001). « "You See the Need Perhaps More Clearly Than I Have": Exploring Gendered Processes of Domestic Responsibility ». *Journal of Family Issues*, 22 (3), pp. 328-357.

DOUCET, Andrea (2009). « Dad and Baby in the First Year: Gendered Responsibilities and Embodiment ». *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 624 (1), pp. 78-98.

GAUTHIER, Benoît (2009). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 767 p.

GIDDENS, Anthony (1993). *The Transformation of Intimacy: Sexuality, Love, and Eroticism in Modern Societies*. Palo Alto : Stanford University Press, 216 p.

GIRARD, Chantal (2012). « Les naissances au Québec en 2011 : situation stable ». *Coup d'œil sociodémographique*, (16), pp. 1-5.

GLAUDE, Michel et François de SINGLY (1986). « L'organisation domestique : pouvoir et négociation ». *Économie et statistique*, (187), pp. 3-30.

GREENSTEIN, Theodore N. (1996). « Gender Ideology and Perceptions of the Fairness of the Division of Household Labor: Effects on Marital Quality ». *Social Forces*, 74 (3), pp. 1029-1042.

HAICAULT, Monique (1984). « La gestion ordinaire de la vie en deux ». *Sociologie du travail*, 26 (3), pp. 268-277.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2008). « Portrait des principaux indicateurs des conditions et de la dynamique du travail ». *Annuaire québécois des statistiques du travail*, 4 (2), Québec : Gouvernement du Québec, 245 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2012). *Le Québec chiffres en main*. Québec : Gouvernement du Québec, 71 p.

KAUFMANN, Jean-Claude (1992). *La trame conjugale : analyse du couple par son linge*. Paris : Nathan, 259 p.

LAQUEUR, Thomas (1990). *Making Sex: Body and Gender from the Greeks to Freud*. Cambridge : Harvard University Press, 313 p.

MATHIEU, Nicole-Claude (1989). « Identité sexuelle/sexuée/de sexe ? Trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre ». Dans DAUNE-RICHARD, Anne-Marie, Marie-Claude HURTIG et Marie-France PICHEVIN (dirs.), *Catégorisation de sexe et constructions scientifiques*, Aix-en Provence : Université de Provence, pp. 109-147.

MÉDA, Dominique (2001). *Le temps des femmes : pour un nouveau partage des rôles*. Paris : Flammarion, 199 p.

MILKIE, Melissa A., Suzanne M. BIANCHI, Marybeth J. MATTINGLY et John P. ROBINSON (2002). « Gendered Division of Childrearing: Ideals, Realities, and the Relationship to Parental Well-Being ». *Sex Roles*, 47 (1-2), pp. 21-38.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (2011a). *Les pères du Québec - Les soins et l'éducation de leurs jeunes enfants : évolution et données récentes*. Québec : Gouvernement du Québec, 40 p.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (2011b). *Un portrait statistique des familles au Québec*. Québec : Gouvernement du Québec, 635 p.

QUÉNIART, Anne (2002). « La paternité sous observation : des changements, des résistances, mais aussi des incertitudes ». Dans DESCARRIES, Francine et Christine CORBEIL (dirs.), *Espaces et temps de la maternité*, Montréal : Remue-ménage, pp. 501-522.

QUIVY, Raymond et Luc VAN CAMPENHOUDT (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod, 256 p.

SERFATY-GARZON, Perla (2008). *Marre d'être la fée du logis : paradoxes de la femme d'aujourd'hui*. Paris : Armand Colin, 198 p.

SURPRENANT, Marie-Ève (2009). *Jeunes couples en quête d'égalité*. Montréal : Sisyph, 128 p.

TAHON, Marie-Blanche (1995). *La famille désinstitutionnée : introduction à la sociologie de la famille*. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 230 p.

WELZER-LANG, Daniel (1994). « L'homophobie : la face cachée du masculin ». Dans WELZER-LANG, Daniel, Pierre DUTEY et Michel DORAIS (dirs.), *La peur de l'autre en soi : du sexisme à l'homophobie*, Montréal : VLB, pp. 13-91.

WELZER-LANG, Daniel (2007). *Utopies conjugales*. Paris : Payot, 224 p.

WELZER-LANG, Daniel (2008). *Les hommes et le masculin*. Paris : Payot & Rivages, 347 p.

WELZER-LANG, Daniel et Jean-Paul FILIOD (1993). *Les hommes à la conquête de l'espace domestique : du propre et du rangé*. Montréal : VLB, 355 p.

Annexe I SCHÉMA D'ENTREVUE

Présentation de l'intervieweuse
Présentation du projet de recherche
Déroulement de l'entrevue
Avantages, risques ou inconvénients possibles liés à la participation
Confidentialité, enregistrement, gestions des données, droit de retrait
Diffusion des résultats
Questions du répondant
Signature du formulaire de consentement

Section 1 : Histoire parentale

1. Pouvez-vous me raconter le contexte dans lequel vous avez décidé d'avoir un enfant ?
2. De quelle manière le partage des tâches a-t-il influencé votre décision d'avoir un enfant ?
3. Est-ce que le partage des tâches à la suite de l'arrivée de votre enfant vous préoccupait, vous inquiétait ? Si oui, pourquoi ?
4. Comment imaginiez-vous le partage des tâches après l'arrivée de votre enfant ?
5. Que souhaitiez-vous retrouver chez votre partenaire comme caractéristiques parentales ?
6. De quelle manière envisagiez-vous votre futur rôle au sein de la famille avec l'arrivée de votre enfant ?
7. Racontez-moi comment ça s'est passé à la suite de la naissance de votre enfant ?
8. Quels ont été les problèmes à régler au départ ? Pourquoi ?

Section 2 : Pratiques parentales

9. D'habitude, dans votre couple, pouvez-vous me décrire comment sont partagées les tâches et les responsabilités ?
10. Y a-t-il des situations exceptionnelles lors desquelles les tâches sont divisées autrement ?
11. Quels changements ont eu lieu dans cette organisation avec le temps ?
12. Pouvez-vous me dire qui fait quoi en termes de tâches liées au ménage et au lavage ? Pourquoi ?

13. Pouvez-vous me décrire comment le travail est divisé dans la cuisine ? Pourquoi ?
14. Pouvez-vous me raconter comment vous partagez les tâches liées aux réparations de votre demeure, à l'entretien de l'extérieur de votre habitation ainsi qu'à l'entretien et à la réparation de la (des) voiture(s), s'il y a lieu ? Pourquoi ?
15. Pouvez-vous m'expliquer de quelle manière vous vous répartissez les tâches liées directement à votre (vos) enfant(s) (l'habillement, le bain, le coucher, le changement de couches, l'hygiène) ? Pourquoi ?
16. Pouvez-vous me décrire qui accompagne votre (vos) enfant(s) dans ses (leurs) différentes activités (transport, garderie, médecin, dentiste, autres rendez-vous) ? Pourquoi ?
17. Pouvez-vous me raconter comment se partagent les tâches liées au jeu, à la discipline et au réconfort de votre (vos) enfant(s) dans votre famille ? Pourquoi ?
18. Pouvez-vous me dire qui s'occupe de quelles activités liées à la gestion familiale (payer les comptes, prendre les rendez-vous, trouver une place en garderie, trouver un médecin de famille, faire les courses) ? Pourquoi ?

Section 3 : Représentations des rôles parentaux

19. En général, de quelle manière percevez-vous les rôles de l'homme et de la femme dans une famille ? Quels sont leurs forces et leurs faiblesses respectives ?
20. Quelles attentes entretenez-vous envers votre partenaire dans son rôle de père (mère) et dans la prise en charge du travail domestique et parental ?
21. Ressentez-vous de la pression de la part de votre partenaire pour jouer votre rôle ou effectuer vos tâches dans la maison différemment ? Racontez-moi ?
22. Éprouvez-vous de la frustration et/ou de la culpabilité vis-à-vis votre partenaire dans le partage des tâches domestiques et parentales ? Pourquoi ?
23. Pensez-vous que votre conjoint(e) ressent de la frustration et/ou de la culpabilité à votre endroit ? Pourquoi ?
24. Sur quels aspects du partage des tâches domestiques et parentales vos mésententes conjugales portent-elles généralement ?
25. Racontez-moi votre dernière chicane de couple à ce sujet ? Sur quoi portait-elle ?
26. Quel(s) aspect(s) du partage des tâches aimeriez-vous le plus améliorer avec votre partenaire dans le futur ?

Section 4 : Informations sociodémographiques

Répondant

Âge : _____

Sexe : _____

Niveau de scolarité complété : _____

Occupation : _____

Nombre d'enfants : _____

Partenaire du répondant

Âge : _____

Sexe : _____

Niveau de scolarité complété : _____

Occupation : _____

Annexe II

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Présentation de la chercheure

Cette recherche est réalisée dans le cadre du projet de maîtrise de Julie Garon, dirigée par Madeleine Pastinelli, du département de sociologie de l'Université Laval.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, ses avantages, ses risques et ses inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

Nature de l'étude

Cette recherche a pour but d'étudier les représentations que se font les parents des rôles parentaux. Elle vise également à mieux comprendre comment s'organise le partage des tâches domestiques et parentales au quotidien.

Déroulement de la participation

La participation à cette recherche consiste à prendre part à une entrevue individuelle d'une durée d'environ une heure et demie portant sur les pratiques parentales et les représentations des rôles parentaux. Des thèmes tels que le contexte dans lequel a été prise la décision d'avoir un enfant, les tâches effectuées par chacun des parents, les représentations des rôles de l'homme et de la femme au sein de la famille et les conflits conjugaux au sujet du partage des tâches seront abordés.

Le participant n'est pas tenu de répondre à toutes les questions qui lui sont adressées.

Les entrevues seront enregistrées sur support numérique.

Avantages, risques ou inconvénients possibles liés à votre participation

Le fait de participer à cette recherche vous offre une occasion de réfléchir et de discuter, en toute confidentialité, de vos représentations des rôles parentaux et de vos pratiques parentales. Vous pourrez ainsi émettre votre vision du partage des tâches domestiques et parentales au sein du couple.

Il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec la personne qui mène l'entrevue. Celle-ci pourra vous mentionner le nom d'une ressource en mesure de vous aider, au besoin.

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, il est important d'en prévenir la chercheure dont les coordonnées sont incluses dans ce document. Tous les renseignements personnels vous concernant seront alors détruits.

Confidentialité et gestion des données

Toutes les informations obtenues dans le cadre de cette recherche demeureront confidentielles et anonymes. Les noms et prénoms des participants (de même que les titres ou fonctions qui les rendraient aisément identifiables) ne paraîtront dans aucun rapport. Les divers documents de la recherche seront codifiés et seule la chercheuse aura accès à la liste des noms et des codes. Les résultats individuels des participants ne seront jamais communiqués. Si des extraits d'entrevue devaient être cités dans le mémoire de recherche ou si la recherche fait l'objet de publications dans des revues scientifiques, ceux-ci seront présentés de façon à protéger l'anonymat des participants. Les matériaux de la recherche, incluant les données et les enregistrements, seront conservés dans un classeur sous clé et dans un ordinateur protégé par un mot de passe. Ils seront détruits lors du dépôt final du mémoire de recherche, prévu pour août 2012.

Diffusion des résultats

Un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse courriel où ils aimeraient recevoir le document, juste après l'espace prévu pour leur signature. Les résultats de la recherche pourront être ultérieurement l'objet de publications dans des revues, des conférences ou d'autres formes de diffusion.

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur la recherche ou sur les implications de votre participation, veuillez communiquer avec Julie Garon, étudiante au département de sociologie de l'Université Laval, au numéro de téléphone suivant : (418) 656-2131 poste 5614, ou à l'adresse courriel suivante : julie.garon.4@laval.ca.

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude et nous vous remercions d'y participer.

Signatures

Je soussigné(e) _____ consens librement à participer à la recherche intitulée : « Pour une redéfinition des attentes en matière de partage des tâches domestiques et parentales chez les parents québécois ». J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche. Je suis satisfait(e) des explications, précisions et réponses que la chercheuse m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

Signature du participant, de la participante

Date

Un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse courriel où ils aimeraient recevoir le document. **Les résultats ne seront pas disponibles avant août 2012. Si cette adresse changeait d'ici cette date, vous êtes invité(e) à informer la chercheuse de la nouvelle adresse où vous souhaitez recevoir ce document.**

L'adresse courriel à laquelle je souhaite recevoir un court résumé des résultats de la recherche est la suivante :

J'ai expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche au participant. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j'ai vérifié la compréhension du participant.

Signature de la chercheuse

Date

Plaintes ou critiques

Toute plainte ou critique sur ce projet de recherche pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval :

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320

2325, rue de l'Université

Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A6

Renseignements - Secrétariat : (418) 656-3081

Ligne sans frais : 1-866-323-2271

Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Chercheuse

Julie Garon

Téléphone : (418) 656-2131 poste 5614

Courriel : julie.garon.4@ulaval.ca

Annexe III AVIS DE RECRUTEMENT



Novembre 2011

Objet : Étude sur le partage des tâches domestiques et parentales chez les parents québécois

Bonjour,

Dans le cadre de mon projet de maîtrise en sociologie à l'Université Laval, j'effectue présentement une étude sur le partage des tâches domestiques et parentales chez les parents québécois. Cette recherche a pour but d'étudier les représentations que se font les parents des rôles parentaux. Elle vise également à mieux comprendre comment s'organise le partage des tâches domestiques et parentales au quotidien.

Je sollicite donc votre participation si vous êtes âgés de 18 ans ou plus, vivez en couple dont l'enfant le plus âgé a cinq ans ou moins, avez personnellement complété au minimum un premier cycle d'études universitaires et que vous et votre conjoint(e) avez un emploi à temps plein ou êtes aux études à temps plein, pour une entrevue individuelle d'environ une heure et demie sur votre expérience parentale. Des thèmes tels que le contexte dans lequel a été prise votre décision d'avoir un enfant, les tâches effectuées par chacun des parents de votre couple, vos représentations des rôles de l'homme et de la femme au sein de la famille et les conflits conjugaux au sujet du partage des tâches seront abordés lors de la rencontre. La confidentialité des résultats est assurée et je m'engage à respecter l'anonymat des répondants.

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations. Au plaisir de vous rencontrer,

Julie Garon
Étudiante à la maîtrise au département de sociologie
Université Laval
Téléphone : (418) 656-2131 poste 5614
Courriel : julie.garon.4@ulaval.ca.